POUR NOS CLIENTS,
**LA PUISSANCE** DE NOS CONNEXIONS

AVEC NOS CLIENTS,
**LA FORCE** DE NOS RELATIONS



**RAPPORT ANNUEL 2015**

COGECO

# PROFIL

COGECO inc. est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des communications et des médias. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Câble inc., COGECO fournit à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services de vidéo, d'Internet et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Au Canada, Cogeco Câble inc. exerce ses activités sous le nom de Cogeco Câble Canada au Québec et en Ontario, et aux États-Unis, sous le nom d'Atlantic Broadband, dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland / Delaware, la Caroline du Sud et l'est du Connecticut. Par l'intermédiaire de Cogeco Peer 1, Cogeco Câble inc. fournit à sa clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (colocation, connectivité réseau, hébergement géré, services d'informatique en nuage et services de TI gérés) grâce à ses 21[(1)] centres de données, à son vaste réseau FastFiber Network™ et à plus de 50 points de présence en Amérique du Nord et en Europe.

Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Diffusion, COGECO détient et exploite, à l'échelle du Québec, 13 stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires, ainsi que son agence de nouvelles, Cogeco Nouvelles. COGECO exploite également Métromédia, une entreprise d'affichage publicitaire extérieur spécialisée dans les transports en commun.

Les actions subalternes à droit de vote de COGECO sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO). Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble inc. sont également inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

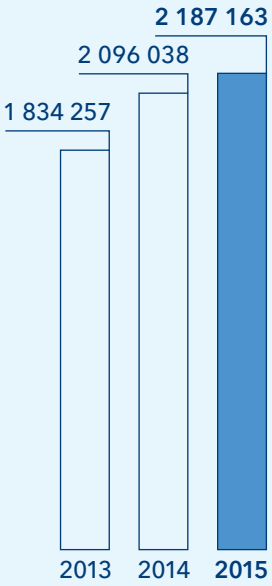
## TABLE DES MATIÈRES


| | |
|---|---|
| PERFORMANCE FINANCIÈRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES | 2 |
| FAITS SAILLANTS | 3 |
| MESSAGE AUX ACTIONNAIRES | 4 |
| RAPPORT DE GESTION | 7 |
| ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | 48 |
| RENSEIGNEMENTS AUX INVESTISSEURS | 94 |
| STATISTIQUES SUR LES CLIENTS DU SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION | 96 |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION | 97 |
| RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE | 99 |
| FILIALES ET SECTEURS OPÉRATIONNELS | 100 |


(1) Au 28 octobre 2015.

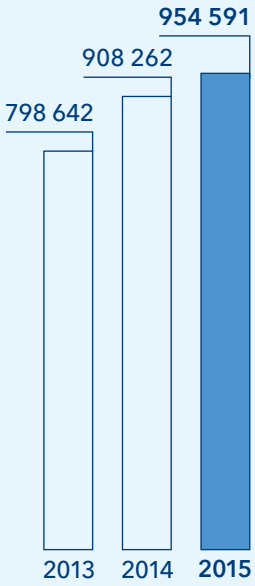
# **PERFORMANCE FINANCIÈRE** DES TROIS DERNIERS EXERCICES

## PRODUITS
(en milliers de dollars)



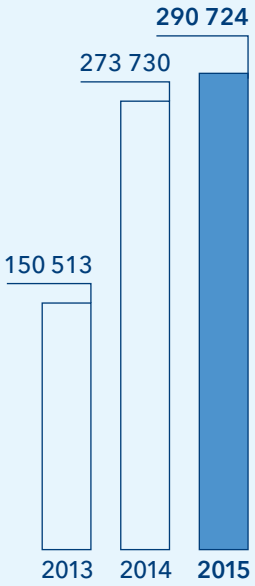

TCAC **
**+9,2 %**

## BAIIA AJUSTÉ*
(en milliers de dollars)




TCAC **
**+9,3 %**

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES*
(en milliers de dollars)




TCAC **
**+39,0 %**

* Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (les «IFRS»); par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique «Mesures financières non définies par les IFRS» du rapport de gestion.

** TCAC signifie taux de croissance annuel composé.

# FAITS SAILLANTS

| **EXERCICES CLOS LES 31 AOÛT,** *(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les données par action)* | 2015 **$** | 2014 $ | VARIATION % |
|---|---|---|---|
| **OPÉRATIONS** | | | |
| Produits | **2 187 163** | 2 096 038 | 4,3 |
| BAIIA ajusté | **954 591** | 908 262 | 5,1 |
| Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition | **13 950** | 4 736 | — |
| Règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur | **(27 431)** | — | — |
| Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles | **—** | 35 493 | (100,0) |
| Bénéfice de l'exercice | **265 215** | 210 170 | 26,2 |
| Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société | **89 627** | 67 680 | 32,4 |
| **FLUX DE TRÉSORERIE** | | | |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | **694 300** | 764 770 | (9,2) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations[1] | **733 399** | 693 909 | 5,7 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs | **442 675** | 420 179 | 5,4 |
| Flux de trésorerie disponibles | **290 724** | 273 730 | 6,2 |
| **SITUATION FINANCIÈRE** | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | **164 189** | 63 831 | — |
| Immobilisations corporelles | **2 005 461** | 1 852 270 | 8,3 |
| Total de l'actif | **6 205 795** | 5 367 730 | 15,6 |
| Endettement[2] | **3 361 948** | 2 848 040 | 18,0 |
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société | **603 598** | 513 965 | 17,4 |
| **DONNÉES PAR ACTION[3]** | | | |
| Bénéfice par action attribuable aux propriétaires de la Société | | | |
| De base | **5,35** | 4,05 | 32,1 |
| Dilué | **5,32** | 4,02 | 32,3 |
| Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation | **16 737 173** | 16 731 069 | — |

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique «Mesures financières non définies par les IFRS» du rapport de gestion.
(2) L'endettement est défini comme le total de l'endettement bancaire, du capital de la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés.
(3) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

# MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

*« Pour COGECO inc., l'exercice 2015 a été marqué par la consolidation à plusieurs égards ainsi que par les occasions de croissance et d'amélioration de notre position dans nos marchés. Nous nous engageons à poursuivre notre croissance soutenue en nous appuyant sur les assises solides que nous avons établies, et à accroître la valeur pour l'actionnaire. Pour ce faire, nous nous concentrons sur l'optimisation de la rentabilité tout en assurant une gestion efficace du capital pour favoriser la croissance future. »*



**JAN PEETERS**
Président du conseil d'administration

**Chers actionnaires,**

Durant l'exercice 2015, COGECO inc. (« COGECO » ou la « Société ») a poursuivi sa croissance en s'appuyant sur ses assises solides pour améliorer et accroître sa position dans tous ses marchés. En maintenant une discipline rigoureuse en matière de contrôle des coûts par la façon dont nous tirons parti de nos dépenses, nous avons généré une croissance et une rentabilité soutenues tout en continuant de saisir les occasions qui se présentaient et de renforcer notre capacité à créer de la valeur au cours des années à venir.

Les produits consolidés ont augmenté de 4,3 % au cours de l'exercice 2015, pour s'élever à 2,2 milliards $, tandis que le BAIIA ajusté a atteint 954,6 millions $, ce qui représente une hausse de 5,1 %. Le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 265,2 millions $ et les flux de trésorerie disponibles générés par la Société ont été de 290,7 millions $. Les dividendes versés à nos actionnaires ont augmenté de 15,9 % pour atteindre 17,1 millions $. Notre filiale Cogeco Câble inc. (« Cogeco Câble ») a fait d'importants progrès et affichait une solide situation financière à la clôture de l'exercice.

## COGECO CÂBLE

### UN EXERCICE AXÉ SUR LA CONSOLIDATION ET L'EXPLOITATION DE NOS FORCES

Le rendement stable que nous avons enregistré au cours de l'exercice 2015 a principalement été stimulé par les excellents résultats de notre secteur des Services de câblodistribution américains ainsi que par les mesures de contrôle des coûts efficaces mises en oeuvre au sein de nos trois secteurs opérationnels, soit les Services de câblodistribution canadiens, les Services de câblodistribution américains et les Services de données aux entreprises. Nous avons continué en 2015 à démontrer notre capacité de croître de façon rentable et d'adapter nos offres de produits et services ainsi que notre structure malgré les défis présents dans nos marchés où nous devons composer avec une vive concurrence de joueurs nouveaux et existants, avec l'évolution de la dynamique de marché et avec de rapides progrès technologiques.

Nous avons continué d'accroître et de consolider notre présence sur le marché nord-américain de la câblodistribution, notamment grâce à une deuxième acquisition aux États-Unis. Dans le secteur des Services de données aux entreprises, nous avons regroupé nos unités d'exploitation et nos offres de produits, ce qui nous place en bonne position pour améliorer notre efficacité opérationnelle et tirer parti de la zone de couverture mondiale. Dans tous nos secteurs opérationnels, nos solides équipes de direction s'efforcent de renforcer et d'améliorer davantage notre position sur le marché.

### INITIATIVES

Malgré la concurrence vive qui caractérise le secteur de la câblodistribution depuis plusieurs années, nous avons continué de démontrer notre capacité à comprendre les besoins de nos clients et à leur offrir les services et les solutions à la fine pointe de la technologie ainsi que le service à la clientèle supérieur qu'ils méritent et auxquels ils s'attendent. Dans notre secteur des Services de données aux entreprises, nous continuons d'adapter notre offre de produits et notre modèle d'affaires de manière à suivre l'évolution des technologies, des marchés et des besoins de la clientèle. Voici quelques exemples d'initiatives et de réalisations de nos secteurs opérationnels qui démontrent la capacité de Cogeco Câble à s'adapter dans le but de répondre aux besoins des clients et de créer de la valeur pour ses actionnaires.

**Secteur des Services de câblodistribution canadiens**

Le 3 novembre 2014 et le 30 mars 2015, la filiale de la Société, Cogeco Câble Canada, a procédé au lancement officiel des services de vidéo numérique avancée TiVo en Ontario et au Québec, respectivement. Chef de file en matière de services de vidéo avancée, TiVo offre aux téléspectateurs des fonctions de recherche, de découverte, de visionnement et d'enregistrement universelles et simples à partir de tout appareil, au moyen de la diffusion de contenu linéaire, enregistré et par contournement, créant ainsi l'ultime expérience de visionnement. Ces lancements majeurs viennent compléter le déploiement de TiVo dans nos zones de couverture canadienne et américaine.

Pour la sixième fois en huit ans, Cogeco Câble Canada a remporté deux prix *Voice of Customer Excellence* décernés par le *Service Quality and Measurement Group*, dont le *North American Call*

*« Une fois de plus, nous avons su démontrer notre capacité de croissance, tant en ce qui a trait à nos résultats qu'à notre zone de couverture. Nous exerçons nos activités dans un contexte marqué par l'évolution rapide des technologies et de la dynamique du marché et nous avons malgré tout réussi à relever les défis auxquels nous étions confrontés. Pour ce faire, nous avons amélioré notre offre de produits, nous avons misé sur un service à la clientèle supérieur et nous avons adapté, au besoin, notre structure dans le but de maintenir notre efficience et notre efficacité. Nous avons démontré par le fait même notre capacité à agir avec agilité et détermination pour continuer de répondre pleinement aux besoins changeants de nos clients. »*



**LOUIS AUDET**
Président et chef de la direction

*Center Award* à titre de société offrant le meilleur service à la clientèle au sein du secteur canadien des télécommunications et de la télévision. Ces prix démontrent notre engagement continu envers l'amélioration de nos processus dans le but de mieux servir nos clients et de faire de notre équipe un chef de file en matière de meilleures pratiques au sein du secteur des centres d'appels.

Tout au long de l'exercice 2015, Cogeco Câble Canada a continué de consolider et d'améliorer son réseau, améliorant par le fait même son offre à sa clientèle résidentielle et d'affaires en Ontario et au Québec.

### Secteur des Services de câblodistribution américains

Le 20 août 2015, Atlantic Broadband a conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs nets de MetroCast Communications of Connecticut, LLC («MetroCast Connecticut»). Le réseau de MetroCast Connecticut peut potentiellement rejoindre 70 000 foyers et entreprises au sein de neuf collectivités dans l'est du Connecticut. Au 31 août 2015, MetroCast Connecticut desservait 27 256 clients de vidéo, 22 673 clients d'Internet et 7 817 clients de téléphonie. Cette acquisition fournira à Atlantic Broadband d'importantes occasions de croissance dans les secteurs résidentiel et commercial.

Hormis la hausse de sa clientèle due à l'acquisition de MetroCast Connecticut, Atlantic Broadband a augmenté sa clientèle de 3,5 % au cours de l'exercice 2015, un des meilleurs taux de croissance dans le secteur de la câblodistribution aux États-Unis.

### Secteur des Services de données aux entreprises

En mai 2015, Cogeco Câble inc. a consolidé sa position de chef de file du secteur des Services de données aux entreprises en regroupant les forces de ses deux unités d'exploitation, Cogeco Services Réseaux et Peer 1 Hosting, afin de créer Cogeco Peer 1. Ce regroupement constitue une occasion de croissance et nous permet de tirer parti de nos forces dans ce secteur. Réunissant les ressources et les capacités de nos deux unités d'exploitation, Cogeco Peer 1 est bien positionnée pour accroître l'efficacité opérationnelle, optimiser ses ventes et son offre de produits, et renforcer sa position de partenaire de confiance et de fournisseur mondial de produits de données interentreprises essentiels.

Cogeco Peer 1 a continué d'étendre la couverture de ses centres de données dans le cadre de la construction du premier module d'une nouvelle installation d'une superficie brute d'environ 100 000 pieds carrés à Montréal, au Québec, qui a officiellement ouvert ses portes le 18 septembre 2015.

## RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE - PROGRÈS ET RECONNAISSANCE

Cogeco Câble vise à améliorer sa performance en matière de responsabilité sociale d'entreprise («RSE») en la faisant correspondre aux attentes de ses parties prenantes, à ses valeurs d'entreprise et à ses objectifs d'affaires, avec le soutien des dirigeants issus de toutes nos unités d'exploitation et en s'appuyant sur un cadre de gouvernance rigoureux. Afin d'atteindre nos objectifs visant à réduire notre empreinte écologique et à avoir une incidence favorable sur la société, nous avons élaboré des indicateurs de rendement clés en matière d'objectifs sur les plans social, économique et environnemental qui font l'objet d'un suivi et sur lesquels des rapports sont présentés deux fois l'an au comité de gouvernance.

Parmi nos initiatives et réalisations de l'exercice 2015, notons la mise en oeuvre des principales initiatives du programme de RSE au sein de toutes nos unités d'exploitation. Au cours de l'exercice, nous avons également créé un code de conduite des fournisseurs et procédé à un sondage sur l'engagement des parties prenantes internes et externes. En outre, environ 20 % de nos installations ont fait l'objet d'évaluations environnementales effectuées par un tiers, et nous avons remis plus de 2,7 millions $ au titre de commandites et de dons. Encore une fois cette année, nous sommes enchantés de voir nos efforts reconnus par le magazine *Corporate Knights* qui a rehaussé la position de la Société dans son palmarès *The Future 40 Responsible Corporate Leaders in Canada*. Alors que nous figurions au 24e rang l'an dernier, nous figurons maintenant au 9e rang pour l'exercice 2015. Nous sommes également enchantés d'avoir été choisis pour faire partie de l'indice *Jantzi Social Index*, composé de 60 sociétés canadiennes qui respectent une série de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pour l'exercice 2016, nous continuerons de nous concentrer sur la mise en œuvre de notre programme de RSE au sein de nos unités d'exploitation, ainsi que sur la consommation énergétique du matériel (par exemple, les décodeurs) et sur les minerais stratégiques, deux enjeux environnementaux qui polarisent l'attention dans le secteur des communications.

## QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

À la suite de la conclusion de l'instance *Parlons télé* de la politique de radiodiffusion plus tôt cette année, le CRTC a publié la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-96 ainsi qu'un projet de modifications au Règlement sur la distribution de radiodiffusion. Ces changements obligent les entreprises de distribution autorisées de radiodiffusion terrestre et par satellite à offrir à tous leurs clients un petit service de base dont le tarif de détail mensuel n'excède pas 25 $ et à offrir tous les services de télévision facultatifs à la carte et dans le cadre de petits forfaits comprenant un maximum de 10 services. Nous considérons que ces changements au cadre réglementaire vont essentiellement dans le sens des commentaires que Cogeco Câble a formulés dans le cadre de l'instance du CRTC.

Durant l'exercice 2015, le CRTC a également lancé une instance de politique de télécommunication visant à examiner un nouveau cadre réglementaire pour les fournisseurs de services de télécommunication de base. Entre autres, l'instance examinera l'inclusion d'un service d'accès Internet à large bande dans un forfait de services de télécommunication offerts à tous les clients. L'instance examinera également la mise en place de contributions financières supplémentaires des fournisseurs de services de télécommunication pour le financement de cette offre de services élargie à des tarifs abordables partout au Canada. Cette instance est toujours en cours et son résultat ne peut être évalué pour l'instant.

En dépit d'un ralentissement des dépenses publicitaires à l'exercice 2015, Cogeco Diffusion inc. a connu un exercice positif grâce aux solides cotes d'écoute et à une gestion rigoureuse des coûts. Au cours de l'exercice 2015, les sondages réalisés par Numeris dans la région de Montréal ont révélé que notre station parlée 98,5 FM continue d'occuper la première place dans la région métropolitaine de Montréal, et que *Rythme FM* a maintenu sa position de chef de file parmi les stations de radio musicales francophones de Montréal. La position de *The Beat*, notre station de radio anglophone, continue de s'améliorer. Dans les autres marchés radiophoniques du Québec, nos stations à contenu musical et nos stations à contenu parlé continuent de maintenir leurs parts de marché, ou d'accroître leur auditoire, dans un contexte hautement concurrentiel. Notre filiale Cogeco Métromédia continue de mettre l'accent sur l'offre de solutions publicitaires accrocheuses qui permettent à nos clients d'atteindre efficacement leurs objectifs, tout en assurant un contrôle rigoureux des coûts.

## PERSPECTIVES POUR 2016

Au sein du secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, nous nous attendons à ce que la croissance des produits provienne essentiellement des initiatives de marketing ciblées visant à améliorer les taux de pénétration de nos services d'Internet dans les secteurs résidentiel et commercial et de téléphonie dans le secteur commercial au Canada et aux États-Unis. Nous prévoyons que l'intérêt soutenu des clients à l'égard des services de vidéo numérique avancée TiVo aura une incidence positive sur la pénétration des services de vidéo numérique et d'Internet. Les activités des Services de câblodistribution canadiens et américains devraient également bénéficier de l'incidence des hausses tarifaires dans la plupart de leurs services au Canada et aux États-Unis et de la croissance du nombre d'unités de service primaire[1] aux États-Unis. Pour ce qui est des activités des Services de données aux entreprises, la croissance des produits devrait découler essentiellement des services de connectivité réseau, de colocation, d'hébergement géré, d'informatique en nuage et des services de TI gérés en raison de l'intensification de la demande sur le marché. De plus, nous croyons que la restructuration opérationnelle, financière et organisationnelle de ce secteur améliorera grandement l'efficacité de notre structure opérationnelle et de notre structure de vente, qu'elle donnera lieu à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de mise en marché plus ciblée visant les besoins de notre clientèle, et qu'elle placera les activités des Services de données aux entreprises dans une position favorable.

Nos activités de radiodiffusion devraient profiter, sur le plan financier, de leurs importantes cotes d'écoute et ainsi consolider leur position de chef de file à Montréal et dans la ville de Québec. Dans le secteur de l'affichage publicitaire extérieur, Cogeco Métromédia a déjà commencé à mettre en œuvre des projets novateurs afin d'attirer de nouveaux annonceurs.

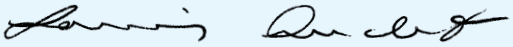
Pour l'exercice 2016, COGECO prévoit une croissance allant de 8 % à 9 % pour les produits, de 7 % à 10 % pour le BAIIA ajusté, de 12 % à 22 % pour les flux de trésorerie disponibles et de 8 % à 17 % pour le bénéfice de l'exercice, dont un maximum de 11 % devrait être attribuable aux propriétaires de la Société. Nous continuerons de rechercher de nouvelles occasions de croissance tout en faisant preuve de prudence.

## CONCLUSION

Nous tenons à remercier les membres de notre conseil d'administration pour leurs conseils et leur soutien indéfectible. Nous souhaitons également saluer l'apport de plus de 4 700 employés, qui contribuent quotidiennement au succès de COGECO en incarnant nos valeurs, à savoir le dévouement envers les clients, le travail d'équipe, l'innovation, le respect et la confiance.



**JAN PEETERS**
Président du conseil d'administration



**LOUIS AUDET**
Président et chef de la direction

(1) Représente la somme des clients des services de vidéo, d'Internet et de téléphonie.

# RAPPORT DE GESTION

**Rapport de gestion**


1. Énoncés de nature prospective..... 8
2. Aperçu de l'entreprise..... 9
3. Résultats d'exploitation et financier..... 14
4. Transactions entre parties liées..... 16
5. Analyse des flux de trésorerie..... 17
6. Situation financière..... 20
7. Ressource en capital et liquidités..... 21
8. Secteur de la câblodistribution et Services de données aux entreprises..... 26
9. Résultats d'exploitation trimestriels..... 28
10. Projections financières pour l'exercice 2016..... 32
11. Incertitudes et principaux facteurs de risque..... 33
12. Programme de responsabilité sociale d'entreprise..... 41
13. Contrôles et procédures..... 42
14. Méthodes comptables..... 42
15. Mesures financières non définies par les IFRS..... 46
16. Renseignements supplémentaires..... 47

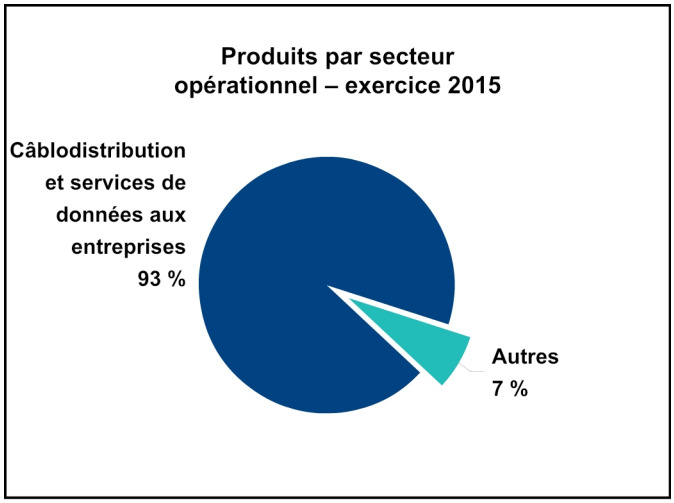
# 1. ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE

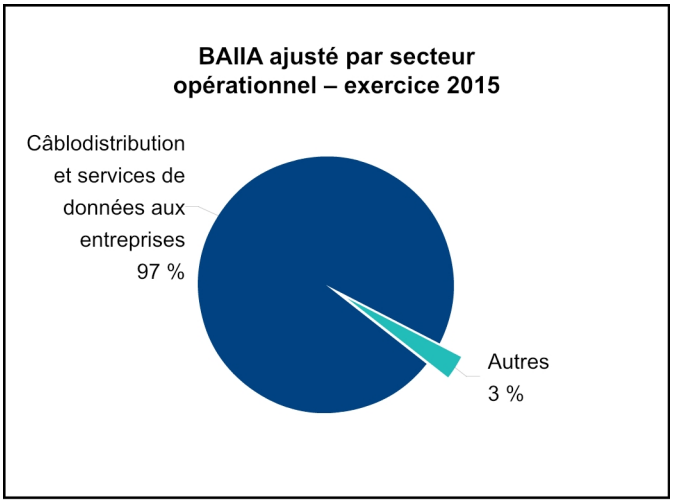
*Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient être de nature prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs représentent de l'information ayant trait aux perspectives futures et aux événements, aux affaires, aux activités, à la performance financière, à la situation financière ou aux résultats anticipés de COGECO inc. (« COGECO » ou la « Société ») et, dans certains cas, peuvent être introduits par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « prévoir », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « assurer » ou d'autres expressions de même nature à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. De manière plus précise, les énoncés concernant les projections financières, les résultats d'exploitation et la performance économique futurs de la Société, ainsi que ses objectifs et stratégies, représentent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris en ce qui a trait à la croissance prévue, aux résultats d'exploitation, au rendement ainsi qu'aux perspectives et aux occasions d'affaires que COGECO juge raisonnables au moment de les formuler. Se reporter plus particulièrement aux rubriques « Stratégies et objectifs de l'entreprise » et « Projections financières pour l'exercice 2016 » du présent rapport de gestion pour prendre connaissance de certaines hypothèses clés relatives à l'économie, au marché et aux opérations que nous avons formulées dans le cadre de la préparation des énoncés prospectifs. Bien que la direction considère ces hypothèses comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, elles pourraient s'avérer inexactes. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, y compris les risques et incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de COGECO. Ces facteurs comprennent certains risques, comme ceux liés aux changements technologiques, à l'évolution du marché et de la concurrence, à l'augmentation du nombre de clients qui adhèrent aux phénomènes appelés « cord-shaving » (raccourcir le cordon) et « cord-cutting » (couper le cordon), à la hausse des coûts liés à la programmation ou aux structures de soutènement, à la réalisation de nos stratégies d'affaires, aux développements sur le plan des politiques et de la réglementation, au non-renouvellement des licences ou des franchises, au non-renouvellement d'un bail essentiel, à l'interruption de l'approvisionnement de matériel ou de la prestation de services, à la défaillance des têtes de ligne de notre réseau, à l'impossibilité d'améliorer nos systèmes d'information, aux atteintes à la sécurité, aux pratiques Internet malveillantes ou abusives, aux sinistres et aux autres éventualités, à la conjoncture économique générale, aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des marchés financiers, aux modifications de la politique fiscale, aux grèves et autres moyens de pression, à la perte de principaux dirigeants et au fait que l'actionnaire détenant le contrôle de la Société pourrait avoir des intérêts conflictuels avec les actionnaires ou autres parties prenantes, dont bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la Société. Pour de plus amples renseignements sur ces risques et incertitudes, la Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion. Ces facteurs n'ont pas pour objet de représenter une liste complète des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur COGECO, et les événements et résultats futurs pourraient être bien différents de ce que la direction prévoit actuellement. La Société invite le lecteur à ne pas s'appuyer outre mesure sur les renseignements de nature prospective figurant dans le présent rapport de gestion. En outre, les énoncés prospectifs compris dans le présent rapport de gestion représentent les attentes de COGECO à la date du présent rapport de gestion (ou à la date à laquelle elles sont censées avoir été formulées) et ils pourraient changer après cette date. Bien que la direction puisse décider de le faire, rien n'oblige la Société (et elle rejette expressément une telle obligation) à mettre à jour ni à modifier ces renseignements de nature prospective à tout moment, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf si la loi l'exige.*

*Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes afférentes de la Société, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour l'exercice clos le 31 août 2015.*

# 2. APERÇU DE L'ENTREPRISE

COGECO est une société de portefeuille diversifiée dont les activités sont concentrées dans divers secteurs du domaine des communications. Au cours de l'exercice 2015, la Société a présenté ses résultats d'exploitation en deux secteurs opérationnels, soit le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, ainsi que le secteur autres. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et d'évaluer leur performance. Pour l'exercice clos le 31 août 2015, la proportion de chaque secteur exprimée en pourcentage des produits consolidés et du BAIIA ajusté[1] de la Société se présentait comme suit :




## 2.1 SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Câble inc. (« Cogeco Câble »), COGECO fournit à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services de vidéo, d'Internet et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Au Canada, Cogeco Câble exerce ses activités sous le nom de Cogeco Câble Canada au Québec et en Ontario et, aux États-Unis, sous le nom d'Atlantic Broadband dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware, la Caroline du Sud et l'est du Connecticut. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Peer 1, Cogeco Câble fournit à sa clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (colocation, connectivité réseau, hébergement géré, services d'informatique en nuage et vaste portefeuille de services de TI gérés) grâce à ses 21[2] centres de données d'une superficie brute d'environ 420 000 pieds carrés, à son vaste réseau FastFiber Network™ et à plus de 50 points de présence en Amérique du Nord et en Europe.

Au 31 août 2015, le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises fournissait des services de vidéo à 1 014 661 clients, des services d'Internet à 934 470 clients et des services de téléphonie à 548 571 clients, pour un total de 2 497 702 unités de service primaire[3].

## 2.2 AUTRES

Par l'entremise de sa filiale Cogeco Diffusion inc. (« Cogeco Diffusion »), COGECO détient et exploite en propriété exclusive, à l'échelle du Québec, 13 stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires, soit : *Rythme FM*, *CKOI FM*, *98,5 FM*, *92,5 The Beat*, ainsi que *Radio Circulation 730 AM* à Montréal; *FM 93* et *102,9 FM* à Québec; *104,7 FM* à Gatineau; *CIME FM* à Saint-Jérôme; *Rythme FM* et *107,7 FM* à Sherbrooke; ainsi que *Rythme FM* et *106,9 FM* à Trois-Rivières. Cogeco Diffusion exploite également Cogeco Nouvelles, l'une des plus importantes agences de nouvelles du Québec, qui alimente 24 stations de radio communautaires et indépendantes.

Par l'entremise de sa filiale Métromédia CMR Plus inc. (« Métromédia »), COGECO exploite une entreprise d'affichage publicitaire extérieur spécialisée dans les transports en commun.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.
(2) Au 28 octobre 2015.
(3) Représente la somme des clients des services de vidéo, d'Internet et de téléphonie.

# 2.3 RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURE DU SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

## ACTIVITÉS DE CÂBLODISTRIBUTION

Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband fournissent des services résidentiels de vidéo, d'Internet, de téléphonie et de télécommunications d'affaires au moyen de réseaux évolués de câblodistribution bidirectionnels à large bande et de fibres optiques. Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband fournissent ces services au moyen de systèmes à fibre optiques longue distance, de réseaux de câblodistribution à large bande hybrides de fibre et de câble coaxial (« HFCC »), de réseaux de fibres point à point et de technologies de fibre jusqu'au domicile (« FTTH »).

Le réseau de distribution de Cogeco Câble Canada s'étend sur plus de 39 000 kilomètres tandis que le réseau de distribution d'Atlantic Broadband s'étend sur plus de 19 000 kilomètres. Les réseaux de transport de fibre optiques interurbains à la fine pointe de la technologie s'étendent sur plus de 10 000 kilomètres et 850 kilomètres au Canada et aux États-Unis, respectivement. L'étendue du réseau de transport principal de Cogeco Câble Canada et d'Atlantic Broadband vise à faciliter la connexion, à une très grande vitesse, de ses nombreux réseaux de câblodistribution locaux aux fournisseurs de contenu vidéo, à d'autres réseaux de téléphonie publics, aux fournisseurs d'applications logicielles et à Internet partout dans le monde.

En ce qui a trait aux services résidentiels, Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband déploient des fibres optiques à des noeuds desservant des noyaux comptant généralement 367 et 355 foyers câblés, respectivement, à raison de fibres multiples par noeud dans la plupart des cas afin d'accroître rapidement la capacité du réseau jusqu'à des noyaux plus restreints, lorsque cela est nécessaire. Ce processus « juste-à-temps », appelé le fractionnement des nœuds, permet d'améliorer la qualité et la fiabilité tout en augmentant la capacité des services bidirectionnels, comme les services d'Internet, les services de vidéo sur demande (« VSD ») et les services de téléphonie, et en maximisant le rendement du capital investi. L'infrastructure de câdistribution HFCC est dotée d'une capacité de radiofréquence (« RF ») de 450 MHz, de 550 MHz, de 750 MHz, de 860 MHz ou de 1 GHz de bande passante, selon le marché desservi et les besoins des clients.

Sur chaque marché, les signaux sont transférés du réseau de fibres optiques au réseau de câble coaxial jusqu'au noeud afin d'être transmis aux clients. Cogeco Câble estime que le fait d'utiliser activement la technologie de fibres optiques en combinanison avec le câble coaxial à augmenter la capacité de transmission et à améliorer le rendement des réseaux. Les fils de fibre optique peuvent transmettre des centaines de canaux vidéo et audio et de données sur de longues distances sans qu'il soit nécessaire d'amplifier le signal, comme c'est habituellement le cas pour le câble coaxial. Cogeco Câble Canada continuera à déployer des fibres optiques dans la mesure où cela sera nécessaire pour réduire davantage la nécessité de l'amplification des signaux, ce qui améliore la fiabilité du réseau et réduit les frais d'entretien. Cette combinaison hybride de fibre optique et de câble coaxial est le choix le plus efficace pour offrir des réseaux de première qualité tout en investissant le capital de façon judicieuse.

Afin d'augmenter davantage la capacité du réseau de câblodistribution, Cogeco Câble Canada met actuellement en oeuvre deux programmes d'amélioration du réseau:

a) conversion au numérique du service vidéo analogique. Le déploiement de convertisseurs numérique-analogique (« CNA ») aux clients qui ont un vieux téléviseur analogique a été réalisé dans le cas des réseaux principaux et de la plupart des réseaux plus petits. Cette augmentation considérable de la capacité permet de remplacer chaque chaîne analogique par un nombre de chaînes haute définition (« HD ») ou de chaînes définition standard (« DS ») pouvant aller jusqu'à quatre et seize, respectivement;

b) conversion à la technologie de distribution vidéo numérique (« DVN »). Cette technologie permet à Cogeco Câble Canada de diffuser de façon sélective seulement les chaînes de vidéo numérique que les clients regardent, ce qui lui permet effectivement d'offrir un plus grand choix de chaînes numériques en utilisant la même infrastructure de réseau. La conversion est terminée en Ontario et la technologie sera implantée au Québec au cours des deux prochains exercices.

Afin de récupérer la largeur de bande nécessaire à la croissance du service d'Internet et à l'ajout de nouvelles chaînes HD, Atlantic Broadband continue à mettre en oeuvre une stratégie multipoint ayant pour but d'améliorer son réseau et d'augmenter le fonctionnement global :

a) sur les marchés où la largeur de bande est généralement inférieure à 750 MHz, Atlantic Broadband a terminé la conversion au numérique du service de vidéo analogique au moyen du déploiement de CNA auprès de ses clients qui ont un vieux téléviseur analogique;

b) sur les marchés où la largeur de bande est égale à 750 MHz et où elle compte un grand nombre de clients, elle a entrepris la conversion au numérique, qu'elle prévoit terminer en 2016;

c) sur les marchés où la largeur de bande varie de 860 MHz à 1 GHz, Atlantic Broadband utilise le spectre disponible pour ajouter des chaînes DOCSIS jumelées afin d'augmenter la vitesse et d'offrir des chaînes HD supplémentaires.

Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband ont recours à la technologie DOCSIS pour fournir des services d'Internet et des services aux entreprises sur ses réseaux HFCC. DOCSIS comprend de nombreuses fonctions, y compris la priorisation des paquets qui assure la continuité de la transmission et l'excellence de la prestation. Cette priorisation est importante pour les services qui doivent être transmis en temps réel, comme le service de téléphonie. En outre, cette technologie fournit une plate-forme souple et évolutive qui permet d'augmenter davantage la vitesse de transmission IP, jusqu'à 250 Mbps et au delà, et de fournir d'autres produits, comme les services symétriques, qui sont particulièrement adaptés aux besoins de la clientèle commerciale. une vitesse Internet maximale de 120 Mbps au moyen de la technologie DOCSIS 3.0 et continue à apporter les améliorations nécessaires à son infrastructure en vue d'intégrer la technologie DOCSIS 3.1 de façon sélective de manière à pouvoir porter cette vitesse à 250 Mbps et au delà. Dans certaines régions, Atlantic Broadband offre actuellement des vitesses de l'ordre du gigabit au moyen de la technologie du réseau optique passif.

En dernier lieu, Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband déploient actuellement la technologie de FTTH dans tous les nouveaux projets résidentiels qui remplissent certains critères en matière de taille, de proximité par rapport aux installations existantes et de pourcentage de pénétration

du service. Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband utilisent une technologie de FTTH appelée radiofréquence sur fibre optique (« RFoG »), dont l'avantage principale est la compatibilité avec les investissements en matière de systèmes de terminaison par modem câble (« CMTS ») existants et les systèmes administratifs. La RFoG offre une fiabilité accrue, comporte des frais d'entretien réduits et constitue une excellente plateforme qui permettra de fournir des services vidéo améliorés et des services Internet plus rapides à l'avenir.

Le tableau suivant présente le pourcentage de foyers câblés au Canada et aux États-Unis où les services de vidéo numérique, de VSD, d'Internet et de téléphonie étaient offerts au 31 août 2015 :

| | % de foyers câblés où le service est disponible | |
|---|---|---|
| **Service** | **Canada** | **États-Unis** |
| Vidéo numérique | 99% | 99% |
| VSD | 97% | 86% |
| Internet (DOCSIS 2.0) | 98% | 99% |
| Internet (DOCSIS 3.0) | 97% | 95% |
| Téléphonie | 96% | 99% |

# ACTIVITÉS DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Au 28 octobre 2015, Cogeco Peer 1 fournissait ses services par l'intermédiaire de 21 centres de données, qui couvrent une superficie brute d'environ 420 000 pieds carrés et comptent plus de 50 points de présence principaux en Amérique du Nord et en Europe.

Les centres de données de Cogeco Peer 1 comprennent une infrastructure de TI hautement sécurisée et redondante, y compris des systèmes de surveillance, de régulation de la climatisation, d'alimentation redondante, de soutien et d'identification biométrique à la fine pointe de la technologie, qui fonctionnent jour et nuit, 365 jours sur 365. De plus, les centres de données de Cogeco Peer 1 ont été conçus et construits pour répondre aux normes du secteur des centres de données, et sont exploités en ce sens, afin de satisfaire les exigences de ses clients commerciaux en matière de services et de conformité.

Au cours du dernier exercice, Cogeco Peer 1 a achevé la construction d'un nouveau centre de données d'une superficie brute d'environ 100 000 pieds carrés à Montréal, qui a officiellement ouvert ses portes le 18 septembre 2015. Cette nouvelle installation sera construite en plusieurs étapes, sur plusieurs années, en fonction du rythme imposé par les contrats pluriannuels que conclut Cogeco Peer 1.

## 2.4 CROISSANCE DE L'ENTREPRISE ET AUTRES DÉVELOPPEMENTS

### SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Le sondage Numeris réalisé au printemps 2015 dans la région de Montréal par *Portable People Meter* (« PPM ») révèle que *98,5 FM* est la radio qui se classe à la tête du marché francophone de Montréal auprès de tous les auditeurs et dans la catégorie « hommes de deux ans et plus » (« 2+ »), tandis que *Rythme FM* a maintenu sa position de chef de file dans la catégorie « femmes 2+ » parmi les stations musicales. *The Beat* est la radio qui se classe au premier rang dans la catégorie « femmes de 35 à 64 ans » sur le marché anglophone de Montréal. Finalement, dans les autres régions du Québec, la plupart de nos stations de radio ont enregistré de bonnes cotes d'écoute.

Le 27 octobre 2015, la Société a apporté des modifications à son crédit à terme renouvelable. Aux termes de ces modifications, l'échéance a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 1er février 2021.

Le 14 octobre 2015, une filiale américaine de Cogeco Câble a conclu deux conventions de swaps de taux d'intérêt visant à fixer les taux d'intérêt sur un montant notionnel de 150 millions $ US (75 millions $ US en vertu de chaque convention) au titre de ses emprunts fondés sur le taux LIBOR. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable LIBOR en dollars américains à un taux fixe de 0,6120 % et de 0,9870 % en vertu des facilités d'emprunt à terme A et A-2 d'Atlantic Broadband jusqu'au 30 octobre 2017 et au 31 juillet 2019, respectivement.

Le 20 août 2015, Atlantic Broadband, une filiale en propriété exclusive de Cogeco Câble inc., a conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs nets de MetroCast Communications of Connecticut, LLC (« MetroCast Connecticut ») qui desservait 27 256 clients de vidéo, 22 673 clients d'Internet et 7 817 clients de téléphonie au 31 août 2015. La transaction, qui est évaluée à 200 millions $ US, est assujettie à des ajustements du fonds de roulement net après la clôture et a été financée au moyen d'une combinaison de fonds en caisse, d'un prélèvement sur le crédit renouvelable existant d'un montant de 90 millions $ US et d'emprunts totalisant 100 millions $ US aux termes d'une nouvelle facilité d'emprunt à terme A-2 émise en vertu des facilités de crédit de premier rang. Cette acquisition améliore la zone de couverture de Cogeco Câble dans le marché des services de câblodistribution américains et lui assure un fort potentiel de croissance.

# 2.5 STRATÉGIES ET OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE

Les objectifs de COGECO sont d'offrir des services d'excellente qualité à ses clients et de créer de la valeur pour les actionnaires en augmentant la rentabilité et en assurant une croissance continue des produits. La Société maximise la rentabilité et la valeur pour les actionnaires en effectuant un contrôle rigoureux de ses dépenses. Pour y parvenir, COGECO s'efforce d'améliorer l'efficacité de ses processus. Le contrôle serré des processus d'affaires permet également aux actionnaires d'obtenir de l'information factuelle en temps opportun sur l'évolution de la Société.

La Société mesure sa performance à l'égard de ces objectifs en surveillant son BAIIA ajusté[(1)] et ses flux de trésorerie disponibles[(1)].

Les stratégies mises en œuvre à cette fin sont propres à chaque secteur, comme on le décrit ci-après.

## SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Cogeco Câble s'engage à accroître la valeur pour l'actionnaire et, pour ce faire, se concentre sur l'optimisation de la rentabilité tout en gérant l'utilisation du capital de façon efficace pour assurer la croissance future. Pour atteindre ces objectifs, Cogeco Câble a élaboré les stratégies suivantes :

| Services de câblodistribution canadiens et américains | Services de données aux entreprises |
|---|---|
| Élargir l'offre de services, améliorer les services existants en les fournissant à des prix intéressants et rechercher des acquisitions à valeur ajoutée | Regrouper les activités de Cogeco Services Réseaux et de Peer 1 Hosting (« Cogeco Peer 1 ») pour faire la promotion d'une marque unique dotée d'une approche centrée sur les gens |
| Améliorer les réseaux à l'aide de technologies avancées à la fine pointe | Accroître notre bassin de clientèle à l'aide d'une stratégie de mise en marché améliorée qui vise particulièrement certains marchés horizontaux et verticaux |
| Améliorer l'expérience client et les processus d'affaires pour renforcer la fidélisation et la rétention des clients | Rationaliser et élargir notre gamme de produits pour mettre en marché des solutions pertinentes qui seront soutenues par un service à la clientèle exceptionnel |
| Maintenir une gestion solide du capital et un contrôle rigoureux des dépenses | Renforcer les processus et les systèmes internes afin d'améliorer l'efficience opérationnelle, d'optimiser les infrastructures et de réduire les charges d'exploitation |
| | Optimiser l'utilisation des actifs courants afin de réduire les charges d'exploitation |

Cogeco Câble mesure sa performance à l'égard de ces objectifs en surveillant son BAIIA ajusté, sa marge d'exploitation, ses flux de trésorerie disponibles et l'intensité de son capital. Pour plus de détails, se reporter au rapport annuel 2015 de Cogeco Câble inc. disponible à l'adresse www.sedar.com, ou sur le site Internet de la Société au corpo.cogeco.com.

## RADIODIFFUSION ET AFFICHAGE EXTÉRIEUR

Les activités de radiodiffusion et d'affichage publicitaire extérieur sont axées sur l'amélioration continue de la programmation et la diversification du portefeuille de produits en vue d'accroître la part de marché, et par le fait même, la rentabilité.

## RÉSULTATS ANTICIPÉS DE LA RÉALISATION DES STRATÉGIES DE LA SOCIÉTÉ

Les résultats de la réalisation des stratégies énoncées ci-dessus devraient donner lieu à une hausse des produits et du BAIIA ajusté, ce qui devrait donner lieu à une rentabilité accrue et à un endettement réduit qui seront mesurés selon les critères suivants (ces critères sont décrits plus amplement dans la section « Projections financières pour l'exercice 2016 ») :

- Pour l'exercice 2016, COGECO prévoit générer un BAIIA ajusté se situant entre 1,0 milliard $ et 1,1 milliard $, grâce essentiellement aux résultats d'exploitation projetés du secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises pour l'exercice 2016; et
- La Société s'attend à générer des flux de trésorerie disponibles se chiffrant entre 330 millions $ et 360 millions $ découlant de la croissance du BAIIA ajusté, partiellement contrebalancés par la hausse des acquisitions d'immobilisations corporelles et des impôts exigibles.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires à l'égard des résultats et des réalisations de l'exercice 2015, se reporter à la rubrique « Indicateurs de rendement clés et faits saillants liés au rendement ».

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

## 2.6 INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS ET FAITS SAILLANTS LIÉS AU RENDEMENT

Les indicateurs de rendement clés suivants sont surveillés de près pour que les stratégies et les objectifs de l'entreprise demeurent étroitement liés à la création de valeur pour l'actionnaire. Les indicateurs de rendement clés ne constituent pas des mesures conformes aux IFRS et ne devraient pas être considérés comme des substituts d'autres mesures du rendement conformes aux IFRS. Les méthodes de calcul des indicateurs de rendement clés de la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés et, par conséquent, ces indicateurs de rendement clés peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La Société mesure sa performance à l'égard de ces objectifs en surveillant son BAIIA ajusté[1] et ses flux de trésorerie disponibles[1].

| *(en millions de dollars, sauf les pourcentages)* | Projections initiales au 31 octobre 2014<br>Exercice 2015<br>$ | **Données réelles**<br>**Exercice 2015**<br>**$** | Atteinte des projections révisées[1]<br>Exercice 2015 |
|---|---|---|---|
| **Projections financières** | | | |
| Produits | 2 185 | **2 187** | ✓ |
| BAIIA ajusté | 945 | **955** | ✓ |
| Frais d'intérgration, de restructuration et d'acquisition[2] | — | **14** | × |
| Charges financières | 132 | **149** | × |
| Impôts exigibles | 105 | **97** | ✪ |
| Bénéfice de l'exercice | 265 | **265** | ✓ |
| Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société | 88 | **90** | ✓ |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs | 438 | **443** | ✓ |
| Flux de trésorerie disponibles | 280 | **291** | ✪ |

✪ : dépassée ✓: Atteinte ×: non atteinte

(1) Les projections sont considérées comme étant atteintes lorsqu'elles se situent dans une fourchette de 3 % au-dessus ou en dessous du montant prévu.

(2) Les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition comprennent des coûts d'acquisition de 1,6 million $ relatifs à un regroupement d'entreprises dans les Services de câblodistribution américains de Cogeco Câble ainsi que des frais de restructuration de 12,3 millions $ liés à la restructuration opérationnelle, financière et organisationnelle dans les Services de données aux entreprises de Cogeco Câble.

Pour l'exercice 2015, COGECO a atteint ou surpassé pratiquement tous ses indicateurs de rendement clés par rapport à ses projections initiales publiées le 31 octobre 2014. Pour plus de détails sur les résultats d'exploitation de la Société, se reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation et financiers » et « Analyse des flux de trésorerie ».

## 2.7 BAIIA AJUSTÉ

Le BAIIA ajusté est une mesure de référence couramment utilisée dans le secteur des télécommunications, puisqu'il permet d'établir une comparaison avec des sociétés dont la structure du capital diffère et qu'il constitue une mesure plus actuelle, celle-ci ne comprenant pas les investissements passés dans les actifs. L'évolution du BAIIA ajusté permet d'évaluer la capacité de COGECO à saisir les occasions de croissance de façon rentable, à financer ses activités courantes et à assurer le service de sa dette. Le BAIIA ajusté correspond essentiellement aux flux de trésorerie liés aux opérations[1]. Par conséquent, le BAIIA ajusté compte parmi les mesures clés utilisées par les milieux financiers pour évaluer une entreprise et sa santé financière. Pour l'exercice 2015, le BAIIA ajusté s'est élevé à 955 millions $, atteignant les projections initiales de la Société publiées le 31 octobre 2014.

## 2.8 FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Les flux de trésorerie disponibles sont définis comme les flux de trésorerie liés aux opérations moins les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs. Les milieux financiers suivent de près cet indicateur puisqu'il mesure la capacité de la Société à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance. Pour l'exercice 2015, les flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 291 millions $ et ont ainsi dépassé les projections initiales de la Société. La Société prévoit utiliser la hausse des flux de trésorerie disponibles pour réduire son endettement et investir davantage au besoin.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

## 2.9 FAITS SAILLANTS ANNUELS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 | 2013 |
|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les données par action)* | **$** | $ | $ |
| Produits | **2 187 163** | 2 096 038 | 1 834 257 |
| BAIIA ajusté | **954 591** | 908 262 | 798 642 |
| Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition | **13 950** | 4 736 | 21 662 |
| Règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur | **(27 431)** | — | — |
| Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles | **—** | 35 493 | — |
| Bénéfice de l'exercice | **265 215** | 210 170 | 189 821 |
| Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société | **89 627** | 67 680 | 64 260 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | **694 300** | 764 770 | 552 195 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations | **733 399** | 693 909 | 561 935 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs | **442 675** | 420 179 | 411 422 |
| Flux de trésorerie disponibles | **290 724** | 273 730 | 150 513 |
| Total de l'actif | **6 205 795** | 5 367 730 | 5 348 627 |
| Endettement | **3 361 948** | 2 848 040 | 3 054 275 |
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société | **603 598** | 513 965 | 456 905 |
| **Données par action**[(1)] | | | |
| Bénéfice par action | | | |
| De base | **5,35** | 4,05 | 3,84 |
| Dilué | **5,32** | 4,02 | 3,82 |
| Dividendes | **1,02** | 0,88 | 0,76 |

(1) Par action à droit de vote multiple et action subalterne à droit de vote

# 3. RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS

## 3.1 RÉSULTATS D'EXPLOITATION

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 | Variation |
|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)* | **$** | $ | % |
| Produits | **2 187 163** | 2 096 038 | 4,3 |
| Charges d'exploitation | **1 232 572** | 1 187 776 | 3,8 |
| BAIIA ajusté | **954 591** | 908 262 | 5,1 |

### PRODUITS

Pour l'exercice 2015, les produits ont atteint 2,2 milliards $, ce qui représente une hausse de 91,1 millions $, ou 4,3 %, par rapport à l'exercice 2014, en raison de l'amélioration du secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises.

Pour l'exercice 2015, dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, les produits ont atteint 2,0 milliards $, ce qui représente une hausse de 95,7 millions $, ou 4,9 %, par rapport à l'exercice 2014, en raison d'une croissance de 20,1 % des activités de ses Services de câblodistribution américains, de 3,5 % des activités de ses Services de données aux entreprises et de 0,6 % des activités de ses Services de câblodistribution canadiens. Les produits se sont accrus grâce à la croissance des activités de ses Services de câblodistribution américains, aidée par la stabilité des produits des activités de ses Services de câblodistribution canadiens conjuguée aux taux de change favorables de nos établissements à l'étranger par rapport à l'exercice 2014. Pour plus de détails sur les produits, se reporter à la rubrique « Secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises ».

### CHARGES D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2015, les charges d'exploitation se sont élevées à 1,2 milliard $, soit une hausse de 44,8 millions $, ou 3,8 %, par rapport à l'exercice 2014. L'augmentation des charges d'exploitation tient essentiellement aux résultats d'exploitation du secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, partiellement contrebalancés par les initiatives de réduction des coûts au sein des activités liées à la radiodiffusion et à l'affichage publicitaire extérieur.

Pour l'exercice 2015, dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, les charges d'exploitation se sont chiffrées à plus de 1,1 milliard $, soit une hausse de 58,4 millions $, ou 5,6 %, par rapport à l'exercice 2014. La hausse des charges d'exploitation résulte de la croissance interne de toutes les unités d'exploitation de ce secteur conjuguée à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien, facteur partiellement compensé par les économies découlant de la restructuration opérationnelle, financière et organisationnelle dans le secteur des Services de données aux entreprises. Pour plus de détails sur les charges d'exploitation, se reporter à la rubrique « Secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises ».

### BAIIA AJUSTÉ

Pour l'exercice 2015, le BAIIA ajusté a augmenté de 46,3 millions $, ou 5,1 %, pour atteindre 954,6 millions $, en raison d'une croissance des produits supérieure à la croissance des charges d'exploitation dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, des taux de change plus favorables qu'à l'exercice précédent et des initiatives de réduction des coûts visant les activités liées à la radiodiffusion et à l'affichage publicitaire extérieur.

Pour l'exercice 2015, dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, le BAIIA ajusté a augmenté de 37,1 million $, ou 4,2 %, pour atteindre 930,5 millions $, en raison de l'amélioration de tous ses secteurs opérationnels conjuguée aux taux de change favorables par rapport à l'exercice 2014. Pour plus de détails sur le BAIIA ajusté, se reporter à la rubrique « Secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises ».

## 3.2 CHARGES FIXES

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 | Variation |
|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)* | **$** | $ | % |
| Amortissements | **472 615** | 465 648 | 1,5 |
| Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles | **—** | 35 493 | (100,0) |
| Charges financières | **148 892** | 137 455 | 8,3 |

Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements s'est établie à 472,6 millions $, comparativement à 465,6 millions $ pour l'exercice précédent. La hausse découle essentiellement de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien et aux acquisitions additionnelles d'immobilisations corporelles, facteurs partiellement contrebalancés par l'amortissement complet de certaines immobilisations incorporelles depuis la fin de l'exercice 2014.

Pour l'exercice 2015, les charges financières ont augmenté de 11,4 millions $, ou 8,3 %, pour atteindre 148,9 millions $, contre 137,5 millions $ à l'exercice précédent, principalement en raison de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien, facteur partiellement contrebalancé par le remboursement de dettes.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2014, Cogeco Câble Canada, filiale de Cogeco Câble, a comptabilisé une perte de valeur de 32,2 millions $ au titre des immobilisations corporelles à l'égard d'un projet de télévision sur protocole Internet « IPTV » qui a dû être abandonné en raison de problèmes de performance inattendus relatifs au bon fonctionnement de la plateforme. De plus, au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, Cogeco Câble a comptabilisé à l'égard de son secteur des Services de données aux entreprises une perte de valeur de 3,3 millions $ au titre des immobilisations corporelles liée à la rationalisation de ses plateformes d'automatisation ayant trait aux activités d'exploitation des centres de données.

## 3.3 RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION AUPRÈS D'UN FOURNISSEUR

Le 20 août 2015, Cogeco Câble Canada, filiale de Cogeco Câble, a conclu une entente avec un fournisseur en vue de régler une réclamation présentée au cours d'un exercice précédent. Le montant du règlement s'est élevé à 27,4 millions $, dont une partie sera payée en trésorerie et une partie, sous la forme de notes de crédit applicables lors de futurs achats d'immobilisations corporelles.

## 3.4 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice 2015, les impôts sur le résultat se sont élevés à 81,4 millions $, comparativement à 54,8 millions $ pour l'exercice précédent. La hausse au cours de l'exercice 2015 est principalement imputable à l'augmentation du BAIIA ajusté, à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien, au règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur, à l'incidence de la proportion plus élevée du bénéfice d'Atlantic Broadband, filiale de Cogeco Câble, dans les résultats d'exploitation consolidés (lequel est imposé à un taux plus élevé) et à la perte de valeur au titre des immobilisations corporelles enregistrée au cours de l'exercice précédent dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition et des charges financières par rapport à l'exercice 2014.

## 3.5 BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

Pour 2015, le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 265,2 millions $, dont une tranche de 89,6 millions $, ou 5,35 $ l'action, est attribuable aux propriétaires de la Société, comparativement à un bénéfice de 210,2 millions $, dont une tranche de 67,7 millions $, ou 4,05 $ l'action, était attribuable aux propriétaires de la Société pour l'exercice 2014. La progression du bénéfice de l'exercice est essentiellement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté, au règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur et à la perte de valeur au titre des immobilisations corporelles enregistrée au cours de l'exercice précédent, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition, des charges financières et de l'impôt sur le résultat.

La participation sans contrôle correspond à une participation d'environ 68 % dans les résultats de Cogeco Câble. Pour l'exercice 2015, le bénéfice de l'exercice attribuable à la participation sans contrôle s'est chiffré à 175,6 millions $, comparativement à 142,5 millions $ pour l'exercice 2014.

Pour l'exercice clos le 31 août 2015, le rendement des capitaux propres[(1)] de la Société s'est chiffré à 16,0 %, comparativement à 13,9 % pour l'exercice précédent. Cette augmentation découle principalement de la hausse du bénéfice d'un exercice à l'autre.

# 4. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

COGECO détient 31,9 % des actions de participation de Cogeco Câble, représentant 82,4 % des actions à droit de vote de Cogeco Câble.

Le 14 juillet 2015, la convention de gestion (la « convention ») aux termes de laquelle COGECO fournit des services de direction, d'administration, de planification stratégique et financière et d'autres services (les « services de gestion ») à Cogeco Câble a été modifiée et mise à jour (la « convention modifiée et mise à jour »). Initialement conclue en 1993 lorsque les activités de câblodistribution de COGECO ont été confiées à Cogeco Câble, la convention prévoyait que COGECO fournisse les services de gestion contre des honoraires annuels équivalant à 2 % des produits bruts de Cogeco Câble, sous réserve d'un montant annuel maximal ajusté en fonction de l'inflation. De plus, Cogeco Câble rembourse à COGECO les frais et débours engagés dans le cadre des services fournis aux termes de la convention de gestion. Le plafond des honoraires annuels a été relevé une seule fois, en 1997, en raison de la croissance des activités de câblodistribution.

Une modification a commencé à être envisagée lorsqu'une présentation relative aux services de gestion et aux honoraires a été examinée et analysée à l'occasion d'une réunion du conseil d'administration de COGECO, à la fin juin 2015. Les administrateurs indépendants du conseil ont convenu que les honoraires de gestion devaient être augmentés pour l'exercice ouvert à compter du 1er septembre 2015, pour correspondre à des honoraires annuels payables mensuellement équivalant à 0,85 % des produits consolidés de Cogeco Câble, sans plafond ni ajustement en fonction de l'inflation. Par conséquent, COGECO a soumis à Cogeco Câble une demande d'ajustement des honoraires et de modifications à la convention.

Aux termes de la convention, cette demande a été présentée au comité d'audit de Cogeco Câble en vue de son analyse. Le comité a reconnu que les activités de Cogeco Câble avaient crû de façon importante au cours des dernières années, tant en raison de la croissance interne que des nombreuses acquisitions, y compris Atlantic Broadband, Cogeco Services Réseaux et Peer 1 Hosting. Par conséquent, les services offerts et le temps et les efforts investis par la direction de COGECO pour Cogeco Câble ont également augmenté de façon importante. Le comité d'audit a finalement déterminé que les honoraires de gestion ne cadraient plus avec les coûts, le temps et les ressources investis par COGECO et qu'ils devaient être augmentés comme demandé, jusqu'à 0,85 % des produits consolidés de Cogeco Câble. La question a ensuite été abordée par le conseil d'administration de Cogeco Câble lors de sa réunion de juillet 2015, et l'augmentation des honoraires de gestion ainsi que la convention de gestion modifiée et mise à jour ont été ratifiées et approuvées par les administrateurs indépendants du conseil d'administration. La convention modifiée et mise à jour prévoit une provision pour ajustement futur à la demande de COGECO ou de Cogeco Câble, dans l'éventualité où le pourcentage des honoraires de gestion ne cadrerait plus avec les coûts, le temps et les ressources investis par COGECO.

Pour l'exercice 2015, les honoraires de gestion ont été fixés à un maximum de 9,9 millions $ (9,7 millions $ en 2014), montant qui a été payé en entier au cours du premier trimestre (payé en entier au cours du premier semestre de l'exercice 2014). Pour l'exercice 2016, en vertu de la convention modifiée et mise à jour, les honoraires de gestion ne seront plus assujettis à un plafond et seront versés sur une base mensuelle. Par conséquent, les honoraires de gestion seront constatés et versés tout au long de l'exercice, ce qui permettra une comparaison plus juste des marges d'exploitation d'un trimestre à l'autre. Pour l'exercice 2016, les honoraires de gestion devraient se chiffrer à environ 19 millions $.

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de COGECO par Cogeco Câble. Cependant, au cours de l'exercice 2015, Cogeco Câble a attribué 61 300 options sur actions (84 250 en 2014) à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Câble. Au cours de l'exercice 2015, Cogeco Câble a facturé des montants de 502 000 $ (293 000 $ en 2014) à COGECO relativement aux options sur actions de Cogeco Câble qu'elle a attribuées à ces hauts dirigeants.

Aucune unité d'actions incitatives de Cogeco Câble n'a été attribuée aux hauts dirigeants de COGECO à titre de hauts dirigeants de Cogeco Câble au cours de l'exercice 2015 (12 550 en 2014). Au cours de l'exercice 2015, Cogeco Câble a facturé à COGECO un montant de 303 000 $ (681 000 $ en 2014) relativement aux unités d'actions incitatives précédemment attribuées par Cogeco Câble à ces dirigeants de COGECO.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2015, Cogeco Câble a instauré un régime d'unités d'actions liées au rendement. Au cours de l'exercice 2015, Cogeco Câble a attribué 11 050 unités d'actions liées au rendement aux hauts dirigeants de COGECO à titre de hauts dirigeants de Cogeco Câble et a facturé un montant de 188 000 $ pour l'exercice clos le 31 août 2015 à COGECO relativement aux unités d'actions liées au rendement de Cogeco Câble qu'elle a attribuées à ces hauts dirigeants. Les détails relatifs au régime d'unités d'actions liées au rendement sont présentés à la note 17 des états financiers consolidés.

(1) Le rendement des capitaux propres se définit comme le bénéfice de l'exercice divisé par la moyenne des capitaux propres (calculé en fonction du solde au début et à la fin d'un exercice donné).

# 5. ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars)* | **$** | $ |
| **Activités d'exploitation** | | |
| Flux de trésorerie liés aux opérations | **733 399** | 693 909 |
| Variations des activités d'exploitation sans effet de trésorerie | **(63 402)** | 47 981 |
| Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme | **(8 702)** | (7 905) |
| Impôts sur le résultat versés | **(76 179)** | (66 268) |
| Impôts exigibles | **96 879** | 86 170 |
| Charges financières versées | **(136 587)** | (126 572) |
| Charges financières | **148 892** | 137 455 |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation** | **694 300** | 764 770 |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** | **(705 122)** | (418 421) |
| **Flux de trésorerie liés aux activités de financement** | **105 841** | (327 813) |
| **Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères** | **5 339** | 1 502 |
| **Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie** | **100 358** | 20 038 |
| **Trésorerie et équivalents de trésorerie au début** | **63 831** | 43 793 |
| **Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin** | **164 189** | 63 831 |

## 5.1 ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2015, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint 694,3 millions $, ce qui représente une diminution de 70,5 millions $, ou 9,2 %, par rapport à l'exercice 2014, principalement en raison des facteurs suivants :

- la diminution de 111,4 millions $ de la variation des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie principalement due aux variations du fonds de roulement;
- l'augmentation de 10,0 millions $ des charges financières versées;
- l'augmentation de 9,9 millions $ des impôts sur le résultat versés; et
- l'augmentation de 9,2 millions $ des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition, facteurs partiellement contrebalancés par
- l'augmentation de 46,3 millions $ du BAIIA ajusté; et
- le règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur de 27,4 millions $.

Pour l'exercice 2015, les flux de trésorerie liés aux opérations ont atteint 733,4 millions $, ce qui représente une augmentation de 39,5 millions $, ou 5,7 %, comparativement à 693,9 millions $ pour l'exercice 2014, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation de 46,3 millions $ du BAIIA ajusté; et
- le règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur de 27,4 millions $, facteurs partiellement contrebalancés par
- l'augmentation de 11,4 millions $ des charges financières;
- l'augmentation de 10,7 millions $ des impôts exigibles; et
- l'augmentation de 9,2 millions $ des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition.

## 5.2 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2015, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont atteint 705,1 millions $, soit une hausse de 286,7 millions $, ou 68,5 %, comparativement à 418,4 millions $, ce qui s'explique essentiellement par l'acquisition de 263,2 millions $ (201,3 millions $ US) de MetroCast Connecticut par la filiale en propriété exclusive de Cogeco Câble, Atlantic Broadband, le 20 août 2015, conjuguée aux acquisitions additionnelles d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs, comme il est expliqué ci-après.

### REGROUPEMENT D'ENTREPRISES EN 2015

Le 20 août 2015, Atlantic Broadband, une filiale en propriété exclusive de Cogeco Câble inc., a conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs nets de MetroCast Connecticut, qui desservait 27 256 clients de vidéo, 22 673 clients d'Internet et 7 817 clients de téléphonie au 31 août 2015. La transaction, qui est évaluée à 200 millions $ US et qui est assujettie à un ajustement du fonds de roulement net après la clôture, a été financée au moyen d'une combinaison de fonds en caisse, d'un prélèvement sur la facilité de crédit à terme renouvelable existante d'un montant de 90 millions $ US et d'emprunts totalisant 100 millions $ US aux termes d'une nouvelle facilité d'emprunt à terme A-2 établie en vertu des facilités de crédit de premier rang. Cette acquisition renforce la zone de couverture de Cogeco Câble sur le marché américain de la câblodistribution, et lui assure un fort potentiel de croissance.

Cette acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition. La répartition préliminaire du prix d'achat de MetroCast Connecticut s'établit comme suit, sujet à la finalisation de la détermination de la juste valeur des actifs nets acquis :

| *(en milliers de dollars)* | **$** |
|---|---|
| **Contrepartie** | |
| Versée | |
| Prix d'achat | **261 600** |
| Ajustements du fonds de roulement | **1 640** |
| | **263 240** |
| **Actifs nets acquis** | |
| Créances clients et autres débiteurs | **616** |
| Charges payées d'avance et autres | **1 696** |
| Immobilisations corporelles | **51 368** |
| Immobilisations incorporelles | **108 564** |
| Goodwill | **101 685** |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge | **(689)** |
| | **263 240** |

## ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Pour l'exercice clos le 31 août 2015, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont chiffrées à 426,4 millions $, comparativement à 405,6 millions $ pour l'exercice 2014. Les hausses sont principalement dues aux facteurs suivants dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises :

- l'acquisition d'équipements à l'abonné additionnels en vue du lancement des services de vidéo numérique avancée TiVo le 3 novembre 2014 en Ontario et le 30 mars 2015 au Québec, et de la poursuite du déploiement aux États-Unis;
- l'augmentation des dépenses liées à l'infrastructure évolutive et aux extensions de réseaux afin d'accroître et d'améliorer la capacité du réseau dans les régions desservies; et
- la construction du module 1 au nouveau centre de données à Montréal, au Québec, facteurs partiellement contrebalancés par
- la diminution des dépenses d'investissement pour l'exercice 2015 par rapport à l'exercice 2014 liées à la construction des autres modules au centre de données de Barrie, en Ontario; et
- les baisses des dépenses d'investissement en raison du calendrier de certaines initiatives.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs se sont chiffrées à 16,3 millions $, comparativement à 14,6 millions $ pour l'exercice 2014, en raison de l'augmentation des activités de rebranchement partiellement contrebalancée par la baisse des coûts d'acquisition de clients.

# 5.3 FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour l'exercice 2015, les flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 290,7 millions $, soit une hausse de 17,0 millions $, ou 6,2 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation de 46,3 millions $ du BAIIA ajusté; et
- le règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur de 27,4 millions $, facteurs partiellement contrebalancés par
- l'augmentation de 22,5 millions $ des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs;
- l'augmentation de 9,2 millions $ des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition;
- l'augmentation de 11,4 millions $ des charges financières; et
- l'augmentation de 10,7 millions $ des impôts exigibles.

Au cours de l'exercice 2015, un niveau d'endettement plus élevé a entraîné une augmentation de la trésorerie de 174,8 millions $, en raison des facteurs suivants :

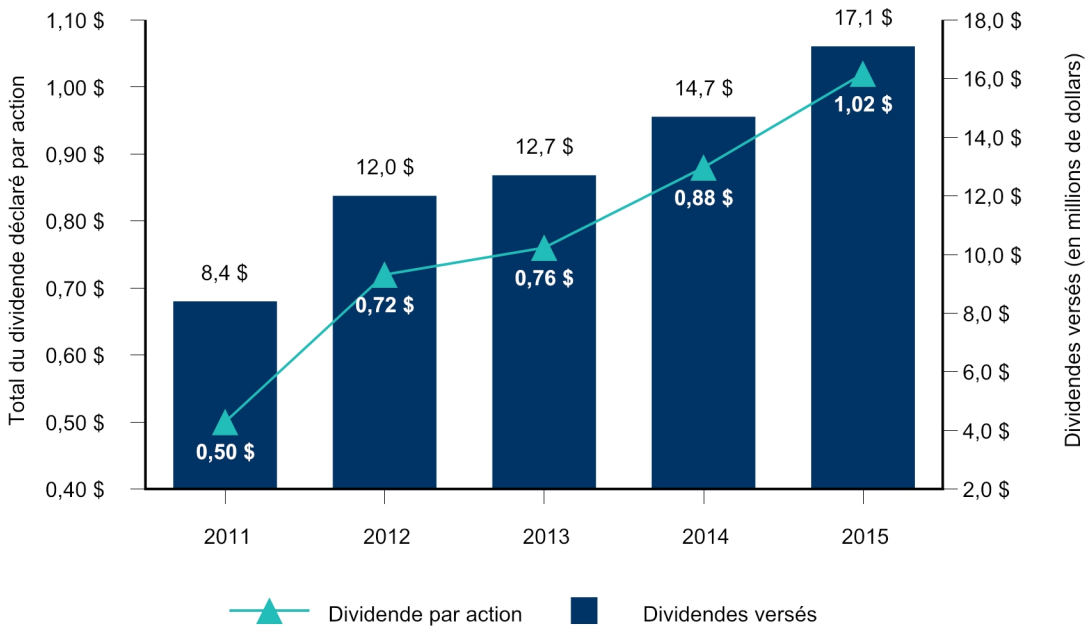
- l'émission, le 20 août 2015, dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, d'une facilité d'emprunt à terme A-2 additionnelle de 130,8 millions $ (100 millions $ US) relativement à l'acquisition de MetroCast Connecticut, pour un produit net de 128,6 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 2,2 millions $ (1,7 million $ US); et
- l'augmentation des facilités de crédit renouvelables de 85,1 millions $ qui découle essentiellement d'un prélèvement de 117,7 millions $ (90 millions $ US) en vue de financer une partie de l'acquisition de MetroCast Connecticut, contrebalancé en partie par des remboursements; facteurs partiellement contrebalancés par
- le remboursement de 35,7 millions $ des facilités d'emprunt à terme A et B.

Au cours de l'exercice 2014, un niveau d'endettement plus faible a entraîné une diminution de la trésorerie de 268,9 millions $, en raison des facteurs suivants :

- la diminution de 9,9 millions $ de l'endettement bancaire; et
- les remboursements de 428,3 millions $ des facilités de crédit renouvelables et de 68,9 millions $ des facilités d'emprunt à terme A et B, facteurs partiellement contrebalancés par
- l'émission, le 5 mars 2014, dans le cadre d'un placement privé, de billets non garantis de premier rang d'une valeur de 50,0 millions $, pour un produit net de 48,7 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 1,3 million $; et
- l'émission, le 27 août 2014, dans le cadre d'un placement privé dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, de billets garantis de premier rang, série A d'une valeur de 27,2 millions $ (25 millions $ US), pour un produit net de 27,1 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 0,1 million $ et de billets garantis de premier rang, série B d'une valeur de 164,3 millions $ (150 millions $ US), pour un produit net de 162,5 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 0,9 million $.

Au cours de l'exercice 2015, des dividendes trimestriels de 0,255 $ l'action, pour un total de 1,02 $ l'action, ont été versés aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un montant total de 17,1 millions $. Au cours de l'exercice 2014, des dividendes trimestriels de 0,22 $ l'action, pour un total de 0,88 $ l'action, ont été versés aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un montant total de 14,7 millions $. De plus, les dividendes versés par une filiale aux participations sans contrôle se sont élevés à 46,5 millions $ au cours de l'exercice 2015, comparativement à un montant de 39,7 millions $ à l'exercice précédent. Dans l'ensemble, au cours des cinq derniers exercices, le total des dividendes par action a augmenté de 19,5 % sur une base annuelle combinée.

La tendance du total des dividendes par action au cours des cinq derniers exercices s'établit comme suit :



# 6. SITUATION FINANCIÈRE

## 6.1 FONDS DE ROULEMENT

Dans le cours normal de ses activités, COGECO maintient un fonds de roulement déficitaire en raison de créances clients et autres débiteurs peu élevés, puisqu'une grande partie des clients de la Société paient avant que les services ne soient rendus, contrairement aux dettes fournisseurs et autres créditeurs, qui sont payés lorsque les produits ont été livrés et les services, rendus, ce qui permet à la Société d'utiliser la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour réduire l'endettement.

Les variations s'établissent comme suit:

| Aux 31 août | **2015** | 2014 | Variation | Explications |
|---|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars)* | **$** | $ | $ | |
| **Actifs courants** | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | **164 189** | 63 831 | 100 358 | Flux de trésorerie excédentaires générés par les activités conjugués à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien depuis l'exercice précédent, facteurs partiellement contrebalancés par les remboursements de la dette à long terme et les paiements de dividendes. |
| Créances clients et autres débiteurs | **149 355** | 123 094 | 26 261 | Hausse des produits et montant à recevoir lié au règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur conjugués à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien. |
| Impôts sur le résultat à recevoir | **10 753** | 22 254 | (11 501) | Principalement attribuable aux montants reçus au cours de l'exercice. |
| Charges payées d'avance et autres | **18 016** | 18 090 | (74) | Non significatif. |
| Instrument financiers dérivés | **49 834** | — | 49 834 | Augmentation de la valeur des swaps de devises à l'égard des billets de premier rang, série A venant à échéance en octobre 2015, en raison de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. |
| | **392 147** | 227 269 | 164 878 | |
| **Passifs courants** | | | | |
| Endettement bancaire | **—** | 3 228 | (3 228) | Non significatif. |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | **313 631** | 345 910 | (32 279) | Échéancier des paiements faits aux fournisseurs. |
| Provisions | **24 445** | 16 749 | 7 696 | Non significatif. Pour plus de détails, se reporter à la note 15 des états financiers consolidés. |
| Passifs d'impôts sur le résultat | **54 826** | 47 561 | 7 265 | Non significatif. |
| Produits différés et perçus d'avance | **63 499** | 57 012 | 6 487 | Non significatif. |
| Solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises, au taux préférentiel bancaire majoré de 1% | **—** | 2 000 | | Non significatif, payé au cours de l'exercice. |
| Tranche à court terme de la dette à long terme | **297 657** | 32 349 | 265 308 | Billets garantis de premier rang, série A d'une valeur de 190 millions $ US venant à échéance en octobre 2015. |
| | **754 058** | 504 809 | 249 249 | |
| **Fonds de roulement déficitaire** | **(361 911)** | (277 540) | (84 371) | |

## 6.2 AUTRES VARIATIONS IMPORTANTES

| Aux 31 août<br>*(en milliers de dollars)* | **2015**<br>**$** | 2014<br>$ | Variation<br>$ | Explications |
|---|---|---|---|---|
| **Actifs non courants** | | | | |
| Immobilisations corporelles | **2 005 461** | 1 852 270 | 153 191 | Augmentation découlant de l'acquisition de MetroCast Connecticut au quatrième trimestre de l'exercice 2015 conjuguée à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien et à la hausse des dépenses d'investissement, facteurs partiellement contrebalancés par la charge d'amortissement. |
| Immobilisations incorporelles | **2 214 998** | 1 986 187 | 228 811 | Augmentation découlant de l'acquisition de MetroCast Connecticut au quatrième trimestre de l'exercice 2015 conjuguée à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien, facteurs partiellement contrebalancés par l'excédent de la charge d'amortissement sur les acquisitions d'immobilisations incorporelles. |
| Goodwill | **1 543 504** | 1 259 654 | 283 850 | Augmentation découlant de l'acquisition de MetroCast Connecticut au quatrième trimestre de l'exercice 2015 conjuguée à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien. |
| **Passifs non courants** | | | | |
| Dette à long terme | **3 081 092** | 2 782 712 | 298 380 | Augmentation découlant principalement de la nouvelle facilité d'emprunt à terme A-2 et du prélèvement sur la facilité de crédit renouvelable lié à l'acquisition de MetroCast Connecticut au quatrième trimestre de l'exercice 2015 conjuguée à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation de la tranche à court terme de la dette à long terme et des remboursements. |
| Passifs d'impôts différés | **528 211** | 498 866 | 29 345 | Se reporter à la note 10 des états financiers consolidés. |

# 7. RESSOURCES EN CAPITAL ET LIQUIDITÉS

## 7.1 STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous résume les ratios financiers relatifs à l'endettement des deux derniers exercices ainsi que les projections de l'exercice 2016 :

| Exercices clos les 31 août | Projections 2016 (1) | **2015** | 2014 |
|---|---|---|---|
| Coût de l'endettement moyen(2) | 4,1% | **4,2%** | 4,4% |
| Endettement à taux fixe(3) | 71% | **65%** | 78% |
| Durée moyenne : dette à long terme (en années) | 4,6 | **5,2** | 6,2 |
| Endettement net garanti(4) / BAIIA ajusté | 2,6 | **2,6** | 2,4 |
| Endettement net(5) / BAIIA ajusté | 3,3 | **3,4** | 3,1 |
| BAIIA ajusté/charges financières | 6,4 | **6,4** | 6,6 |

(1) Fondé sur les projections du milieu de la fourchette.

(2) Exclut l'amortissement des frais de financement et les commissions d'engagement, mais inclut les incidences des swaps de taux d'intérêt.

(3) Compte tenu des swaps de taux d'intérêt en vigueur à la fin de chaque exercice.

(4) L'endettement net de premier rang est défini comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des paiements en capital sur la débenture non garantie de premier rang, les billets non garantis de premier rang et les billets non garantis.

(5) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme, du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au cours de l'exercice 2016, si aucune autre acquisition n'est effectuée, les ratios de levier financier relatifs à l'endettement net et à l'endettement net de premier rang par rapport au BAIIA ajusté devraient diminuer, en raison de la hausse prévue du BAIIA ajusté, combinée à une réduction de l'endettement grâce aux flux de trésorerie disponibles générés. Le ratio de couverture des charges financières devrait augmenter par suite de la hausse prévue du BAIIA ajusté et de la baisse prévue des charges financières. Le pourcentage d'endettement à taux fixe devrait diminuer d'ici le 31 août 2016, car les billets garantis de premier rang d'une valeur de 190 millions $ US venant à échéance le 1er octobre 2015 auront été remboursés au moyen de la trésorerie excédentaire prévue. De plus, Cogeco Câble a conclu le 14 octobre 2015 des conventions de swaps de taux d'intérêt visant un montant notionnel de 150 millions $ US.

## SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Le tableau ci-dessous résume les ratios financiers relatifs à l'endettement des deux derniers exercices ainsi que les projections de l'exercice 2016 :

| Exercices clos les 31 août | Projections 2016 [1] | **2015** | 2014 |
|---|---|---|---|
| Coût de l'endettement moyen[2] | 4,0% | **4,1%** | 4,3% |
| Endettement à taux fixe[3] | 63% | **64%** | 78% |
| Durée moyenne : dette à long terme (en années) | 4,6 | **5,2** | 6,2 |
| Endettement net garanti[4] [5]/BAIIA ajusté[6] | s.o [8] | **2,1** | 2,1 |
| Endettement net[5] [7]/BAIIA ajusté[6] | s.o [8] | **3,0** | 2,9 |
| BAIIA ajusté[6]/charges financières[6] | s.o [8] | **6,3** | 6,8 |

(1) Fondé sur les projections du milieu de la fourchette.

(2) Exclut l'amortissement des frais de financement et les commissions d'engagement, mais inclut les incidences des swaps de taux d'intérêt.

(3) Compte tenu des swaps de taux d'intérêt en vigueur à la fin de chaque exercice.

(4) L'endettement net de premier rang est défini comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des paiements en capital sur la débenture non garantie de premier rang et les billets non garantis de premier rang.

(5) Excluant la trésorerie et équivalents de trésorerie d'Atlantic Broadband et de certaines filiales non-significatives non-restreintes ainsi que les facilités de crédit de premier rang sans recours.

(6) Le calcul ne tient pas compte d'Atlantic Broadband.

(7) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(8) Des projections précises quant à ces ratios ne peuvent être fournies, car les projections financières sectorielles d'Atlantic Broadband ne sont pas présentées.

Au cours de l'exercice 2016, si aucune autre acquisition n'est effectuée, les ratios de levier financier relatifs à l'endettement net et à l'endettement net de premier rang par rapport au BAIIA ajusté devraient diminuer, en raison de la hausse prévue du BAIIA ajusté, combinée à une réduction de l'endettement grâce aux flux de trésorerie disponibles générés. Le ratio de couverture des charges financières devrait augmenter par suite de la hausse prévue du BAIIA ajusté et de la baisse prévue des charges financières. Le pourcentage d'endettement à taux fixe devrait diminuer d'ici le 31 août 2016, car les billets garantis de premier rang d'une valeur de 190 millions $ US venant à échéance le 1er octobre 2015 auront été remboursés au moyen de la trésorerie excédentaire prévue. De plus, Cogeco Câble a conclu le 14 octobre 2015 des conventions de swaps de taux d'intérêt visant un montant notionnel de 150 millions $ US.

# 7.2 DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant présente les données sur les actions de COGECO au 30 septembre 2015. Se reporter à la note 17 des états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements.

| *(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions)* | Nombre d'actions | Montant $ |
|---|---|---|
| **Actions ordinaires** | | |
| Actions à droits de vote multiples | 1 842 860 | 12 |
| Actions subalternes à droit de vote | 14 989 338 | 121 976 |

# 7.3 FINANCEMENT

Dans le cadre de l'acquisition de MetroCast Connecticut réalisée le 20 août 2015 par Atlantic Broadband, la filiale de Cogeco Câble, les facilités de crédit de premier rang ont été modifiées le 17 juillet 2015 et les modifications sont entrées en vigueur à la clôture de l'acquisition. Conformément aux modifications, une facilité d'emprunt à terme A--2additionnelle d'un montant de 100 millions $ US a été établie pour un produit net de 98,3 millions $ US (128,6 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 1,7 million $ US (2,2 millions $). La facilité d'emprunt à terme A--2 viendra à échéance le 3 septembre 2019 et est assujettie à un échéancier d'amortissement trimestriel fixe. En sus de l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe, la facilité d'emprunt à terme A-2 est assujettie à un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur qui pourrait réduire l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe, comme c'est également le cas pour la facilité d'emprunt à terme A. Les autres modalités relatives aux clauses restrictives financières et aux taux d'intérêt sont demeurées inchangées.

Le 12 décembre 2014, la Société a apporté des modifications à son crédit à terme renouvelable. En vertu des conditions des modifications, l'échéance a été prolongée de deux ans jusqu'au 1er février 2020. Parallèlement, à la même date, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a également modifié son crédit à terme renouvelable pour en prolonger l'échéance d'une année, soit jusqu'au 22 janvier 2020.

Au 31 août 2015, COGECO avait utilisé 15,0 millions $ de son crédit à terme renouvelable de 50 millions $ pour une disponibilité restante de 35,0 millions $. De plus, au 31 août 2015, Cogeco Câble avait utilisé 211,5 millions $ de son crédit à terme renouvelable modifié et mis à jour de 800,0 millions $ pour une disponibilité restante de 588,5 millions $. Par ailleurs, deux filiales liées à Atlantic Broadband bénéficient également d'une facilité de crédit renouvelable de 197,4 millions $ (150 millions $ US), dont un montant de 148,3 millions $ (112,7 millions $ US) avait été

utilisé au 31 août 2015, pour une disponibilité restante de 49,0 millions $ (37,3 millions $ US).

## 7.4 COTES DE CRÉDIT DE COGECO CÂBLE

Le tableau suivant présente les cotes de crédit de Cogeco Câble et d'Atlantic Broadband :

| Au 31 août 2015 | Moody's | DBRS | Fitch | S&P |
|---|---|---|---|---|
| **Cogeco Câble** | | | | |
| Billets et débentures garantis de premier rang | **NC** | **BBB (faible)** | **BBB-** | **BBB** |
| Billets non garantis de premier rang | **NC** | **BB** | **BB+** | **BB-** |
| **Atlantic Broadband** | | | | |
| Facilités de crédit de premier rang | **Ba3** | **NC** | **NC** | **BB** |

**NC :** non coté

Une cote de crédit ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des titres et peut être révisée ou retirée à tout moment par l'agence de notation.

Le 29 juillet 2014, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a confirmé la cote « BBB (faible) » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote « BB » attribuée aux billets non garantis de premier rang, ainsi que la cote de « BB (élevé) » à l'égard de l'émetteur. La cote « BBB (faible) » est un niveau au-dessus de la cote d'émetteur de « BB (élevé) » et reflète les perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties d'une cote de catégorie « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance et l'on considère par conséquent qu'elles affichent une qualité adéquate sur le plan de la solvabilité. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure.

Le 28 avril 2014, Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») a confirmé la cote « BBB » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote « BB- » attribuée aux billets non garantis de premier rang et la cote de crédit d'entreprise de « BB+ ». La cote « BBB » est deux niveaux au-dessus de la cote de crédit d'entreprise « BB+ » et indique des perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance et sont considérées comme étant de qualité supérieure. Ces obligations sont assorties de paramètres adéquats au chapitre de la protection. L'ajout d'un signe plus (« + ») ou moins (« - ») après la cote indique la position relative au sein des principales catégories de notation. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure.

Le 13 avril 2015, Fitch Ratings (« Fitch ») a confirmé la cote de défaut de l'émetteur de « BB+ », la cote « BBB- » attribuée aux billets garantis de premier rang et la cote « BB+ » attribuée aux billets non garantis de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont considérées comme ayant une bonne qualité de crédit. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative.

**Atlantic Broadband**

Le 20 juin 2015, à la suite de l'annonce d'une entente visant l'acquisition de MetroCast Connecticut, Moody's Investors Service (« Moody's ») a confirmé la cote « Ba3 » attribuée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote « B1 » attribuée au groupe de sociétés. Les obligations assorties de la cote « Ba » sont classées dans la catégorie spéculative et sont exposées à un risque de crédit important. Moody's ajoute les modificateurs numériques 1, 2 et 3 à chaque catégorie de notation allant de « Aa » à « Caa ». Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la limite supérieure de sa catégorie de notation, le modificateur 2 indique une note au milieu de la fourchette, et le modificateur 3 indique une note dans la limite inférieure de la catégorie de notation.

Le 17 juin 2015, à la suite de l'annonce d'une entente visant l'acquisition de MetroCast Connecticut, S&P a confirmé la cote « BB » attribuée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote « BB- » à l'égard de l'émetteur.

## 7.5 GESTION FINANCIÈRE

### Risque de change

La Société est exposée au risque de change relativement à sa dette à long terme libellée en dollars américains qui n'est pas désignée comme instrument de couverture sur ses investissements en dollars américains. Afin de réduire ce risque, la Société a établi des lignes directrices selon lesquelles des swaps de devises peuvent être utilisés pour établir les taux de change applicables à sa dette à long terme libellée en dollars américains. Toutes ces conventions sont utilisées exclusivement à des fins de couverture. Par conséquent, le 2 octobre 2008, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a conclu des swaps de devises en vue de fixer les paiements d'intérêt et de capital sur les billets garantis de premier rang, série A.

Le tableau qui suit présente les swaps de devises en cours au 31 août 2015 :

| Type de couverture | Montant notionnel | Taux d'intérêt reçu | Taux d'intérêt payé | Échéance | Taux de change | Élément couvert |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Flux de trésorerie | 190 millions $ US | 7,00 % USD | 7,24 % CAD | 1er octobre 2015 | 1,0625 | 190 millions $ US de billets garantis de premier rang, série A |

La Société est également exposée au risque de change en raison de l'intérêt lié à sa dette à long terme libellée en dollars américains et en livres sterling. L'incidence d'une variation de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling en dollars canadiens ferait varier les charges financières d'approximativement 7,7 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2015.

La Société est également exposée au risque de change lié à ses engagements d'achats d'immobilisations corporelles prévus libellés en dollars américains. Afin d'atténuer ce risque, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a conclu des contrats à terme de change au cours du troisième trimestre de l'exercice 2015 et les a désignés comme couvertures des flux de trésorerie à des fins comptables.

Le tableau suivant montre les contrats à terme en cours au 31 août 2015 :

| Type de couverture | Montant notionnel | Échéance | Taux de change | Élément couvert |
|---|---|---|---|---|
| Flux de trésorerie | 2,4 millions $ US | Septembre 2015 | 1,22204 | Engagements d'achat d'immobilisations corporelles |

De plus, l'investissement net de Cogeco Câble dans des établissements à l'étranger est exposé au risque de marché imputable aux fluctuations du taux de change, principalement en ce qui a trait aux variations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling. Ce risque est réduit puisque la majeure partie des prix d'achats d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting ont été empruntés directement en dollars américains et en livres sterling.

Le tableau qui suit présente les investissements dans des établissements à l'étranger en cours au 31 août 2015 :

| Type de couverture | Montant notionnel de la dette | Investissement global | Élément couvert |
|---|---|---|---|
| Investissement net | 860,5 millions $ US | 1,1 milliard $ US | Investissement net dans des établissements à l'étranger en dollars américains |
| Investissement net | 54 millions £ | 58,1 millions £ | Investissement net dans des établissements à l'étranger en livres sterling |

Les taux de change utilisés pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état de la situation financière libellés en dollars américains et en livres sterling au 31 août 2015 était de 1,3157 $ (1,0873 $ en 2014) le dollar américain et de 2,0189 $ (1,8052 $ en 2014) la livre sterling. L'incidence d'une variation de 10 % des taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling en dollars canadiens ferait varier les autres éléments du résultat global d'approximativement 30,9 millions $.

Les taux moyens en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 utilisés pour la conversion des résultats d'exploitation du secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises s'établissaient comme suit :

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 | Variations |
|---|---|---|---|
| | **$** | $ | % |
| Dollar américain par rapport au dollar canadien | **1,2101** | 1,0777 | 12,3 |
| Livre sterling par rapport au dollar canadien | **1,8771** | 1,7821 | 5,3 |

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence en dollars canadiens d'une hausse de 10 % du dollar américain ou de la livre sterling par rapport au dollar canadien, selon le cas, sur les résultats d'exploitation de Cogeco Câble pour l'exercice clos le 31 août 2015 :

| | Secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises | |
|---|---|---|
| | Données comptabilisées | Incidence du taux de change |
| *(en milliers de dollars)* | $ | $ |
| Produits | **2 043 316** | **65 502** |
| Charges d'exploitation | **1 102 960** | **42 310** |
| Honoraires de gestion - COGECO inc. | **9 877** | **—** |
| BAIIA ajusté | **930 479** | **23 192** |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs | **439 220** | **20 912** |

## 7.6 ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Le tableau ci-dessous illustre les obligations contractuelles de COGECO au 31 août 2015 :

| Exercices clos les 31 août | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Exercices suivants | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars)* | $ | $ | $ | $ | $ | $ | $ |
| Dette à long terme[1] | **297 659** | **46 878** | **381 134** | **76 135** | **1 360 087** | **1 248 123** | **3 410 016** |
| Instruments financiers dérivés | **(48 108)** | **—** | **—** | **—** | **—** | **—** | **(48 108)** |
| Contrats de location-financement[2] | **29** | **12** | **—** | **—** | **—** | **—** | **41** |
| Contrats de location simple[3] | **37 911** | **33 538** | **31 107** | **27 698** | **26 742** | **68 494** | **225 490** |
| Autres contrats à long terme[4] | **47 085** | **37 346** | **31 140** | **17 141** | **14 406** | **47 709** | **194 827** |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles[5] | **16 375** | **13 865** | **—** | **21 314** | **—** | **—** | **51 554** |
| Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel[6] | **—** | **—** | **—** | **—** | **—** | **11 105** | **11 105** |
| Total des obligations contractuelles[7] | **350 951** | **131 639** | **443 381** | **142 288** | **1 401 235** | **1 375 431** | **3 844 925** |

(1) Comprend le capital.

(2) Comprend les intérêts.

(3) Comprend les contrats de location-simple pour la location d'espace et de structures de soutènement.

(4) Inclut les engagements minimaux en vertu des acquisitions d'appareils résidentiels et de licences de logiciels.

(5) Comprend des engagements à long terme avec des fournisseurs pour la fourniture de services, incluant des engagements minimaux.

(6) En raison de la nature de ces engagements, la Société ne peut estimer la ventilation annuelle.

(7) La ventilation annuelle exclut les passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel.

## REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET VENTE D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Dans le cadre de regroupements d'entreprises ou de la vente d'éléments d'actifs, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société et ses filiales se sont engagées à indemniser le vendeur ou l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date d'acquisition ou de vente. Les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention dans certaines circonstances. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximum du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser aux bénéficiaires des garanties. De l'avis de la direction, la probabilité que des paiements importants soient exigés en vertu de ces obligations est faible. La Société a souscrit une assurance responsabilité pour les administrateurs et dirigeants comprenant une franchise par événement. Aux 31 août 2015 et 2014, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour celles décrites à la note 15 des états financiers consolidés.

### DETTE À LONG TERME

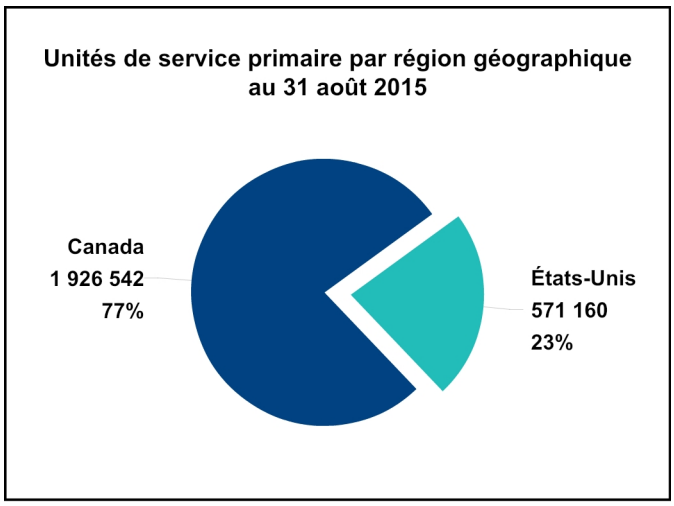
En vertu des modalités des billets garantis de premier rang et des billets non garantis de premier rang de Cogeco Câble, la filiale de câblodistribution de la Société, s'est engagée à indemniser les autres parties advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés par les prêteurs en raison des changements dans les lois en vigueur. Ces conventions d'indemnisation demeureront en vigueur jusqu'à l'échéance des financements en cause et ne comportent aucune limite quant au passif éventuel. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, Cogeco Câble ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. Aux 31 août 2015 et 2014, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation.

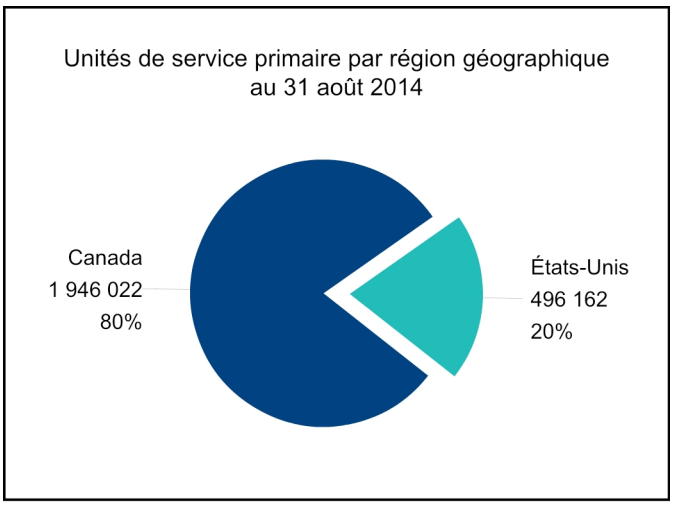
### CONVENTIONS D'INDEMNISATION POUR LES EMPLOYÉS ET LES CONTRACTUELS

La filiale de la Société, Cogeco Diffusion, indemnise certains de ses animateurs contre des frais, coûts et dépenses provenant de toute poursuite résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles les animateurs sont nommés comme partie défenderesse et découlant de la performance de leurs services. Les réclamations couvertes par de telles conventions d'indemnisation font l'objet de délais de prescription statutaire ou autres. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer de manière raisonnable le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires de ces conventions d'indemnisation. La Société a contracté une assurance responsabilité avec franchise par sinistre pour ses employés et ses contractuels. Aux 31 août 2015 et 2014, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation.

# 8. SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

## 8.1 STATISTIQUES SUR LES CLIENTS




| | 31 août 2015 | | | Ajouts nets (pertes nettes) Exercices clos les 31 août | | % de pénétration[2] 31 août | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Données consolidées** | **Canada** | **États-Unis** [1] | **2015** [1] | 2014 | **2015** | 2014 |
| Unité de service primaire | **2 497 702** | **1 926 542** | **571 160** | **55 518** | (25 473) | | |
| Clients du service de vidéo | **1 014 661** | **765 358** | **249 303** | **(8 433)** | (43 858) | **44,6** | 46,4 |
| Clients du service d'Internet | **934 470** | **704 555** | **229 915** | **65 017** | 31 008 | **41,1** | 39,5 |
| Clients du service de téléphonie | **548 571** | **456 629** | **91 942** | **(1 066)** | (12 623) | **24,1** | 24,9 |

(1) Comprend 57 746 unités de service primaire (27 256 clients du service de vidéo, 22 673 clients du service d'Internet et 7 817 clients du service de téléphonie) provenant de l'acquisition de MetroCast Connecticut au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2015.

(2) En pourcentage des foyers câblés.

Au 31 août 2015, le nombre d'unités de service primaire atteignait 2 497 702, dont 1 926 542 proviennent du secteur des Services de câblodistribution canadiens et 571 160, du secteur des Services de câblodistribution américains. Pour l'exercice 2015, les ajouts nets d'unités de service primaire se sont chiffrés à 55 518. De ces ajouts nets, 57 746 proviennent de l'acquisition de MetroCast Connecticut par Atlantic Broadband au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2015.

### VIDÉO

Les pertes nettes de clients du service de vidéo pour l'exercice 2015 se sont chiffrées à 8 433, comparativement à 43 858 pour l'exercice 2014. La diminution moins marquée est essentiellement attribuable aux ajouts nets de 27 256 provenant de l'acquisition de MetroCast Connecticut, au lancement des services de vidéo numérique avancée TiVo au Canada le 3 novembre 2014, en Ontario, le 30 mars 2015, au Québec, et au cours de l'exercice 2014, aux États-Unis, facteurs partiellement contrebalancés par la maturité des catégories de services et des offres de la concurrence au sein du secteur.

### INTERNET

Au cours de l'exercice 2015, le nombre de clients du service d'Internet a augmenté de 65 017 clients, comparativement à 31 008 clients pour l'exercice 2014. Les ajouts nets du service d'Internet découlent principalement des 22 673 ajouts nets provenant de l'acquisition de MetroCast Connecticut, de l'amélioration de l'offre de produits, de l'incidence positive des trios de services, du lancement des services TiVo et de la croissance du secteur commercial.

### TÉLÉPHONIE

Les pertes nettes de clients du service de téléphonie pour l'exercice 2015 se sont chiffrées à 1 066, comparativement à 12 623 pour l'exercice 2014. La diminution moins marquée est essentiellement attribuable aux ajouts nets de 7 817 provenant de l'acquisition de MetroCast Connecticut, facteurs partiellement contrebalancés par les pertes nettes dans le secteur des Services de câblodistribution canadiens, en raison de l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile en Amérique du Nord et des diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie mobile qui incitent les clients à annuler leurs services de téléphonie filaire pour passer uniquement aux services de téléphonie mobile.

**CANADA ET ÉTATS-UNIS**

Au Canada, les pertes nettes d'unités de service primaire se sont élevées à 19 480 au cours de l'exercice 2015, contre 34 100 pour l'exercice 2014. Aux États-Unis, les ajouts nets d'unités de service primaire se sont établis à 74 998, desquels 57 746 ajouts proviennent de l'acquisition de MetroCast Connecticut au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2015, contre 8 627 pour l'exercice 2014.

# 8.2 RÉSULTATS D'EXPLOITATION

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 | Variation |
|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)* | **$** | $ | % |
| Produits | **2 043 316** | 1 947 591 | 4,9 |
| Charges d'exploitation | **1 102 960** | 1 044 560 | 5,6 |
| Honoraires de gestion – COGECO inc. | **9 877** | 9 674 | 2,1 |
| BAIIA ajusté | **930 479** | 893 357 | 4,2 |

## PRODUITS

Pour l'exercice 2015, les produits ont atteint 2,0 milliards $, ce qui représente une hausse de 95,7 millions $, ou 4,9 %, par rapport à l'exercice 2014, en raison d'une croissance de 20,1 % des Services de câblodistribution américains, de 3,5 % des Services de données aux entreprises et de 0,6 % des Services de câblodistribution canadiens. Les produits se sont accrus grâce à la croissance des Services de câblodistribution américains, aidée par la stabilité des produits des Services de câblodistribution canadiens conjuguée aux taux de change favorables de nos établissements à l'étranger par rapport à l'exercice 2014.

## CHARGES D'EXPLOITATION ET HONORAIRES DE GESTION

Pour l'exercice 2015, les charges d'exploitation se sont chiffrées à plus de 1,1 milliard $, soit une hausse de 58,4 millions $, ou 5,6 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice 2014. La hausse des charges d'exploitation résulte de la croissance interne de toutes nos unités d'exploitation conjuguée à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien, facteurs partiellement contrebalancés par les économies découlant de la restructuration opérationnelle, financière et organisationnelle dans le secteur des Services de données aux entreprises.

Les honoraires de gestion versés à COGECO inc. (« COGECO ») se sont élevés à 9,9 millions $, comparativement à 9,7 millions $ pour l'exercice 2014.

## BAIIA AJUSTÉ ET MARGE D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2015, le BAIIA ajusté a augmenté de 37,1 millions $, ou 4,2 %, pour atteindre 930,5 millions $, en raison de l'augmentation dans tous nos secteurs opérationnels conjuguée aux taux de change favorables par rapport à l'exercice 2014.

La marge d'exploitation de Cogeco Câble a légèrement diminué, passant de 45,9 % au cours de l'exercice précédent à 45,5 %, en raison de la baisse enregistrée par le secteur des Services de câblodistribution américains conjuguée à la proportion plus élevée de ce secteur dans les résultats d'exploitation consolidés, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation enregistrée par le secteur des Services de données aux entreprises et par la stabilité de la marge du secteur des Services de câblodistribution canadiens.

# 9. FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

## 9.1 FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

| | Exercice 2015 | | | | Exercice 2014 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Trimestres clos[1] | **le 30 nov.** | **le 28 févr.** | **le 31 mai** | **le 31 août** | le 30 nov. | le 28 févr. | le 31 mai | le 31 août |
| *(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les données par action)* | **$** | **$** | **$** | **$** | $ | $ | $ | $ |
| Produits | **538 383** | **536 904** | **557 787** | **554 089** | 516 971 | 518 477 | 536 067 | 524 523 |
| BAIIA ajusté | **233 983** | **229 069** | **246 977** | **244 562** | 224 040 | 221 807 | 233 083 | 229 332 |
| Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition | **—** | **1 339** | **5 669** | **6 942** | 248 | 346 | 3 186 | 956 |
| Règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur | **—** | **—** | **—** | **(27 431)** | — | — | — | — |
| Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles | **—** | **—** | **—** | **—** | — | — | 32 197 | 3 296 |
| Bénéfice de la période | **65 363** | **55 038** | **66 285** | **78 529** | 56 839 | 58 467 | 35 635 | 59 229 |
| Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société | **26 774** | **14 867** | **22 584** | **25 402** | 23 055 | 17 391 | 11 469 | 15 765 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | **18 999** | **198 925** | **200 686** | **275 690** | 60 235 | 187 611 | 184 706 | 332 218 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations | **174 252** | **172 493** | **182 736** | **203 918** | 159 222 | 173 415 | 176 491 | 184 781 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs | **103 524** | **103 576** | **104 807** | **130 768** | 86 580 | 81 997 | 84 960 | 166 642 |
| Flux de trésorerie disponibles | **70 728** | **68 917** | **77 929** | **73 150** | 72 642 | 91 418 | 91 531 | 18 139 |
| Bénéfice par action attribuable aux propriétaires de la Société[2] | | | | | | | | |
| De base | **1,60** | **0,89** | **1,35** | **1,52** | 1,38 | 1,04 | 0,69 | 0,94 |
| Dilué | **1,59** | **0,88** | **1,34** | **1,51** | 1,37 | 1,03 | 0,68 | 0,94 |

(1) La somme des données trimestrielles pourrait ne pas correspondre au total annuel en raison de l'arrondissement.
(2) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

## 9.2 SAISONNALITÉ

Les résultats d'exploitation de COGECO ne sont généralement pas soumis à des variations saisonnières importantes, à l'exception de ce qui suit. Pour ce qui est du secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, le nombre de clients des services de vidéo et d'Internet est généralement plus faible au second semestre de l'exercice en raison de la diminution de l'activité d'abonnements liée au début de la période des vacances, de la fin de la saison de télévision ainsi que du fait que les étudiants quittent les campus à la fin de l'année scolaire. Cogeco Câble offre ses services dans plusieurs villes comptant des universités ou des collèges, notamment Kingston, Windsor, St. Catharines, Hamilton, Peterborough, Trois-Rivières et Rimouski, au Canada, ainsi que dans la région de la Pennsylvanie et, dans une moindre mesure, en Caroline du Sud, dans l'est du Connecticut, au Maryland et au Delaware, aux États-Unis. Aux États-Unis, la région de Miami est également assujettie à des variations saisonnières attribuables aux résidents qui passent l'hiver à Miami et qui retournent chez eux vers la fin du printemps, pour revenir à l'automne.

## 9.3 RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU QUATRIÈME TRIMESTRE

### RÉSULTATS D'EXPLOITATION

#### DONNÉS CONSOLIDÉES

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 | Variation |
|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)* | **$** | $ | % |
| Produits | **554 089** | 524 523 | 5,6 |
| Charges d'exploitation | **309 527** | 295 191 | 4,9 |
| BAIIA ajusté | **244 562** | 229 332 | 6,6 |

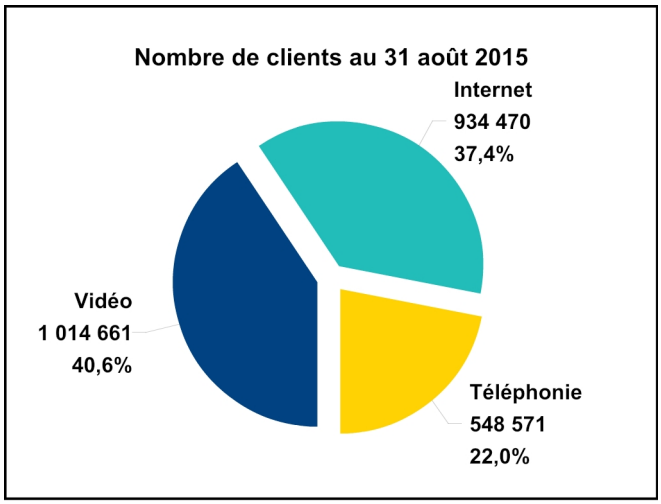
Les produits pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 ont augmenté de 29,6 millions $, ou 5,6 %, par rapport à l'exercice précédent, pour se chiffrer à 554,1 millions $, principalement en raison de l'amélioration du secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises.

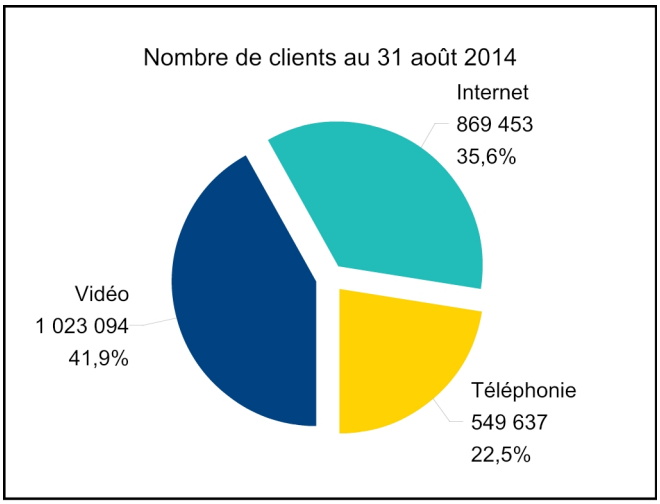
Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015, les charges d'exploitation ont augmenté de 14,3 millions $, ou 4,9 %, par rapport à l'exercice 2014, pour s'établir à 309,5 millions $. L'augmentation des charges d'exploitation tient essentiellement aux résultats d'exploitation du secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, partiellement contrebalancés par les initiatives de réduction des coûts au sein des activités liées à la radiodiffusion et à l'affichage publicitaire extérieur.

Étant donné que les produits se sont accrus plus rapidement que les charges d'exploitation, le BAIIA ajusté a augmenté de 15,2 millions $, ou 6,6 %, pour s'établir à 244,6 millions $ au quatrième trimestre de l'exercice 2015.

Dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, les produits pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 ont augmenté de 30,3 millions $, ou 6,2 %, par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 520,4 millions $, en raison de la croissance enregistrée pour les activités des Services de câblodistribution américains et des Services de données aux entreprises, les produits étant demeurés stables pour les activités des Services de câblodistribution canadiens. Les charges d'exploitation pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 ont augmenté de 20,5 millions $, ou 7,9 %, pour se chiffrer à 279,8 millions $, principalement en raison des taux de change favorables et de la croissance interne, facteurs contrebalancés en partie par les initiatives de réduction des coûts dans les activités des Services de câblodistribution canadiens et des Services de données aux entreprises. Par conséquent, le BAIIA ajusté a augmenté de 9,8 millions $, ou 4,2 %, pour atteindre 240,6 millions $.

## STATISTIQUES SUR LES CLIENTS DU SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES




| | 31 août 2015 | | | Ajouts nets (pertes nettes) Trimestres clos les | |
|---|---|---|---|---|---|
| | **Données consolidées** | **Canada** | **États-Unis** (1) | **31 août 2015** (1) | 31 août 2014 |
| Unités de service primaire | **2 497 702** | **1 926 542** | **571 160** | **48 947** | (9 934) |
| Clients du service de vidéo | **1 014 661** | **765 358** | **249 303** | **16 618** | (11 897) |
| Clients du service d'Internet | **934 470** | **704 555** | **229 915** | **29 413** | 3 856 |
| Clients du service de téléphonie | **548 571** | **456 629** | **91 942** | **2 916** | (1 893) |

(1) Comprend 57 746 unités de service primaire (27 256 clients du service de vidéo, 22 673 clients du service d'Internet et 7 817 clients du service de téléphonie) provenant de l'acquisition de MetroCast Connecticut au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2015.

Les ajouts nets d'unités de service primaire pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 se sont chiffrés à 48 947, et de ce nombre, 57 746 découlaient de l'acquisition de MetroCast Connecticut réalisée le 20 août 2015 par Atlantic Broadband, comparativement à des pertes nettes de 9 934 pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette situation s'explique par les facteurs présentés ci-après.

### VIDÉO

Les ajouts nets de clients du service de vidéo pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 se sont chiffrés à 16 618, et de ce nombre, 27 256 ajouts nets découlaient de l'acquisition de MetroCast Connecticut. Cette variation nette s'explique par le lancement des services de vidéo numérique avancée TiVo au Canada le 3 novembre 2014, en Ontario, et le 30 mars 2015, au Québec, et au cours de l'exercice 2014, aux États-Unis, facteur partiellement contrebalancé par les offres promotionnelles des concurrents pour les services vidéo, la maturité des catégories de services et la croissance de la zone de couverture de nos concurrents en matière d'IPTV.

**INTERNET**

Le nombre de clients du service d'Internet a augmenté de 29 413 pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015, et de ce nombre, 22 673 ajouts nets découlaient de l'acquisition de MetroCast Connecticut. Cette variation nette s'explique par l'amélioration de l'offre de produits, l'incidence des forfaits de services de vidéo, d'Internet et de téléphonie, le lancement des services TiVo, les activités promotionnelles et la croissance du secteur commercial.

**TÉLÉPHONIE**

Les ajouts nets de clients du service de téléphonie pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 se sont chiffrés à 2 916, et de ce nombre, 7 817 ajouts nets découlaient de l'acquisition de MetroCast Connecticut. Cette variation nette découle essentiellement de l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile en Amérique du Nord et des diverses offres illimitées des exploitants de services de téléphonie mobile qui incitent les clients à annuler leurs services de téléphonie filaire pour passer uniquement aux services de téléphonie mobile.

# ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

| Trimestres clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars)* | **$** | $ |
| **Activités d'exploitation** | | |
| Flux de trésorerie liés aux opérations | **203 918** | 184 781 |
| Variations des activités d'exploitation sans effet de trésorerie | **47 130** | 130 360 |
| Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme | **(2 226)** | (2 049) |
| Impôts sur le résultat versés | **(20 100)** | (10 380) |
| Impôts exigibles | **30 126** | 13 792 |
| Charges financières versées | **(19 558)** | (19 256) |
| Charges financières | **36 400** | 34 970 |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation** | **275 690** | 332 218 |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** | **(394 258)** | (165 489) |
| **Flux de trésorerie liés aux activités de financement** | **205 917** | (133 536) |
| **Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères** | **2 122** | 112 |
| **Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie** | **89 471** | 33 305 |
| **Trésorerie et équivalents de trésorerie au début** | **74 718** | 30 526 |
| **Trésoreire et équivalents de trésorerie à la fin** | **164 189** | 63 831 |

Au quatrième trimestre de l'exercice 2015, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint 275,7 millions $, comparativement à 332,2 millions $ à l'exercice précédent, une diminution de 56,5 millions $, ou 17,0 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- la diminution de 83,2 millions $ des activités d'exploitation sans effet de trésorerie découlant principalement de variations du fonds de roulement;
- l'augmentation de 9,7 millions $ des impôts sur le résultat versés; et
- l'augmentation de 6,0 millions $ des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition; partiellement contrebalancées par
- l'augmentation de 15,2 millions $ du BAIIA ajusté; et
- le règlement de 27,4 millions $ d'une réclamation auprès d'un fournisseur.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2015, les flux de trésorerie liés aux opérations ont atteint 203,9 millions $, comparativement à 184,8 millions $ à l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 19,1 millions $, ou 10,4 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- l'augmentation de 15,2 millions $ du BAIIA ajusté; et
- le règlement de 27,4 millions $ d'une réclamation auprès d'un fournisseur; partiellement contrebalancés par
- l'augmentation de 16,3 millions $ des impôts exigibles; et
- l'augmentation de 6,0 millions $ des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition.

# REGROUPEMENT D'ENTREPRISES EN 2015

Le 20 août 2015, Atlantic Broadband, une filiale en propriété exclusive de Cogeco Câble inc., a conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs nets de MetroCast Connecticut qui desservait 27 256 clients de vidéo, 22 673 clients d'Internet et 7 817 clients de téléphonie au 31 août 2015. La transaction, qui est évaluée à 200 millions $ US et qui est assujettie à un ajustement du fonds de roulement net après la clôture, a été financée au moyen d'une combinaison de fonds en caisse, d'un prélèvement sur la facilité de crédit renouvelable existante d'un montant de 90 millions $ US et d'emprunts totalisant 100 millions $ US aux termes d'une nouvelle facilité d'emprunt à terme A-2 émise en vertu des facilités de crédit de premier rang. Cette acquisition améliore la zone de couverture de Cogeco Câble dans le marché des services de câblodistribution américains, et lui assure un fort potentiel de croissance.

Cette acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition. La répartition préliminaire du prix d'achat de MetroCast Connecticut s'établit comme suit, sujet à la finalisation de la détermination de la juste valeur des actifs nets acquis :

| *(en milliers de dollars)* | **$** |
|---|---|
| **Contrepartie** | |
| Versée | |
| Prix d'achat | **261 600** |
| Ajustements du fonds de roulement | **1 640** |
| | **263 240** |
| **Actifs nets acquis** | |
| Créances clients et autres débiteurs | **616** |
| Charges payées d'avance et autres | **1 696** |
| Immobilisations corporelles | **51 368** |
| Immobilisations incorporelles | **108 564** |
| Goodwill | **101 685** |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge | **(689)** |
| | **263 240** |

## ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 126,0 millions $, comparativement à 165,7 millions $ à l'exercice 2014. La diminution tient essentiellement aux facteurs suivants dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises :

- la diminution des dépenses d'investissement pour l'exercice 2015 par rapport à l'exercice 2014 liées à la construction des autres modules au centre de données de Barrie, en Ontario; et
- la diminution des dépenses d'investissement attribuable au calendrier de certaines initiatives; facteurs contrebalancés par
- la construction du module 1 à un nouveau centre de données à Montréal, au Québec.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015, les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs se sont élevées à 4,8 millions $, comparativement à 1,0 million $ pour l'exercice 2014, en raison de l'accroissement des activités de rebranchement qui a été contrebalancé en partie par la diminution des coûts d'acquisition de clients.

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au quatrième trimestre de l'exercice 2015, les flux de trésorerie disponibles ont atteint 73,2 millions $, soit une augmentation de 55,0 millions $ par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2014, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- l'augmentation de 15,2 millions $ du BAIIA ajusté;
- le règlement de 27,4 millions $ d'une réclamation auprès d'un fournisseur; et
- la diminution de 35,9 millions $ des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs; partiellement contrebalancés par
- l'augmentation de 6,0 millions $ des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition; et
- l'augmentation de 16,3 millions $ des impôts exigibles.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2015, l'augmentation du niveau d'endettement a entraîné une hausse de la trésorerie de 223,8 millions $, en raison des facteurs suivants :

- l'émission, le 20 août 2015, au sein du secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, d'une facilité d'emprunt à terme A-2 additionnelle de 130,8 millions $ (100 millions $ US) relative à l'acquisition de MetroCast Connecticut, pour un produit net de 128,6 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 2,2 millions $ (1,7 million $ US); et
- l'augmentation de 116,1 millions $ en vertu des facilités de crédit renouvelables s'expliquant principalement par un prélèvement de 117,7 millions $ (90 millions $ US) pour financer une partie de l'acquisition de MetroCast Connecticut; ces facteurs ayant été partiellement contrebalancés par
- l'augmentation de 13,4 millions $ de l'endettement bancaire; et
- le remboursement de 7,5 millions $ de la facilité d'emprunt à terme A.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, la baisse du niveau d'endettement a entraîné une diminution de la trésorerie de 120,7 millions $, en raison des facteurs suivants :

- les remboursements en vertu des facilités renouvelables de 242,2 millions $ et de la dette à long terme de 58,0 millions $; et
- la diminution de 10,0 millions $ de l'endettement bancaire; partiellement contrebalancés par
- l'émission, le 27 août 2014, dans le cadre d'un placement privé au sein du secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, de billets garantis de premier rang, série A d'une valeur de 27,2 millions $ (25 millions $ US), pour un produit net

de 27,1 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 0,1 million $; et

- L'émission, le 27 août 2014, dans le cadre d'un placement privé au sein du secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, de billets garantis de premier rang, série B d'une valeur de 163,4 millions $ (150 millions $ US), pour un produit net de 162,5 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 0,9 million $.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2015, un dividende déterminé trimestriel de 0,255 $ par action a été versé aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 4,3 millions $, comparativement à un dividende de 0,22 $ par action, ou 3,7 millions $, versé au quatrième trimestre de l'exercice 2014.

# 10.PROJECTIONS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE 2016

## 10.1 CONSOLIDÉ

Voici les projections financières pour l'exercice 2016 :

| *(en millions de dollars)* | **Projections October 28, 2015 Exercice 2016 $** | [2] | Projections initiales 14 juillet 2015 Exercice 2016 $ | **Données réelles Exercice 2015 $** |
|---|---|---|---|---|
| **Projections financières** | | | | |
| Produits | **2 360 à 2 390** | | 2 280 à 2 315 | **2 187** |
| BAIIA ajusté | **1 025 à 1 055** | | 1 000 à 1 030 | **955** |
| Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisitions | **3 à 5** | | — | **14** |
| Charges financières | **145 à 155** | | 135 à 145 | **149** |
| Impôts exigibles | **110 à 120** | | 105 à 115 | **97** |
| Bénéfice de l'exercice | **285 à 310** | | 290 à 315 | **265** |
| Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société | **90 à 100** | | 95 à 100 | **90** |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs | **455 à 470** | | 435 à 450 | **443** |
| Flux de trésorerie disponibles[1] | **325 à 355** | | 330 à 360 | **291** |

(1) Les flux de trésorerie disponibles correspondent au BAIIA ajusté, plus les éléments sans effet sur la trésorerie, moins les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition, les charges financières, les impôts exigibles et les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs.

(2) Les projections financières de l'exercice 2016 sont fondées sur un taux de change de 1,35 $ CA pour 1 $ US et de 2,00 $ CA pour 1 £.

## 10.2 SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Cogeco Câble a révisé ses projections financières préliminaires pour l'exercice 2016 telles que publiées le 14 juillet 2015, afin de tenir compte des résultats d'exploitation prévus découlant de l'acquisition de MetroCast Connecticut par Atlantic Broadband, filiale en propriété exclusive de la Société, le 20 août 2015, de même que de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien.

Pour l'exercice 2016, Cogeco Câble prévoit que tous ses secteurs opérationnels dégageront une croissance des produits. Au sein des secteurs des Services de câblodistribution canadiens et américains, la croissance des produits devrait provenir essentiellement des initiatives de marketing ciblées visant à améliorer les taux de pénétration des services d'Internet dans les secteurs résidentiel et commercial et de téléphonie dans le secteur commercial, tandis que la pénétration des services de vidéo et de téléphonie résidentiels devrait ralentir au Canada, en raison de la maturité des catégories de services et de la vive concurrence. Nous prévoyons que la pénétration des services de vidéo numérique et d'Internet continuera de profiter de l'intérêt soutenu des clients à l'égard des services de vidéo numérique avancée TiVo au Canada et aux États-Unis. Les secteurs des Services de câblodistribution canadiens et américains devraient également bénéficier de l'incidence des hausses tarifaires dans la plupart de ses services au Canada et aux États-Unis et de la croissance du nombre d'unités de service primaire aux États-Unis. Dans le secteur des Services de données aux entreprises, la croissance des produits devrait découler essentiellement de la connectivité réseau, des services de colocation, d'hébergement géré, d'informatique en nuage et des services de TI gérés en raison de l'intensification de la demande sur le marché, de l'achèvement de la construction des modules restants du centre de données de Barrie, en Ontario, de la construction du premier module d'un nouveau centre de données à Montréal, au Québec, à l'exercice 2015, ainsi que des expansions du réseau et de l'installation de nouveaux clients. De plus, nous croyons que la récente restructuration opérationnelle, financière et organisationnelle de ce secteur améliorera grandement l'efficacité de notre structure opérationnelle et de notre structure de vente, qu'elle donnera lieu à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de mise en marché plus ciblée visant les besoins de notre clientèle; et qu'elle placera le secteur des Services de données aux entreprises dans une position favorable.

La progression du BAIIA ajusté devrait découler d'une croissance des produits supérieure aux charges d'exploitation en raison des initiatives de réduction des coûts grâce à l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que des économies découlant de la restructuration opérationnelle, financière et organisationnelle du secteur des Services de données aux entreprises à l'exercice 2015, facteurs partiellement contrebalancés par les initiatives de marketing et les stratégies de fidélisation visant à appuyer la croissance des produits. La marge d'exploitation devrait se situer dans la même fourchette qu'à l'exercice 2015, en raison de l'amélioration du secteur des Services de câblodistribution canadiens, facteur contrebalancé par la proportion plus élevée des secteurs des Services de câblodistribution américains et des Services de données aux entreprises dans les résultats consolidés.

Les flux de trésorerie disponibles devraient augmenter par rapport aux projections de l'exercice 2015 en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté, facteur partiellement contrebalancé par des dépenses d'investissement additionnelles. Par conséquent, les flux de trésorerie disponibles générés devraient permettre de réduire l'endettement, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et, par le fait même, d'améliorer les ratios d'endettement nets de la Société. Le ratio d'intensité du capital devrait accuser un recul par rapport à l'exercice 2015.

Le tableau qui suit présente les projections financières de l'exercice 2016 :

| *(en millions de dollars, sauf les pourcentages)* | **Projections au 28 octobre 2015 Exercice 2016 $** | (2) | Projections préliminaires au 14 juillet 2015 Exercice 2016 $ | **Données réelles Exercice 2015 $** |
|---|---|---|---|---|
| Produits | **2 215 à 2 245** | | 2 140 à 2 170 | **2 043** |
| BAIIA ajusté | **995 à 1 025** | | 970 à 1 000 | **930** |
| Marge d'exploitation | **44,9 % à 45,7 %** | | 45,3 % à 46,1 % | **45,5 %** |
| Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition | **3 à 5** | | — | **14** |
| Amortissements | **495 à 505** | | 475 à 485 | **467** |
| Charges financières | **140 à 150** | | 130 à 140 | **142** |
| Impôts exigibles | **100 à 110** | | 95 à 105 | **91** |
| Bénéfice de l'exercice | **275 à 300** | | 280 à 305 | **258** |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs | **450 à 465** | | 430 à 445 | **439** |
| Flux de trésorerie disponibles[1] | **310 à 340** | | 315 à 345 | **286** |
| Intensité du capital | **20,3 % à 20,7 %** | | 20,0 % à 20,5 % | **21,5 %** |

(1) Les flux de trésorerie disponibles correspondent au BAIIA ajusté, plus les éléments sans effet sur la trésorerie, moins les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition, les charges financières, les impôts exigibles et les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs.

(2) Les projections financières de l'exercice 2016 sont fondées sur un taux de change de 1,30 $ CA pour 1 $ US et de 2,00 $ CA pour 1 £.

# 11. INCERTITUDES ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique donne un aperçu des risques généraux ainsi que des risques particuliers auxquels COGECO et ses filiales sont exposées, lesquels sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les activités de la Société. Elle ne vise pas à décrire toutes les éventualités ni tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société ou sur ses activités à quelque moment que ce soit. De plus, les risques et incertitudes décrits dans la présente rubrique peuvent se matérialiser ou ne pas se matérialiser, évoluer différemment des prévisions ou entraîner des conséquences autres que celles qui sont prévues actuellement.

Pour gérer les risques et les incertitudes, la Société a adopté une politique de gestion du risque d'entreprise et a mis en œuvre le cadre de gestion du risque d'entreprise du Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO) afin de favoriser la réalisation des objectifs organisationnels et, ultimement, de maximiser la valeur pour les actionnaires. Dans le cadre de ce processus, la direction identifie deux fois l'an les principaux risques commerciaux auxquels la Société est exposée dans le contexte de l'ensemble de ses activités et de ses affaires et qui sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur sa situation financière, ses produits ou ses activités. La direction détermine également les mesures adéquates afin de gérer ces risques de manière proactive de façon raisonnable et appropriée selon les circonstances. Les risques et les mesures de réduction des risques sont présentés au conseil d'administration et font l'objet d'un examen complet dans le cadre du processus annuel de planification stratégique. Le comité d'audit en fait également un suivi trimestriel en supervisant la mise en œuvre par la direction de mesures appropriées de réduction des risques. La présente rubrique reflète les opinions actuelles de la direction concernant les incertitudes et les principaux facteurs de risque.

***Nous menons nos activités dans des secteurs hautement concurrentiels qui connaissent une rapide évolution sur le plan technologique. Notre compétitivité dans un ou plusieurs de nos secteurs de marché pourrait par conséquent diminuer à l'avenir.***

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont très compétitifs, et nous prévoyons que la concurrence livrée par un certain nombre de sources s'accentuera. Plusieurs technologies de transmission terrestre et par satellite sont actuellement offertes pour une gamme de services de communications électroniques pour la maison et les établissements commerciaux présentant divers degrés de flexibilité et d'efficacité, exerçant ainsi une concurrence sur nos services de vidéo, d'Internet et de téléphonie.

Certains de nos concurrents exercent leurs activités depuis plus longtemps, disposent notamment de ressources beaucoup plus importantes sur les plans financier, technique et du marketing, et ont une marque mieux reconnue et un plus grand bassin de clientèle. Ces concurrents pourraient être en mesure de s'adapter plus rapidement aux technologies nouvelles et émergentes et à la fluctuation des exigences des clients, et pourraient également être en mesure de mettre au point des services comparables ou supérieurs à ceux que nous offrons, à des prix plus concurrentiels, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur nos activités et nos résultats d'exploitation au point où nous pourrions être incapables de retenir notre clientèle existante, d'accroître notre bassin de clientèle et de maintenir nos marges d'exploitation et l'intensité du capital souhaitée.

Au sein des activités des Services de câblodistribution canadiens de Cogeco Câble, nous subissons actuellement, dans nos zones de service, la concurrence livrée par plusieurs grands fournisseurs de services de communications électroniques intégrés :

- BCE Inc. (« Bell »), notre principal concurrent, offre par l'intermédiaire de ses diverses entités en exploitation une gamme complète de services concurrentiels de téléphonie, de communication de données et de vidéo à des clients résidentiels et commerciaux dans les provinces de Québec et de l'Ontario grâce à une combinaison de plateformes, soit une plateforme filaire fixe, une plateforme terrestre mobile sans fil et une plateforme satellite dans l'ensemble de notre zone de couverture;
- Société TELUS Communications (« TELUS ») offre par l'intermédiaire de ses diverses entités en exploitation une gamme

complète de services concurrentiels de téléphonie, de communication de données et de vidéo à des clients résidentiels et commerciaux dans la région du Bas-Saint-Laurent de la province de Québec grâce à son réseau de télécommunications mobiles s'étendant à l'ensemble de notre zone de couverture;

- Shaw Direct, fournisseur de service de radiodiffusion directe par satellite de Shaw Communications inc. (« Shaw »), livre une concurrence afin d'augmenter le nombre de clients de ses services de vidéo à l'échelle de notre zone de couverture;
- Rogers Communications sans fil inc. (« Rogers »), exploitant d'un réseau de télécommunications mobiles et propriétaire d'un réseau sans fil à large bande en partenariat avec Bell dans l'ensemble de notre zone de couverture; et
- Vidéotron Ltée (« Vidéotron »), une filiale indirecte de Québecor inc., et Wind effectuent une mise en marché active de leurs services de télécommunications mobiles dans notre zone de couverture.

Dans notre zone de couverture, nous faisons également concurrence à plusieurs autres fournisseurs de services de télécommunications, dont des tierces parties qui utilisent nos installations filaires, au tarif applicable au service d'accès à Internet par un tiers. De plus, la consolidation de nouveaux venus dans le marché canadien des télécommunications mobiles pourrait engendrer une plus forte concurrence à l'égard des services de téléphonie, d'accès Internet et de données à l'intérieur de nos zones de couverture.

Nous offrons des duos et des trios de services au Canada comprenant plusieurs combinaisons de services de vidéo, d'Internet et de téléphonie à des tarifs attrayants, mais nous n'offrons pas de « quatuors » comprenant les communications mobiles, car nous n'offrons pas le service de téléphonie et le service Internet mobiles. Au fur et à mesure que les marchés évolueront et que les services de télécommunications mobiles deviendront une solution de rechange plus économique que les services filaires conventionnels, nous pourrions devoir ajouter des composantes de mobilité à nos offres groupées, au moyen d'ententes appropriées relatives à des réseaux mobiles virtuels conclues avec des entreprises de télécommunications mobiles existantes ou futures ou au moyen de nouvelles solutions. Nous pourrions ne pas être en mesure de conclure des ententes appropriées relatives à des réseaux mobiles virtuels en temps opportun ou de trouver des solutions de rechange appropriées en matière de mobilité qui pourraient être requises pour demeurer concurrentiels à l'avenir. De plus, les dépenses d'investissement et les charges d'exploitation qui pourraient s'avérer nécessaires pour offrir des quatuors de services et des services mobiles pourraient ne pas être contrebalancées par les produits supplémentaires que ces nouvelles offres groupées ou ces services mobiles pourraient générer, ce qui pourrait se traduire par une pression à la baisse sur les marges d'exploitation.

Au sein des activités des Services de câblodistribution américains de Cogeco Câble, la concurrence est fragmentée et diffère selon la zone géographique. Notre principal concurrent pour les services de vidéo est le satellite de radiodiffusion directe offert par deux fournisseurs, DirecTV, Inc. et Dish Network, et notre principal concurrent pour les services Internet est le DSL (ligne d'abonné directe) offert par divers fournisseurs de services. Dans notre marché du Maryland/Delaware, Verizon a construit un réseau FiOS (fibre jusqu'au domicile ou « FTTH ») qui offre des services d'Internet, de téléphonie et de vidéo. Dans notre nouveau marché récemment acquis du Connecticut, Frontier fournit des services de vidéo, d'Internet et de téléphonie. Le service U-verse d'AT&T est actuellement disponible dans notre marché de Miami ainsi que dans notre marché d'Aiken, en Caroline du Sud. De plus, nous devons composer avec la concurrence limitée de Comcast à Aventura ainsi que dans la zone sud du comté Miami-Dade, où le réseau d'Atlantic Broadband a superposé le réseau existant de Comcast. D'importants efforts de commercialisation et des tarifs audacieux de la part de nos concurrents, ainsi qu'un accroissement de la présence des compagnies de téléphone locales et des services publics d'électricité livrant concurrence sur nos marchés, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à conserver nos clients. Nos services de téléphonie se heurtent à la concurrence des entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») et d'autres fournisseurs tels que les fournisseurs de services cellulaires et les fournisseurs de services de communication et de voix sur IP, comme Vonage.

Les ESLT présentes dans les territoires où nous exerçons nos activités, notamment Bell et TELUS au Canada et Verizon et AT&T aux États-Unis, construisent actuellement des réseaux de fibres optiques afin de déployer des services de télévision IP dans de très grandes parties de leur zone de desserte. Les technologies de fibre optique qu'elles utilisent peuvent supporter la vidéo interactive, l'Internet à très large bande et des services de téléphonie, qui se comparent tous aux services de Cogeco Câble Canada et d'Atlantic Broadband. Ces ESLT ont également les moyens de regrouper les services sans fil fournis par des entreprises dont elles sont propriétaires ou qui leur sont affiliées. Au Canada, Bell et TELUS, avec leurs services Fibe et Optik, respectivement, nous opposaient déjà une féroce concurrence au moment où Bell a annoncé, plus tôt cette année, un programme pour élargir l'étendue de son réseau FTTH dans nos zones desservies. En conséquence, nous pourrions ne pas être en mesure d'égaler en temps opportun les capacités techniques du réseau FTTH de Bell dans l'ensemble de notre zone de couverture.

Au sein des activités des Services de câblodistribution canadiens et américains de Cogeco Câble, nous nous heurtons actuellement à la concurrence des services par contournement comme Netflix, Google TV, Apple TV, Hulu, Roku et Samsung qui, tout comme les réseaux qui rendent leur programmation accessible de la même façon, gagnent en popularité auprès des clients. La disponibilité de ces services et d'autres services par contournement pourrait pousser nos clients des services de vidéo à visionner de plus en plus de contenu vidéo à partir de leur connexion à large bande plutôt que par leurs services de connexion vidéo traditionnels, et à visionner moins de contenu de vidéo sur demande offert par les câblodistributeurs. Nous ne pourrons peut-être pas compenser la perte de produits liée à cette migration.

Les marchés dans lesquels nos activités des Services de données aux entreprises de Cogeco Câble sont exercées sont hautement concurrentiels, en plus d'être fragmentés et en évolution constante. La concurrence provient de fournisseurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Nous subissons une concurrence à l'égard de la colocation, de la connectivité réseau, des services d'hébergement géré, d'informatique en nuage et des services de TI gérés offerts par des fournisseurs canadiens de services de réseau comme Bell, TELUS et Rogers et des fournisseurs de services gérés internationaux, comme CenturyLink et Rackspace, ainsi qu'une concurrence provenant de petites sociétés régionales et locales spécialisées comme Beanfield et Cogent et, dans certains cas, de très grandes entreprises offrant des services d'intégration des systèmes, comme IBM et CGI. Le facteur qui les différencie principalement sur le plan de la concurrence est leur capacité à offrir à nos clients une gamme complète de services qui les aideront à évoluer au rythme de la croissance future de leur entreprise.

La concurrence au sein des activités des Services de données aux entreprises de Cogeco Câble est intense et nous pourrions ne pas réussir à répondre à la demande, ou à nous démarquer des concurrents dans ce secteur du marché. L'intensification de l'offre par rapport à la demande en ce qui a trait à ces services pourrait exercer une pression à la baisse sur les prix, ce qui pourrait nuire à nos marges d'exploitation. Nous avons également annoncé plus tôt cette année notre décision de regrouper les activités de Cogeco Services Réseaux et de Peer 1 Hosting (ci-après « Cogeco Peer 1 »). Le regroupement de la direction, des activités, de la clientèle, des systèmes et des processus au sein de Cogeco Peer 1 comporte des risques nous obligeant à prendre diverses décisions stratégiques et à les exécuter, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur le rendement de ce secteur.

***La migration de nos clients de la téléphonie filaire vers la téléphonie mobile pourrait nous nuire.***

La récente tendance à la migration vers la téléphonie mobile ou au phénomène de « cord cutting » (couper le cordon) (lorsque les utilisateurs résilient leur contrat de téléphonie filaire pour se tourner vers les services de téléphonie mobile exclusivement) s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile en Amérique du Nord et par les diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie mobile. Pour le moment, nous n'offrons pas de services mobiles et, par conséquent, une intensification de la migration vers les solutions de téléphonie mobile pourrait nuire grandement à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation.

***Nous pourrions subir les répercussions négatives de la migration de nos clients des services de câblodistribution vers le contenu de programmation offert sur Internet par l'intermédiaire de connexions à large bande fixes ou mobiles.***

L'utilisation accrue de contenu de programmation disponible sur Internet par l'intermédiaire de connexions à large bande fixes ou mobiles engendre des changements au sein de nos services de câblodistribution ou le phénomène souvent appelé « cord shaving » (raccourcir le cordon) (c'est-à-dire lorsque les utilisateurs annulent certains services de vidéo payants ou d'autres services de vidéo facultatifs linéaires ou sur demande). Cette tendance prend de l'ampleur à mesure que les consommateurs canadiens s'abonnent de plus en plus aux services par contournement, comme Netflix, qui ne sont pas réglementés en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* au Canada(la « *Loi sur la radiodiffusion »)*, et ne paient pas de taxe à la consommation ou d'autres taxes pour leurs services de programmation diffusée sur Internet. Aux États-Unis, on s'attend à ce que la croissance de l'ensemble des téléspectateurs de la programmation diffusée sur Internet se poursuive.

***Nous pourrions ne pas être en mesure de transférer à nos clients les hausses additionnelles du coût lié à la programmation, ce qui pourrait nuire à nos marges d'exploitation et à nos activités.***

Le rendement financier de nos activités dépend largement de notre capacité à générer continuellement une marge d'exploitation en exerçant un contrôle étroit des charges d'exploitation. Les frais d'affiliation que nous versons aux fournisseurs de services audio et de programmation télévisuelle sont le principal facteur de tels charges d'exploitation. Les futures hausses ou la volatilité de ces ententes de frais pourraient avoir une incidence défavorable sur nos charges d'exploitation. Nos activités et nos résultats d'exploitation pourraient ainsi être touchés de façon défavorable à l'avenir à mesure que les contrats d'affiliation devront être renouvelés.

Le marché canadien des services de contenu audio et vidéo se caractérise par un degré élevé d'intégration des fournisseurs et des rigidités structurelles imposées par le cadre réglementaire du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») en matière de distribution de radiodiffusion. Bell, notre concurrent le plus important et celui le plus verticalement intégré, contrôle actuellement environ 40 % de nos paiements liés aux affiliations des services de programmation pour les activités de câblodistribution au Canada aux tarifs de gros actuels. Nos contrats d'affiliation avec Bell arrivent à échéance le 31 décembre 2015, et les modalités de renouvellement ne sont pas encore fixées. Bien qu'en général nous ayons été en mesure de conclure des ententes de distribution satisfaisantes avec des fournisseurs de services de programmation canadiens jusqu'à présent, rien ne garantit que nous serons en mesure de maintenir nos ententes actuelles, ou de conclure de nouvelles ententes favorables sur le plan économique, et que les coûts liés à la programmation n'augmenteront pas davantage au cours des prochaines années.

Nous pourrions faire l'objet d'arbitrations futures ou d'autres poursuites administratives ou réglementaires relatives aux fournisseurs de services de programmation canadiens qui pourraient nous aider à négocier des modalités d'affiliation raisonnables, nous contraindre à payer des frais liés à la programmation, ou autrement nous soumettre à des conditions de concurrence défavorables. Toute hausse de coûts de cet ordre pourrait nuire à nos activités si elle ne peut être transférée à nos clients ou compromet autrement nos marges d'exploitation.

Au cours des dernières années, le secteur de la câblodistribution aux États-Unis a connu une croissance rapide du coût lié à la programmation, en particulier pour la programmation sportive et la retransmission de la programmation de radiodiffusion locale. Il est probable que cette croissance se poursuive, et rien ne garantit qu'Atlantic Broadband sera en mesure de récupérer entièrement les hausses des coûts liés à la programmation par les tarifs facturés aux clients, ce qui nuirait à nos flux de trésorerie et à nos marges d'exploitation.

En outre, la plupart de nos ententes de programmation nous obligent à respecter certains seuils de pénétration, ce qui limite notre capacité à offrir de plus petits forfaits. De plus, afin d'obtenir les services de programmation les plus populaires, les fournisseurs de programmation nous demandent de distribuer certains de leurs services les moins populaires, ce qui contribue à la hausse de nos coûts. À mesure que nous améliorons la capacité en matière de canaux de nos systèmes et ajoutons de la programmation à notre offre de services de base, de services élargis et de services numériques, nous pourrions faire face à d'autres contraintes du marché relativement à notre capacité à transférer les coûts liés à la programmation aux clients, ce qui pourrait nuire à notre rentabilité.

De plus, nous sommes exposés, aux États-Unis, au resserrement des exigences financières et autres exigences des télédiffuseurs afin d'obtenir le consentement requis pour la transmission de la programmation de télédiffusion à nos clients. Nous obtenons la plus grande partie de notre programmation de télédiffusion grâce à des ententes de retransmission. La plupart des ententes exigent le paiement d'un prix fixe par client pour la retransmission du signal primaire du télédiffuseur. Dans certains cas, ces ententes prévoient l'échange d'autres types de contreparties, comme des espaces publicitaires limités, la distribution de signaux de multidiffusion, ou, le cas échéant, des frais de lancement de VSD restreints. Certains télédiffuseurs procèdent au lancement de réseaux de câblodistribution et rendent les consentements à la retransmission conditionnels à la distribution de leurs réseaux sur tous les systèmes. Nous prévoyons être assujettis à des demandes financières croissantes de la part de télédiffuseurs en échange de leur consentement nécessaire à la retransmission de la programmation de télédiffusion à nos clients. Nous ne pouvons prédire l'incidence de ces négociations, ni l'effet qu'aurait notre incapacité à obtenir les consentements requis sur nos activités d'exploitation.

***Nous pourrions avoir à subir une hausse des coûts liés à l'accès à des structures de soutènement essentielles à notre réseau de câblodistribution.***

Nous devons avoir accès aux structures de soutènement hydroélectriques et téléphoniques et obtenir auprès des municipalités le droit de déployer notre réseau de câblodistribution. Lorsque l'accès aux structures de téléphone dans notre zone de couverture du Canada ne peut être obtenu, nous pourrions déposer une demande auprès du CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* du Canada (« *Loi sur les télécommunications »*). L'accès aux structures des services publics d'électricité provinciaux ou municipaux est assujetti à des exigences provinciales ou municipales, et les modalités de l'accès à ces structures doivent parfois être obtenues auprès des autorités provinciales et municipales. Nous avons conclu des accords détaillés d'accès aux structures de soutènement avec toutes les principales sociétés hydroélectriques et toutes les principales sociétés de télécommunications dans notre zone de couverture. Dans l'éventualité où nous ne serions

pas en mesure de conclure de tels accords, rien ne garantit que nous pourrons réaliser nos stratégies d'affaires, et nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, notre réputation et nos occasions d'affaires pourraient être compromis.

Aux États-Unis, la *Communications Act* exige que les sociétés de téléphonie et les autres services publics (autres que ceux détenus par des municipalités ou des coopératives) fournissent des réseaux de câblodistribution permettant un accès non discriminatoire aux poteaux et aux droits de passage dont le service public a le contrôle. Les tarifs que peut facturer le service public, ainsi que certaines modalités, liés à cet accès sont réglementés par la *Federal Communications Commission* (« FCC ») ou par l'autorité compétente des États qui certifie à la FCC qu'ils réglementent l'utilisation des poteaux. Trois États dans lesquels Atlantic Broadband a des réseaux de câblodistribution ont attesté qu'ils réglementent l'utilisation des poteaux. Il existe toujours une possibilité que la FCC ou l'autorité compétente d'un État permette l'augmentation des tarifs payés par les câblodistributeurs pour l'utilisation des poteaux.

***Nous pourrions ne pas être en mesure de mettre de l'avant nos stratégies d'affaires avec succès.***

Nos stratégies d'affaires pour les activités des Services de câblodistribution canadiens et des Services de câblodistribution américains de Cogeco Câble sont axées sur :

- l'élargissement de l'offre de services, l'amélioration des services existants à des prix intéressants et la recherche d'acquisitions à valeur ajoutée;
- l'amélioration des réseaux à l'aide de technologies avancées à la fine pointe;
- l'amélioration de l'expérience client et des processus d'affaires pour renforcer la fidélisation et la rétention des clients; et
- le maintien d'une gestion solide du capital et d'un contrôle rigoureux des dépenses.

Nos stratégies d'affaires pour les activités des Services de données aux entreprises de Cogeco Câble sont axées sur :

- le regroupement des activités de Cogeco Services Réseaux et de Peer 1 Hosting (« Cogeco Peer 1 ») afin de faire la promotion d'une marque unique dotée d'une approche centrée sur les gens;
- l'accroissement de notre bassin de clientèle à l'aide d'une stratégie de mise en marché améliorée qui vise particulièrement certains marchés horizontaux et verticaux;
- la rationalisation et l'élargissement de notre gamme de produits pour mettre en marché des solutions pertinentes qui seront soutenues par un service à la clientèle exceptionnel;
- le renforcement de nos processus et systèmes internes afin d'améliorer l'efficience opérationnelle et d'optimiser les infrastructures; et
- l'optimisation de l'utilisation des actifs courants afin de réduire les charges d'exploitation.

Nous pourrions ne pas être en mesure de mettre de l'avant ces stratégies, ou de les appliquer pleinement, ni de réaliser leurs résultats attendus sans engager des coûts importants. De plus, de nombreux facteurs indépendants de notre volonté pourraient nuire à notre capacité à appliquer pleinement ces stratégies, y compris des problèmes d'exploitation, une hausse des charges d'exploitation, des faits nouveaux en matière de réglementation, la conjoncture générale, l'intensification de la concurrence, les changements technologiques ou les autres facteurs décrits à la présente rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque ».

Cogeco Câble a stimulé sa croissance grâce à des acquisitions et continuera de rechercher des occasions intéressantes à ce titre, ce qui pourrait entraîner des risques et des incertitudes appréciables. Rien ne garantit que l'intégration de ces acquisitions serait réussie ni que les avantages escomptés se concrétiseraient. Le processus d'intégration pourrait entraîner des charges d'exploitation, un levier financier et des dépenses d'investissement plus élevés que prévu, provoquer la perte de clients, perturber les activités de nos autres entreprises ou accaparer le temps et les ressources de la direction.

Nous pourrions également être contraints de faire des dépenses d'investissement ou d'autres investissements qui pourraient avoir une incidence sur nos stratégies d'affaires dans la mesure où nous sommes dans l'incapacité d'obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables ou de générer des fonds à l'interne pour répondre à ces exigences. Toute défaillance importante dans la mise en œuvre de nos stratégies pourrait nuire à notre réputation, à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation, ainsi qu'à notre capacité à respecter nos obligations, y compris notre capacité à rembourser notre dette.

***Nos activités canadiennes sont assujetties à plusieurs règlements et politiques imposés par le gouvernement. Les modifications aux règlements et politiques en vigueur au Canada pourraient nuire à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et aux résultats de nos services de câblodistribution canadiens.***

Au Canada, nos activités de communications électroniques et de télécommunications par câble sont soumises à des politiques et des règlements gouvernementaux importants. Les lois et règlements canadiens régissent l'émission, la modification, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de distribution de télédiffusion. En ce qui concerne la distribution de télédiffusion, les règlements régissent notamment la distribution de services de programmation canadiens et étrangers, la composition du service de câble de base, les priorités en matière de distribution et d'accès à la distribution, la résolution de conflits relatifs aux modalités de la distribution de services de programmation canadiens et l'apport financier requis pour le financement de la programmation canadienne. D'importantes restrictions limitent la capacité des entreprises non canadiennes à détenir ou à contrôler des licences de télédiffusion et des entreprises de télécommunications au Canada.

Nos activités de distribution de radiodiffusion et de télécommunications (y compris le service d'accès Internet) sont essentiellement réglementées en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*, respectivement, et de leurs règlements afférents. Le CRTC, qui supervise l'application de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'octroyer, de modifier, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certaines modifications à l'égard de la propriété et du contrôle des sociétés, et d'établir des règlements et des politiques conformes à la *Loi sur la radiodiffusion* et à la *Loi sur les télécommunications*, sous réserve de certaines directives du Cabinet fédéral. De plus, les lois canadiennes régissant les communications, la propriété intellectuelle, la protection des données, la confidentialité des renseignements personnels, les pourriels, le commerce en ligne, le marketing direct et la publicité numérique s'imposent de plus en plus depuis ces dernières années. Les lois et règlements canadiens, existants et proposés, y compris les modifications à

la façon dont ces lois et règlements sont interprétés par les tribunaux canadiens, américains et étrangers, pourraient restreindre notre collecte et notre utilisation de certains types de renseignements.

Des modifications au cadre réglementaire canadien, en particulier les lois, les règlements et les politiques qui régissent nos secteurs d'activités, nos restrictions en matière de propriété étrangère, les modalités de nos licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences de spectre additionnelles à nos concurrents, la distribution et le regroupement de services, les modalités des services de gros ou de détail, les modalités des licences sur les services de programmation aux fins de la distribution sur diverses plateformes au Canada, les processus de résolution des plaintes et des différends, les codes de déontologie du secteur, ou la situation ou le traitement fiscal des fournisseurs concurrentiels ou de leurs services respectifs, pourraient nuire de façon significative à nos activités (y compris les concurrents avec qui nous rivalisons et la façon dont nous offrons nos produits et services), à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation. De plus, nous pourrions devoir engager des coûts plus élevés pour nous conformer aux lois et aux règlements nouveaux ou existants, et pour payer les pénalités en cas de défaillance. Il est difficile de prévoir quelle forme prendront les lois, règles et règlements canadiens adoptés dans le futur, le moment de leur promulgation, la façon dont ils seront interprétés par les tribunaux appropriés, ou la mesure dans laquelle d'éventuelles modifications nous nuiront.

À la suite de la conclusion de l'instance *Parlons télé* de politique de radiodiffusion plus tôt cette année, le CRTC a publié la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-96 ainsi qu'un projet de modifications au Règlement sur la distribution de radiodiffusion qui obligent les distributeurs autorisés de radiodiffusion terrestre et par satellite à offrir à tous leurs clients un petit service de base dont le tarif de détail mensuel n'excède pas 25 $, une gamme de services de télévision de premier rang plus étendue comprenant au moins les mêmes services de télévision canadiens que le petit service de base, ainsi que tous les services de télévision facultatifs tant à la carte que dans le cadre de petits forfaits comprenant un maximum de 10 services. Il est impossible pour l'instant d'évaluer les répercussions qu'auront ces nouvelles exigences réglementaires sur les abonnements aux services de télévision ou aux forfaits particuliers, de même que sur les tarifs de gros et de détail et sur les produits moyens par utilisateur (« PMU ») se rapportant à ces services et forfaits.

Le CRTC a également lancé plus tôt cette année une instance de télécommunication visant à examiner un nouveau cadre réglementaire pour les services de télécommunications de base en s'attardant notamment à l'inclusion d'un accès Internet à large bande assorti de vitesses de téléchargement minimales en amont et en aval dans un panier de services que les fournisseurs de services de télécommunications seraient tenus d'offrir à tous leurs clients. Cette instance étudie également la possibilité d'un apport financier additionnel des fournisseurs pour qu'un tel service de télécommunications de base amélioré soit offert à tarif raisonnable partout au Canada. Cette instance est toujours en cours et son résultat ne peut être évalué pour l'instant.

***Nos Services de câblodistribution américains sont également assujettis à des lois et règlements gouvernementaux importants. Les lois et règlements applicables, et les changements qui y sont apportés, pourraient nuire à nos activités en faisant augmenter nos dépenses.***

Les gouvernements fédéral, d'États et locaux des États-Unis régissent de manière importante le secteur des services de câblodistribution. La réglementation actuelle du secteur de la câblodistribution a accru les frais administratifs et les charges d'exploitation et limité les produits des réseaux de câblodistribution. Les câblodistributeurs sont soumis, entre autres, à ce qui suit :

- des règles pour les renouvellements ou les transferts de franchise;
- une réglementation relative à la limitation des tarifs;
- des exigences, dans certaines circonstances, en matière de diffusion d'une station de radiodiffusion locale par un réseau de câblodistribution ou d'obtention d'une approbation pour diffuser une station de radiodiffusion locale ou éloignée;
- une réglementation concernant le contenu de la programmation offerte aux clients;
- la façon dont les forfaits de programmation sont commercialisés auprès des clients;
- l'utilisation d'installations de réseaux de câblodistribution par les autorités locales d'attribution de franchises, le public et des entités non liées;
- des limites relatives à la propriété de réseaux de câblodistribution et des exigences en matière d'accès à la programmation;
- le paiement de redevances de franchises auprès des autorités d'attribution de franchises;
- le paiement de cotisations aux services universels fédéraux pour tout produit tiré des utilisateurs finaux provenant des services de télécommunications interétatiques et internationaux et des télécommunications tarifées fournies à un tiers, et le paiement d'autres droits de télécommunications étatiques et fédéraux;
- une réglementation relative à la protection de la vie privée des abonnés;
- d'autres exigences réglementaires couvrant diverses zones d'exploitation telles que l'égalité d'accès à l'emploi, les normes techniques et les exigences relatives au service à la clientèle.

La FCC et le Congrès américain continuent d'être préoccupés par le fait que les augmentations des tarifs de câblodistribution sont supérieures à l'inflation et, par conséquent, il se pourrait que la FCC ou le Congrès américain imposent des restrictions quant à la capacité des câblodistributeurs à mettre en œuvre des hausses tarifaires. Si nous sommes dans l'impossibilité d'augmenter nos tarifs pour répondre à la hausse des coûts, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

De plus, nous pourrions être désavantagés de façon significative si nous demeurons assujettis à des contraintes juridiques et réglementaires qui ne s'appliquent pas de façon égale à nos concurrents. La FCC a adopté des règles visant à s'assurer que le processus d'attribution de franchises locales ne nuise pas de façon déraisonnable à l'entrée sur le marché, et plusieurs États ont promulgué des lois pour faciliter les obligations en matière d'attribution de franchises pour les nouveaux venus. De plus, les fournisseurs de services par satellite de radiodiffusion directe ne sont pas tenus de conclure des accords de franchise, de payer des frais de franchise, de fournir des chaînes publiques, éducatives ou gouvernementales et de verser des paiements de soutien à leur égard, ou de fournir d'autres services gratuits aux autorités d'attribution de franchises. Ces diverses exigences réglementaires avantageront nos concurrents. Atlantic Broadband pourrait être désavantagée de façon significative si les règlements continuent de prévoir des exigences différentes et moins coûteuses pour certains de ses concurrents que celles auxquelles elle est assujettie. Par moments, le Congrès a envisagé d'effectuer une réforme des lois et règlements sur les télécommunications

qui réduirait de façon importante les coûts liés aux franchises pour les concurrents, mais nous ne pouvons pas prévoir si de tels lois et règlements pourraient être adoptés ou non ni leur incidence éventuelle sur Atlantic Broadband.

Par suite de l'ordonnance récemment rendue par la FCC sur l'impartialité des réseaux, les services Internet sont maintenant assujettis à une réglementation fédérale, et certains États et gouvernements locaux tentent de les réglementer. De tels règlements pourraient avoir des répercussions sur nos pratiques de gestion des réseaux, de même que sur les tarifs et les modalités de nos services à large bande. La non-conformité aux règlements pourrait entraîner d'importantes sanctions pécuniaires.

***Au Canada, les plus grands réseaux de câblodistribution que nous exploitons sont assujettis à des renouvellements de licences et les zones de desserte de câblodistribution ne sont pas exclusives.***

Au Canada, les plus grands réseaux de câblodistribution que nous exploitons sont assujettis par le CRTC à des renouvellements périodiques de licences. La durée maximale d'une licence est de sept ans. Bien que les licences octroyées par le CRTC soient habituellement renouvelées dans le cours normal des activités au moment de la demande par le titulaire de la licence, à l'exception des cas d'infractions graves et répétées aux conditions et règlements par le titulaire de la licence, rien ne garantit que la durée maximale de renouvellement sera octroyée, ni que les modalités de renouvellement de la licence ne seront pas assorties de conditions ou d'attentes nouvelles ou modifiées. Les zones de desserte de câblodistribution au Canada ne sont pas exclusives. Le surcâblage d'un réseau de câblodistribution ou de plusieurs réseaux de câblodistribution dans une même zone de service du réseau pourrait nuire à notre croissance, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation en intensifiant la concurrence actuelle ou en introduisant de la concurrence de la part de fournisseurs de services qui sont propriétaires d'installations terrestres et d'autres qui ne sont pas propriétaires d'installations terrestres.

***Les systèmes de câblodistribution exploités par Atlantic Broadband font l'objet d'accords de franchise qui pourraient ne pas être renouvelés ou être résiliés, et qui ne sont pas exclusifs à Atlantic Broadband.***

Les réseaux de câblodistribution d'Atlantic Broadband exercent leurs activités en vertu de franchises non exclusives octroyées par les autorités d'attribution de franchises d'États et locales. La plupart des accords de franchise exigent d'Atlantic Broadband qu'elle remette jusqu'à cinq pour cent de ses produits bruts à l'autorité d'attribution de franchises. Plusieurs des accords de franchise établissent également de vastes exigences en matière d'installations et de service, y compris l'offre de chaînes publiques, éducatives ou gouvernementales et l'apport d'un soutien à leur égard, ainsi que des normes spécifiques au chapitre du service à la clientèle et des sanctions pécuniaires en cas de défaillance. Dans plusieurs cas, la franchise peut être résiliée si le franchisé contrevient aux dispositions importantes établies dans l'accord de franchise qui régit les activités du câblodistributeur. Les franchises sont habituellement attribuées pour une durée fixe et doivent être renouvelées périodiquement. Les autorités d'attribution de franchises locales pourraient refuser d'accorder un renouvellement si le rendement passé ou la proposition d'exploitation éventuelle ne répondent pas aux intérêts de la collectivité et à ses besoins en matière de câblodistribution. Les autorités d'attribution de franchises exigent souvent des concessions ou d'autres formes d'engagement à titre de condition au renouvellement. Dans certains cas, des franchises n'ont pas été renouvelées au moment de leur expiration, et Atlantic Broadband a exercé ses activités en vertu soit d'accords d'exploitation temporaires, soit de prorogations de facto des accords échus durant la négociation des modalités de renouvellement avec les autorités d'attribution de franchises locales. De plus, même si Atlantic Broadband a toujours renouvelé ses franchises sans engager de frais importants, rien ne garantit qu'Atlantic Broadband sera en mesure de renouveler ses franchises à l'avenir, ou de les renouveler selon des modalités aussi avantageuses. La résiliation ou l'échec répété d'un renouvellement de franchise, surtout dans les régions où les clients d'Atlantic Broadband sont les plus nombreux, pourrait nuire de façon significative aux activités, aux résultats d'exploitation ou à la situation financière d'Atlantic Broadband.

Certains États, comme le Connecticut, la Caroline du Sud et la Floride, réglementent les franchises à l'échelle de l'État. Les autorités d'attribution de franchises sont tenues d'octroyer des franchises additionnelles à des concurrents dans la même zone géographique. Dans certains cas, les services publics municipaux peuvent livrer à Atlantic Broadband une concurrence en toute légalité.

***Les activités de Cogeco Peer 1 pourraient être assujetties aux nouvelles exigences réglementaires de la Commission européenne (« CE ») relatives à la protection des renseignements personnels.***

Le Parlement européen et la CE travaillent actuellement sur l'émission de règles générales en matière de protection des données, une réglementation visant à remplacer la directive européenne en matière de protection des données d'ici 2017. Les règles générales en matière de protection des données, qui visent à améliorer la protection des renseignements personnels des citoyens de l'Union européenne, imposeront probablement des obligations importantes liées à la sécurité des renseignements personnels aux organismes qui traitent des données comme Cogeco Peer 1, lorsque de telles données sont traitées. La non-conformité aux règles générales en matière de protection des données entraînera probablement des sanctions pécuniaires très sévères. Par conséquent, Cogeco Peer 1 pourrait devoir mettre en place de nouveaux systèmes, procédures et pratiques ou les améliorer, ou effectuer des audits ou présenter des rapports, afin de se conformer aux règles générales en matière de protection des données. L'issue de cette nouvelle initiative réglementaire et son incidence sur les systèmes, les activités, les charges d'exploitation et les autres coûts de Cogeco Peer 1 ne peuvent être déterminées pour le moment.

***Nos centres de données se situent majoritairement dans des locaux loués.***

La majorité de nos centres de données exploités par Cogeco Peer 1 se situent dans des locaux loués, et rien ne garantit que nous continuerons de respecter nos contrats de location et que ceux-ci ne seront pas résiliés, ni qu'ils pourront être renouvelés à des conditions raisonnables sur le plan commercial. La résiliation d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

***Nous dépendons d'un nombre restreint de fournisseurs de services tiers et de fournisseurs tiers d'accès Internet en ce qui a trait à certains de nos services de câblodistribution. Une rupture de l'approvisionnement pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités de services de câblodistribution, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.***

Au Canada et aux États-Unis, nous sommes assujettis à un accord à long terme conclu avec TELUS et Integrated DNA Technologies, Inc. (« IDT »), respectivement, en ce qui a trait aux services de téléphonie offerts à notre clientèle résidentielle et d'affaires.

Au Canada et aux États-Unis, nous dépendons de fournisseurs tiers, tels que TiVo, Arris, Pace et Cisco, pour certains services, matériel et appareils spécialisés qui sont essentiels au bon fonctionnement de nos activités. Ces services et ce matériel comprennent des décodeurs, des modems câble et des modems téléphoniques, des serveurs et des routeurs, des câbles à fibre optique et des dispositifs photoélectroniques, des commutateurs téléphoniques, des liaisons interurbaines, des structures de soutènement, des logiciels, un réseau fédérateur de

télécommunications pour l'accès Internet et les services de téléphonie ainsi que des services liés à la construction pour l'élargissement et l'amélioration des réseaux de câblodistribution et des réseaux téléphoniques. Ces services et ce matériel sont offerts par un nombre limité de fournisseurs.

À mesure que nous élargissons nos services vidéo avec TiVo dans notre zone de couverture aux États-Unis et au Canada, nous compterons de plus en plus sur TiVo. Celui-ci fournit les équipements à l'abonné, un logiciel d'interface utilisateur, ainsi qu'un guide de programmation amélioré permettant à nos clients d'accéder facilement au contenu de programmation. À l'heure actuelle, TiVo est notre seul fournisseur pour ce type de matériel et de logiciel. Malgré le fait que d'autres fournisseurs d'équipements à l'abonné élaborent des plateformes compatibles avec TiVo, nous n'avons pas encore testé ni intégré cette solution. Dans l'éventualité où TiVo ne pourrait continuer à livrer les équipements à l'abonné, cette situation pourrait avoir des répercussions importantes jusqu'à ce que nous approuvions un autre fournisseur. Si aucun autre fournisseur ne peut nous fournir du matériel ou des services équivalents ni s'adapter aux dernières avancées technologiques en temps opportun et à un coût raisonnable, notre situation financière, nos activités et notre performance pourraient en souffrir.

***Nous dépendons de fournisseurs tiers de services publics d'électricité et d'autres fournisseurs en ce qui concerne certains de nos services de données aux entreprises. Une rupture de l'approvisionnement pourrait nuire grandement à nos activités de services de données aux entreprises, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.***

Nous dépendons de fournisseurs tiers de services publics d'électricité dans les zones géographiques où se situent nos centres de données. Des pannes de courant prolongées pourraient nous empêcher d'offrir certains de nos services dans l'ensemble de notre réseau, jusqu'à ce que nos fournisseurs de services publics d'électricité aient résolu le problème, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients, une perte de produits et d'éventuels procès civils.

En outre, Cogeco Peer 1 dépend de fournisseurs Internet tiers en ce qui concerne l'achat de bande passante. Cependant, rien ne garantit que ces fournisseurs de services Internet (« FSI ») continueront de fournir un service à Cogeco Peer 1, ou qu'ils continueront de le faire selon des modalités concurrentielles, ni que Cogeco Peer 1 sera en mesure d'acquérir de la capacité réseau supplémentaire pour répondre de façon appropriée à la demande future de la part des clients. L'incapacité des fournisseurs Internet à fournir le service, ou l'incapacité de Cogeco Peer 1 d'acquérir de la capacité réseau supplémentaire et de maintenir des connexions directes avec de multiples réseaux fédérateurs IP en vue de répondre à la demande future de la part des clients, pourraient nuire fortement à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

***Nos services de vidéo numérique, d'Internet et de téléphonie pourraient être vulnérables à une perturbation étendue.***

Au Canada, nous distribuons nos services de vidéo numérique, d'Internet et de téléphonie par l'intermédiaire de quatre principales têtes de ligne et de plusieurs têtes de ligne de moindre importance dans notre réseau de câblodistribution. Même si nous disposons d'un système d'appoint pour la retransmission par l'entremise d'une autre tête de ligne ou d'une tête de ligne mobile, dans l'éventualité où l'une de nos têtes de ligne ferait défaut, le transfert vers une autre tête de ligne pourrait prendre du temps et occasionner d'éventuels retards de transmission importants.

Aux États-Unis, nous distribuons nos services de vidéo numérique, d'Internet et de téléphonie par l'intermédiaire de sept principales têtes de ligne et de plusieurs têtes de ligne de moindre importance. Malgré les nombreux sites de rechange ou d'appoint d'urgence, y compris plusieurs interconnexions avec des câblodistributeurs voisins qui nous permettent d'utiliser leur signal en cas d'urgence, une défaillance de nos têtes de ligne pourrait nous empêcher d'offrir certains de nos services dans une partie de notre réseau jusqu'à ce que nous ayons mis en place des solutions de rechange ou corrigé la défaillance, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients et entraîner une perte de produits et d'éventuels procès civils, selon la gravité de la panne. Ce risque est en voie de s'atténuer alors que nous achevons de créer notre réseau optique en anneaux et nos interconnexions de têtes de ligne, ce qui viendra consolider notre infrastructure redondante.

***Nous dépendons de nos systèmes de technologie de l'information et de ceux de certains tiers. L'incapacité d'améliorer nos systèmes ou de les protéger contre une infraction à la sécurité pourrait nuire à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.***

Nos activités quotidiennes dépendent largement de systèmes de technologie de l'information, y compris ceux fournis par certains fournisseurs tiers. Nos activités dépendent de nos systèmes de traitement de la paie, de transactions, de finances, de comptabilité et d'autres systèmes de traitement de données. Nous comptons sur ces systèmes pour traiter quotidiennement un grand nombre de transactions. L'incapacité à maintenir et à améliorer nos systèmes de technologie de l'information existants ou à obtenir de nouveaux systèmes pour répondre à la croissance de la clientèle ou pour appuyer de nouveaux produits et services pourrait également avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer de nouveaux clients, à retenir les clients actuels, à produire des factures précises en temps opportun, à générer une croissance des produits et à gérer les charges d'exploitation, ou à respecter les exigences réglementaires, et pourrait nuire à nos résultats financiers et à notre situation financière. Au Québec et en Ontario, nous procédons actuellement au remplacement de nos anciennes plateformes logicielles de commande et de facturation, pour nos clients tant résidentiels que commerciaux. Des problèmes liés à la mise en service des systèmes ou à la transition, des retards et des dépassements de coûts pourraient nuire fortement à nos activités actuelles et futures ainsi qu'à notre performance financière.

Nous dépendons de plus en plus d'une technologie, d'appareils, de systèmes de contrôle et de logiciels de sécurité de pointe afin d'assurer un accès conditionnel, une facturation adéquate et l'intégrité du service. La technologie de la sécurité et des systèmes commerciaux est fournie à l'échelle mondiale par un nombre restreint de fournisseurs internationaux sur une base de propriété intellectuelle protégée. Nous dépendons de l'efficacité de cette technologie pour bon nombre de nos services. Dans la mesure où ces fournisseurs ne sont pas en mesure d'offrir des solutions technologiques de façon rentable et en temps opportun, nous pourrions être dans l'incapacité de prévenir ou de réagir efficacement aux atteintes à la sécurité. Bien que nous disposions de plans de reprise après sinistre et de continuité de l'exploitation, une infraction à la sécurité de nos systèmes ou de nos processus d'affaires, une intrusion, le piratage informatique ou d'autres altérations de données pourraient avoir une incidence sur l'information relative aux clients, ce qui pourrait entraîner d'éventuelles pertes commerciales. Le fait que l'un ou l'autre de ces systèmes ne fonctionne pas correctement ou devienne indisponible pourrait éventuellement causer une perte de contrôle des données sur les clients et entraîner une perte financière, une perturbation de nos activités, une responsabilité envers les clients ou une intervention réglementaire, ou porter atteinte à notre réputation.

***Une atteinte à la sécurité de nos TI ou la perte de données sur les clients pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre réputation.***

Toute question de confidentialité des données, que ce soit l'accès non autorisé ou la perte de données sur les clients ou les employés, pourrait entraîner une éventuelle perte commerciale, entacher notre réputation sur le marché et donner lieu à des poursuites, à des enquêtes réglementaires et à des pénalités. Nous sommes en train de mettre en œuvre un programme de cybersécurité amélioré. Cependant, notre investissement continu dans la sécurité de nos systèmes de technologie de l'information, nos efforts continus pour améliorer le contrôle de nos systèmes de technologie

de l'information, le perfectionnement de nos processus d'affaires et l'amélioration de notre culture en matière de sécurité de l'information pourraient ne pas suffire à prévenir les tentatives d'enfreindre nos accès de sécurité ou d'accéder sans autorisation à de l'information confidentielle, délicate ou exclusive.

***Des pratiques Internet malveillantes et abusives pourraient nuire à nos services d'Internet.***

Nos clients des services Internet utilisent notre réseau pour accéder à Internet et, par conséquent, nous pourrions - ou les clients pourraient - être victimes d'activités illégales, malveillantes et abusives sur Internet, comme l'envoi en masse de messages publicitaires non sollicités (pourriels), les attaques par déni de service (attaques visant à rendre un réseau indisponible pour ses utilisateurs visés) et la dissémination de virus et de vers informatiques, et d'autres logiciels destructeurs ou perturbateurs. Ces activités pourraient avoir des conséquences néfastes sur notre réseau et sur nos clients, y compris la détérioration du service, un volume excessif d'appels aux centres d'appels et des dommages à notre matériel et à nos données, ainsi qu'à ceux de nos clients. De plus, comme le trafic fondé sur IP continue de s'intensifier très rapidement sur nos réseaux et que de nouveaux systèmes, logiciels, matériel et technologies sont déployés de façon accélérée afin de gérer cette hausse du trafic, le risque de problèmes techniques imprévus, d'interruptions de services et de délais de remise en état est accru, et par conséquent les risques liés aux logiciels malveillants, au piratage ou aux autres types d'intrusions sont accentués. D'importants incidents pourraient entraîner une insatisfaction de la clientèle, et finalement une perte de clients ou de produits, en plus d'une hausse des coûts pour servir nos clients et protéger notre réseau. Toute perte importante de données, de clients ou de produits, ou une hausse marquée du coût du service offert à ces clients pourraient entacher notre réputation et nuire à nos activités, à notre rentabilité, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

***Les désastres naturels ou les autres types de catastrophes pourraient avoir une incidence importante sur nos activités commerciales.***

Dans l'éventualité d'un désastre naturel, d'un acte de terrorisme ou d'un autre type de catastrophe, qu'elle soit naturelle ou causée par l'homme, notre capacité de protéger notre infrastructure, y compris les données sur les clients, et de poursuivre les activités pourrait être gravement hypothéquée. Nos plans et stratégies de reprise après sinistre et de continuité de l'exploitation pourraient ne pas suffire à atténuer les effets d'une catastrophe. En cas de désastre naturel ou d'un autre type de catastrophe, nos activités, nos occasions d'affaires, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient subir une incidence défavorable. De plus, nous disposons d'une couverture d'assurance limitée contre les pertes découlant des désastres naturels qui pourraient toucher les réseaux de câble ou de fibre.

***Nous pourrions souffrir d'une conjoncture économique défavorable.***

Nous subissons l'influence de la conjoncture économique générale, du niveau de confiance et des dépenses des consommateurs, de la demande pour nos produits et services, de même que de leur prix. Une conjoncture économique défavorable, comme un ralentissement économique ou une récession, pourrait avoir une incidence négative sur la demande pour nos produits et services. Plus particulièrement, une telle situation pourrait pousser les clients à reporter, voire réduire leurs achats de nos produits et services ou à cesser de les utiliser, et une dégradation de la solvabilité de nos clients pourrait faire augmenter nos charges pour créances douteuses.

***Nous pourrions souffrir des fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des marchés financiers de même que des changements des politiques fiscales.***

Nos résultats financiers sont présentés en dollars canadiens, et une tranche importante de nos produits et de nos charges d'exploitation est libellée en devises autres que le dollar canadien, en particulier en dollars américains, et en livres sterling. Aux fins de la communication de l'information financière, toute variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain ou à la livre sterling au cours d'une période donnée de présentation de l'information financière donnerait lieu à une variation de nos résultats d'exploitation et de notre situation financière et, par conséquent, notre résultat et notre dette présentés pourraient varier considérablement en raison des fluctuations des taux de change. De fortes variations des valeurs relatives des devises par rapport au dollar canadien pourraient ainsi avoir une incidence importante sur notre rentabilité future.

La volatilité des taux d'intérêt peut également avoir une incidence importante sur notre performance financière en raison de la taille et de la composition de notre portefeuille de dettes de la Société.

Cogeco Câble utilise ses flux de trésorerie liés aux opérations pour financer son programme de dépenses d'investissement et dépend des marchés financiers pour refinancer sa dette et stimuler sa croissance au moyen d'acquisitions. Les marchés financiers étant volatils, Cogeco Câble pourrait avoir de la difficulté à y accéder à des conditions raisonnables si son profil de crédit et la conjoncture économique générale devaient se dégrader. Ces conditions pourraient entraîner une hausse du coût de financement ainsi qu'une détérioration de la situation financière et des liquidités de la Société en plus de resserrer les limites quant à ses activités.

Des modifications aux politiques fiscales du Canada ou des autres territoires où nous exerçons nos activités pourraient avoir une incidence importante sur notre structure financière actuelle et sur nos passifs d'impôts futurs.

***Nous pourrions être touchés de façon défavorable par des grèves et d'autres moyens de pression.***

Au 31 août 2015, environ 23 % de nos employés étaient représentés par divers syndicats aux termes de conventions collectives. La Société a réussi à négocier avec les syndicats des conventions collectives convenables sans avoir subi d'interruptions de travail importantes. Bien que les relations de travail de la Société aient été convenables dans le passé, nous ne pouvons pas prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement de ses conventions collectives, ni ne pouvons être en mesure d'éviter des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression antérieurs au dénouement de toute négociation actuelle ou future. La prolongation d'un arrêt de travail, d'une grève ou d'autres formes de moyens de pression pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et notre réputation. Même si nous ne subissons pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. De plus, notre capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles nous sommes partie.

***Nous dépendons du personnel clé, et la perte de l'un ou l'autre de nos principaux dirigeants pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à gérer nos activités.***

Notre succès est grandement tributaire de la rétention et du rendement continu de nos hauts dirigeants. Plusieurs de ces hauts dirigeants ont une expertise unique dans leur domaine, ce qui rend difficile le remplacement de leurs services. La perte des services de l'un ou l'autre de ces

dirigeants pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. De plus, pour être en mesure de mettre en œuvre et de gérer efficacement nos activités et stratégies opérationnelles, nous devons maintenir un niveau élevé d'efficience, de rendement et de qualité du contenu, continuer d'améliorer nos systèmes opérationnels et de gestion et continuer à attirer, former, motiver et gérer efficacement nos employés. Si nous sommes incapables d'atteindre ces objectifs, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, nos perspectives, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

***En raison de notre structure de société de portefeuille, les intérêts de notre actionnaire détenant le contrôle et de nos autres actionnaires pourraient avoir une incidence défavorable significative.***

Gestion Audem inc., une société sous le contrôle des membres de la famille de feu Henri Audet (la « famille Audet »), exerce un contrôle sur COGECO au moyen de la détention d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote de COGECO. COGECO et Cogeco Câble sont des émetteurs assujettis au Canada dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto. Conformément à la convention sur les conflits conclue entre COGECO et Cogeco Câble, toutes les entreprises de câblodistribution doivent être détenues ou contrôlées par Cogeco Câble. COGECO est par ailleurs libre de détenir et d'exploiter toute autre entreprise ou d'investir de la façon qu'elle juge appropriée. Il est possible que surviennent des situations dans lesquelles les intérêts respectifs de la famille Audet et des actionnaires ou autres parties prenantes de COGECO ou des actionnaires et autres parties prenantes de Cogeco Câble peuvent différer, auquel cas les intérêts de ces actionnaires ou parties prenantes pourraient être touchés de façon défavorable.

# 12. PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

## 12.1 APERÇU

Les sociétés du groupe COGECO ont conçu un programme de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE ») qui vise à promouvoir une exploitation responsable et durable et à faire de la Société une entreprise citoyenne remarquable. Concrètement, nous cherchons à intégrer des pratiques qui améliorent les répercussions environnementales et sociales de nos activités tout en assurant la croissance durable de la Société. Le code d'éthique des sociétés du groupe COGECO et la politique de responsabilité sociale d'entreprise forment le cadre du programme de RSE, lequel est sous la responsabilité de la vice-présidente, Audit interne et gestion des risques.

Le programme de RSE intègre nos objectifs en matière de responsabilité sociale, lesquels se présentent en six volets :

- gérer notre empreinte environnementale;
- prendre part au développement des collectivités;
- prendre part au perfectionnement de nos employés;
- adopter les meilleures pratiques en matière de RSE;
- communiquer de façon transparente nos activités en matière de RSE; et
- veiller à ce que la croissance de la Société soit soutenue par de solides pratiques de gouvernance.

Grâce à notre structure de gestion d'entreprise, qui est encadrée par un comité directeur de la RSE composé de dirigeants issus de toutes les unités d'exploitation, et de notre cadre de gouvernance rigoureux, nous cherchons à améliorer notre performance en la faisant correspondre aux attentes des parties prenantes, à nos valeurs d'entreprise et à nos objectifs d'affaires. Pour atteindre les visées de la Société en matière de RSE relativement à la réduction de son empreinte environnementale et à son influence positive dans les collectivités, nous avons créé des indicateurs de rendement clés associés aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Ces objectifs font l'objet d'un suivi et sont présentés deux fois par année au comité de gouvernance.

## 12.2 ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS POUR L'EXERCICE 2015

Au cours de l'exercice 2015, nous avons mis en œuvre les principales initiatives du programme de RSE auprès de nos unités d'exploitation au sein du secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises, soit Atlantic Broadband, Cogeco Câble Canada et Cogeco Peer 1.

Voici quelques exemples des initiatives liées à la RSE mises de l'avant au cours de l'exercice 2015 :

- nous avons intégré Atlantic Broadband et Cogeco Peer 1 dans notre rapport de RSE qui sera bientôt publié. Ce rapport respecte la version 4 des directives de la *Global Reporting Initiative*;
- chaque unité d'exploitation a établi un plan d'action triennal pour intégrer les principes de RSE à ses activités et opérations. Ces plans d'action combinés définissent les engagements de la Société en matière de RSE;
- nous avons mesuré nos émissions de gaz à effet de serre en incluant Atlantic Broadband et Cogeco Peer 1 dans nos calculs;
- nous avons publié notre quatrième rapport dans le cadre du *Carbon Disclosure Project* et nous avons suivi le module supplémentaire sur la technologie de l'information et des communications;
- nous avons créé un code de conduite des fournisseurs qui définit nos attentes à l'égard des responsabilités sociales, environnementales et éthiques des fournisseurs de Cogeco Câble. Le code sera publié dans la rubrique portant sur la RSE du site Internet de la Société cet automne;
- environ 20 % des installations de Cogeco Câble ont fait l'objet d'évaluations environnementales effectuées par un tiers. Ces évaluations n'ont révélé aucune incidence défavorable importante sur l'environnement.
- afin de déterminer les questions de durabilité les plus pertinentes pour nos activités, nous avons effectué un sondage sur l'engagement auprès de nos parties prenantes internes et externes;
- Cogeco Câble Canada a volontairement acheté des crédits d'émission de carbone afin de couvrir les émissions de gaz à effet de serre créées par ses déplacements d'affaires pendant l'exercice 2015 (326 tonnes d'équivalent $CO_2$). Les crédits achetés sont de

catégorie Gold Standard et Gold Standard Transition et serviront à financer les projets de réduction des émissions au Québec et dans les pays en voie de développement;

- nous avons fait don d'environ 2,7 millions $ en dons et commandites et nous avons offert du temps d'antenne pour la réalisation de collectes de fonds. Nous concentrons ce type d'activités dans les secteurs de la santé, de la culture et de l'éducation;
- nous avons participé à l'élaboration de la Canadian Energy Efficiency Voluntary Agreement (« CEEVA »). Les entreprises de télécommunications canadiennes ont rédigé cette entente en collaboration avec Ressources naturelles Canada dans le but de réduire la consommation énergétique des décodeurs fournis aux clients. La CEEVA n'était pas finalisée au 31 août 2015.
- nous avons mis au point des outils de communication interne sur la RSE, notamment un bulletin de société et une formation en ligne sur notre programme et notre politique de RSE.

Pour obtenir plus d'information sur nos initiatives et sur notre performance, se reporter au rapport de RSE qui sera publié en janvier 2016 et qui portera sur les exercices 2014 et 2015.

### RECONNAISSANCES

Le programme de RSE de COGECO et ses initiatives connexes ont reçu certaines distinctions au cours de l'exercice 2015 :

- Cogeco Câble a été inscrite au palmarès *The Future 40 Responsible Corporate Leaders in Canada* de *Corporate Knights* pour une deuxième année consécutive. En 2014, la Société avait obtenu la 24$^{e}$ position au classement du prestigieux magazine. Elle a atteint cette année le 9$^{e}$ rang, ce qui constitue un important progrès pour la Société en matière de responsabilité sociale d'entreprise.
- Pour une deuxième année consécutive, Cogeco Câble a fait partie de l'indice *Jantzi Social Index*, composé de 60 sociétés canadiennes qui respectent une série de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'analyse fait état des politiques et des systèmes de gestion robustes mis en place par Cogeco Câble afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données sur les clients. Elle souligne également l'engagement de Cogeco Câble envers ses principaux fournisseurs à l'égard de leur performance sociale et environnementale.

## 12.3 PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE 2016

La Société reconnaît que des risques et des occasions découlent des enjeux de développement durable, comme les changements climatiques, la pénurie des ressources, la volatilité des prix de l'énergie, les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, etc. Au cours de l'exercice à venir, la Société se penchera sur deux sujets qui polarisent l'attention dans le secteur des communications, soit la consommation énergétique du matériel (par exemple, les décodeurs) ainsi que les minerais stratégiques. D'autres initiatives porteront sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sur la mise en œuvre de notre code de conduite des fournisseurs ainsi que sur la valorisation de nos pratiques d'achat responsables partout au sein de la Société.

En 2016, nous continuerons d'accorder également la priorité à la mise en œuvre de notre programme de RSE au sein de nos unités d'exploitation. Nous assurerons le suivi de notre performance en matière de RSE et en informerons le comité directeur de la RSE ainsi que le comité de gouvernance. Nous surveillerons aussi le respect de nos engagements en matière de RSE.

# 13. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») est un processus conçu de façon à fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les IFRS. Le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information adéquats (« CPCI ») et du CIIF, comme il est défini dans le Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de COGECO est fondé sur les critères publiés dans la version mise à jour du rapport intitulé *Internal Control Integrated Framework* du *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* publiée en mai 2013.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de concert avec la direction, ont évalué la conception et l'efficacité des CPCI et du CIIF de la Société au 31 août 2015, et ont conclu que ces derniers étaient efficaces. De plus, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 août 2015.

# 14. MÉTHODES COMPTABLES

## 14.1 MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS requiert que la direction adopte des méthodes comptables et fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, des actifs et des passifs éventuels ainsi que des produits et des charges au cours de l'exercice financier. Un sommaire des principales méthodes comptables de la Société est présenté à la note 2 des états financiers consolidés. Les méthodes comptables suivantes ont été déterminées comme critiques pour les activités de COGECO.

### COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le montant des produits et des frais connexes peut être évalué de façon fiable;

- les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés aux clients et la direction ne conserve aucun lien avec les biens dans la mesure habituellement associée à la propriété ou au contrôle effectif des biens;
- le recouvrement de la contrepartie est probable; et
- les produits provenant de la vente de temps d'antenne et d'affichage publicitaire sont comptabilisés au moment où la publicité est diffusée ou affichée.

Plus précisément, les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

- les produits provenant des abonnements mensuels aux services de vidéo, d'Internet et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- les produits tirés de la colocation, de la connectivité réseau et des services d'hébergement gérés, d'informatique en nuage et des services de TI gérés sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- les produits générés par la vente d'appareils résidentiels et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel; et
- les produits provenant de la vente de temps d'antenne et d'affichage publicitaire sont comptabilisés au moment où la publicité est diffusée ou affichée.

## PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit propre aux clients de la Société en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. Ainsi, les conditions entraînant des variations dans l'ancienneté des comptes clients auront une incidence directe sur le montant comptabilisé de la charge pour créances douteuses.

## REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles acquises et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs.

## CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi qu'une portion des frais généraux directs directement imputables à l'actif sont inscrits à l'actif. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu ou vendus, sont capitalisés jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue ou leur vente. Tous les autres coûts d'emprunt sont constatés à titre de charges financières au cours de la période pendant laquelle ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle pouvant être utilisée est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés en résultat net dans la période pendant laquelle ils sont engagés.

## CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels sont inscrits à l'actif jusqu'à concurrence d'un montant maximal n'excédant pas les produits générés par l'activité de rebranchement. Les coûts directs et incrémentaux liés à l'acquisition de la clientèle des Services de données aux entreprises sont inscrits à l'actif.

## AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évaluation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée nécessite l'utilisation d'estimations pour déterminer la durée d'utilité prévue et les valeurs résiduelles de l'actif. Le jugement de la direction est aussi requis afin de déterminer les composantes et les méthodes d'amortissement utilisées.

## PROVISIONS

Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment, la probabilité et le montant des sorties de trésorerie, et il est utilisé également pour déterminer les taux d'actualisation.

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur plusieurs données du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et le risque de crédit de la Société ou de ses contreparties.

## DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE L'OBLIGATION AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

L'obligation au titre des régimes à prestations définies est établie au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la Société quant au taux d'actualisation, au taux d'augmentation prévu de la rémunération et à la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une incidence sur le montant de la charge au titre des régimes à prestations définies porté en résultat, des réévaluations au titre des régimes à prestations définies comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global ainsi que sur l'actif net ou le passif net lié à ces engagements présenté à l'état consolidé de la situation financière.

## DÉTERMINATION DE LA VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et l'établissement des unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). De plus, lors du calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers.

## IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporaires futures, au moment attendu des reprises de ces différences temporaires et aux taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences. Un jugement est également requis pour déterminer la base fiscale des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le taux d'imposition qui en découle utilisé pour évaluer les impôts différés.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

### Classement et évaluation

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, figurent à l'état de la situation financière, à leur juste valeur initiale lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués conformément au classement suivant :

- Les prêts et les créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché ouvert. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres débiteurs sont classés en tant que prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduite toute perte de valeur;
- Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net; et
- L'endettement bancaire, les dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que les dettes à long terme sont classés comme autres passifs. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction directement imputables sont ajoutés à la juste valeur initiale des instruments financiers, exception faite de ceux qui ont été engagés relativement aux facilités de crédit renouvelables, qui sont comptabilisés comme autres actifs et amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

### Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises utilise des swaps de devises et des contrats à terme de change comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de change lié aux billets garantis de premier rang, série A, ainsi qu'à ses engagements d'achats d'immobilisations corporelles prévus. De plus, la Société utilise des swaps de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes à long terme à taux variables. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, et les changements connexes sont comptabilisés de la manière décrite ci-dessous. Les montants nets des encaissements ou des paiements découlant des contrats des instruments financiers dérivés sont comptabilisés en tant que charges financières.

À la désignation initiale de l'élément de couverture, la Société constitue une documentation formelle de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts qui porte sur les objectifs et la stratégie de gestion des risques à adopter pour l'opération de couverture ainsi que sur les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Société évalue, tant au commencement de la relation de couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture sont « hautement efficaces » pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pour laquelle la couverture est désignée et si les résultats réels de chaque relation de couverture se situent dans un intervalle compris entre 80 % et 125 %. Pour la couverture de flux de trésorerie d'une transaction prévue, celle-ci doit être hautement susceptible de se produire et doit être exposée à des variations de flux de trésorerie qui, ultimement, pourraient avoir une incidence sur le résultat présenté.

### Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés. Un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé, et l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Aux 31 août 2015 et 2014, aucun dérivé incorporé important et aucun dérivé non financier important n'exigeait une comptabilisation distincte à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière.

## ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est soumise à différentes réclamations et éventualités liées à des poursuites, aux impôts et à des engagements en vertu d'obligations contractuelles et commerciales. Les obligations contractuelles et commerciales se rapportent principalement aux coûts liés à la programmation et aux contrats de location simple servant à l'utilisation des établissements et des installations de transmission. La Société comptabilise une charge au titre des éventualités et des engagements lorsqu'une perte est probable et qu'elle peut être raisonnablement estimée selon l'information disponible. D'importants changements relatifs aux hypothèses portant sur la probabilité et l'estimation d'une perte pourraient entraîner la comptabilisation d'une charge additionnelle.

# 14.2 ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Les normes suivantes publiées par l'International *Accounting Standard Board* (l'« IASB ») ont été adoptées par la Société le 1er septembre 2014 et n'ont pas eu d'incidence sur la performance financière de la Société :

- Les modifications à IAS 19, *Régime à prestations définies : cotisations des membres du personnel*, qui s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies. Les modifications visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service (par exemple, les cotisations des employés, qui sont calculées en fonction d'un pourcentage fixe de leur salaire).
- IFRIC 21, *Droits ou taxes*, qui détermine la comptabilisation d'une obligation au titre d'un droit ou d'une taxe sans lien avec les impôts sur le résultat. L'interprétation porte sur la définition d'un fait générateur d'obligation qui donne lieu au paiement d'un droit ou d'une taxe, et sur le moment où un passif doit être comptabilisé.

# 14.3 DÉVELOPPEMENTS FUTURS EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ AU CANADA

Un certain nombre de nouvelles normes, d'interprétations et de modifications des normes actuelles ont été publiées par l'IASB. Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour la période close le 31 août 2015 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés. Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

| | En vigueur pour les exercices ouverts à compter du | |
|---|---|---|
| IFRS 9, *Instruments financiers* | 1er janvier 2018 | Adoption anticipée permise |
| IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* | 1er janvier 2018 (1) | Adoption anticipée permise |

(1) La date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 a été modifiée du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2018 lors de la réunion de l'IASB tenue en septembre 2015 .

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La norme comprend des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a mené à terme son projet de remplacement par étapes d'IAS 39, et la norme a été rehaussée à chaque étape. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence relative à la comptabilisation de couverture à la juste valeur du portefeuille en ce qui a trait au risque de taux d'intérêt, puisque cette étape a été séparée du projet IFRS 9 en raison de la nature à plus long terme du projet de macro-couverture qui en est actuellement à l'étape du document de travail du processus établi. Par conséquent, l'exception présentée dans IAS 39 en ce qui concerne une couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 établit les principes de présentation de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats d'une entité avec des clients. Cette norme prévoit un modèle unique de comptabilisation des produits en vue de présenter le transfert des biens ou services promis aux clients, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et services. IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC-31, *Produits des activités ordinaires - Opérations de troc impliquant des services de publicité*. L'application de la norme est obligatoire pour toutes les entités qui présentent leur information financière en IFRS et s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients. Les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance constituent les principales exceptions.

La Société est en train d'évaluer l'étendue de l'incidence de ces changements sur ses états financiers consolidés.

# 15. MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Cette rubrique décrit les mesures financières non définies par les IFRS qu'utilise COGECO tout au long de ce rapport de gestion. Elle présente également un rapprochement de ces mesures financières non définies par les IFRS et des mesures financières les plus comparables définies par les IFRS. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures comprennent les « flux de trésorerie liés aux opérations », les « flux de trésorerie disponibles » et le « BAIIA ajusté ».

## 15.1 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS ET FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

La direction de COGECO et les investisseurs utilisent les flux de trésorerie liés aux opérations pour évaluer les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, excluant l'incidence de la variation des activités d'exploitation sans effet de trésorerie, l'amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme, les impôts sur le résultat versés, les impôts exigibles, les charges financières versées et les charges financières. Cette mesure permet à la Société d'isoler les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de l'incidence des décisions en matière de gestion de la trésorerie. Les flux de trésorerie liés aux opérations sont ensuite utilisés dans le calcul des « flux de trésorerie disponibles », une mesure non définie par les IFRS. La direction de COGECO et les investisseurs utilisent les flux de trésorerie disponibles pour mesurer la capacité de celle-ci à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation constituent la mesure la plus comparable selon les IFRS. Le calcul des flux de trésorerie liés aux opérations est présenté ci-dessous :

| | Trimestres clos les | | Exercices clos les | |
|---|---|---|---|---|
| | **31 août 2015** | 31 août 2014 | **31 août 2015** | 31 août 2014 |
| *(en milliers de dollars)* | **$** | $ | **$** | $ |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation** | **275 690** | 332 218 | **694 300** | 764 770 |
| Variation des activités d'exploitation sans effet de trésorerie | **(47 130)** | (130 360) | **63 402** | (47 981) |
| Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme | **2 226** | 2 049 | **8 702** | 7 905 |
| Impôts sur le résultat versés | **20 100** | 10 380 | **76 179** | 66 268 |
| Impôts exigibles | **(30 126)** | (13 792) | **(96 879)** | (86 170) |
| Charges financières versées | **19 558** | 19 256 | **136 587** | 126 572 |
| Charges financières | **(36 400)** | (34 970) | **(148 892)** | (137 455) |
| **Flux de trésorerie liés aux opérations** | **203 918** | 184 781 | **733 399** | 693 909 |

Le calcul des flux de trésorerie disponibles est présenté ci-dessous :

| | Trimestres clos les | | Exercices clos les | |
|---|---|---|---|---|
| | **31 août 2015** | 31 août 2014 | **31 août 2015** | 31 août 2014 |
| *(en milliers de dollars)* | **$** | $ | **$** | $ |
| **Flux de trésorerie liés aux opérations** | **203 918** | 184 781 | **733 399** | 693 909 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | **(125 969)** | (165 688) | **(426 405)** | (405 553) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs | **(4 799)** | (954) | **(16 270)** | (14 626) |
| **Flux de trésorerie disponibles** | **73 150** | 18 139 | **290 724** | 273 730 |

## 15.2 BAIIA AJUSTÉ

Le BAIIA ajusté est une mesure de référence couramment utilisée dans le secteur des télécommunications, puisqu'il permet d'établir une comparaison avec des sociétés dont la structure du capital diffère et qu'il constitue une mesure plus actuelle, celle-ci ne comprenant pas les investissements passés dans les actifs. L'évolution du BAIIA ajusté permet d'évaluer la capacité de COGECO à saisir les occasions de croissance de façon rentable, à financer ses activités courantes et à assurer le service de sa dette. Le BAIIA ajusté correspond essentiellement aux flux de trésorerie liés aux opérations. Par conséquent, le BAIIA ajusté compte parmi les mesures clés utilisées par les milieux financiers pour évaluer une entreprise et sa santé financière.

La mesure financière la plus comparable selon les IFRS est le bénéfice de la période. Le BAIIA ajusté se calcule de la façon suivante :

| | Trimestres clos les | | Exercices clos les | |
|---|---|---|---|---|
| | **31 août 2015** | 31 août 2014 | **31 août 2015** | 31 août 2014 |
| *(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)* | **$** | $ | **$** | $ |
| **Bénéfice de la période** | **78 529** | 59 229 | **265 215** | 210 170 |
| Impôts sur le résultat | **29 651** | 15 708 | **81 350** | 54 760 |
| Charges financières | **36 400** | 34 970 | **148 892** | 137 455 |
| Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles | **—** | 3 296 | **—** | 35 493 |
| Amortissements | **120 471** | 115 173 | **472 615** | 465 648 |
| Règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur | **(27 431)** | — | **(27 431)** | — |
| Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition | **6 942** | 956 | **13 950** | 4 736 |
| **BAIIA ajusté** | **244 562** | 229 332 | **954 591** | 908 262 |

# 16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Ce rapport de gestion a été préparé le 28 octobre 2015. Des renseignements supplémentaires se rapportant à la Société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Web de la Société, au corpo.cogecom.com.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**États financiers consolidés**


Responsabilité de la direction..... 49
Rapport de l'auditeur indépendant..... 50
Comptes consolidés de résultat..... 51
États consolidés du résultat global..... 52
États consolidés des variations des capitaux propres..... 53
États consolidés de la situation financière..... 54
Tableaux consolidés des flux de trésorerie..... 55
Notes annexes..... 56

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

## RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de COGECO inc. (la « Société ») ainsi que les renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers incluent des montants établis par la direction selon des estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les «IFRS») et ont été approuvés par le conseil d'administration. L'information financière et d'exploitation utilisée dans le reste du rapport annuel se conforme aux renseignements présentés dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de COGECO inc. et de ses filiales a mis au point et vise à améliorer les systèmes comptables et de gestion en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte éventuelle ou une utilisation non autorisée et maintient les contrôles comptables internes dans le but de s'assurer qu'on peut se fier aux registres comptables lors de la préparation des états financiers. Le conseil d'administration assume sa responsabilité à l'égard des états financiers contenus dans ce rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés annuels de la Société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration. De plus, ce comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les auditeurs externes et internes en vue de discuter des résultats de l'audit externe et interne et des sujets touchant l'information financière.

L'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires, Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., comptables professionnels agréés, est chargé d'effectuer l'audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et d'exprimer une opinion sur ces états. L' auditeur indépendant peut s'adresser librement au comité d'audit que la direction soit présente ou non. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté ci-après.



Louis Audet
Président et chef de la direction



Patrice Ouimet
Premier vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 28 octobre 2015

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires de COGECO inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de COGECO inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2015 et au 31 août 2014, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 août 2015 et 31 août 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

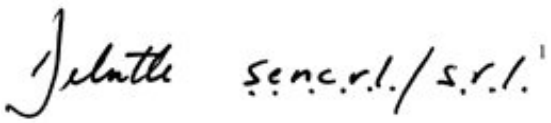
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de COGECO inc. au 31 août 2015 et au 31 août 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 août 2015 et 31 août 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière.



Le 28 octobre 2015
Montréal, Québec

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109522

# COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

| Exercices clos les 31 août | *Notes* | **2015** | 2014 |
|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)* | | **$** | $ |
| **Produits** | | **2 187 163** | 2 096 038 |
| Charges d'exploitation | *7* | **1 232 572** | 1 187 776 |
| Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition | *5* | **13 950** | 4 736 |
| Règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur | *5* | **(27 431)** | — |
| Amortissements | *8* | **472 615** | 465 648 |
| Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles | *13* | **—** | 35 493 |
| Charges financières | *9* | **148 892** | 137 455 |
| Impôts sur le résultat | *10* | **81 350** | 54 760 |
| **Bénéfice de l'exercice** | | **265 215** | 210 170 |
| **Bénéfice de l'exercice attribuable aux:** | | | |
| Propriétaires de la Société | | **89 627** | 67 680 |
| Participants sans contrôle | | **175 588** | 142 490 |
| | | **265 215** | 210 170 |
| **Bénéfice par action** | | | |
| De base | *11* | **5,35** | 4,05 |
| Dilué | *11* | **5,32** | 4,02 |

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

| Exercices clos les 31 août | *Note* | **2015** | 2014 |
|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | | **$** | $ |
| **Bénéfice de l'exercice** | | **265 215** | 210 170 |
| **Autres éléments du résultat global** | | | |
| Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net | | | |
| *Ajustements au titre de la couverture des flux de trésorerie* | | | |
| Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture | | **43 702** | 5 299 |
| Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture reclassés à titre de charges financières | | **(43 396)** | (6 517) |
| Impôts sur le résultat y afférents | | **(272)** | (94) |
| | | **34** | (1 312) |
| *Ajustements au titre de l'écart de change* | | | |
| Écarts de change nets à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger | | **150 274** | 24 803 |
| Variation nette des ajustements latents à la conversion de la dette à long terme désignée comme élément de couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger | | **(94 813)** | (14 268) |
| | | **55 461** | 10 535 |
| | | **55 495** | 9 223 |
| Éléments ne devant pas être ultérieurement reclassés en résultat net | | | |
| *Ajustements actuariels sur les régimes à prestations définies* | | | |
| Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies | *20* | **(1 085)** | 1 394 |
| Impôts sur le résultat y afférents | | **291** | (373) |
| | | **(794)** | 1 021 |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice | | **54 701** | 10 244 |
| **Résultat global de l'exercice** | | **319 916** | 220 414 |
| **Résultat global de l'exercice attribuable aux:** | | | |
| Propriétaires de la Société | | **106 450** | 71 504 |
| Participants sans contrôle | | **213 466** | 148 910 |
| | | **319 916** | 220 414 |

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

| Exercices clos les 31 août 2015 et 2014 | Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société | | | | Capitaux propres attribuables aux participants sans contrôle | Total des capitaux propres |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Capital social | Réserve de rémunération fondée sur des actions | Cumul des autres éléments du résultat global | Bénéfices non distribués | | |
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ | $ | $ | $ | $ | $ |
| | *(note 17)* | | *(note 18)* | | | |
| **Solde au 1er septembre 2013** | 117 769 | 6 007 | 6 177 | 326 952 | 911 311 | 1 368 216 |
| Bénéfice de l'exercice | — | — | — | 67 680 | 142 490 | 210 170 |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice | — | — | 2 954 | 870 | 6 420 | 10 244 |
| Résultat global de l'exercice | — | — | 2 954 | 68 550 | 148 910 | 220 414 |
| Rémunération fondée sur des actions | — | 3 715 | — | — | 3 940 | 7 655 |
| Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participants sans contrôle | — | (585) | — | — | 6 657 | 6 072 |
| Dividendes sur actions à droits de vote multiples (note 17 C)) | — | — | — | (1 622) | — | (1 622) |
| Dividendes sur actions subalternes à droit de vote (note 17 C)) | — | — | — | (13 100) | (39 672) | (52 772) |
| Effet des variations de participation dans une filiale sur les participants sans contrôle | — | — | — | 215 | (215) | — |
| Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives | (1 941) | — | — | — | — | (1 941) |
| Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives | 2 135 | (2 136) | — | 1 | — | — |
| Acquisition par une filiale des participants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives | — | — | — | — | (6 934) | (6 934) |
| Distribution aux employés par une filiale d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives | — | (1 143) | — | 17 | 1 126 | — |
| Total des apports (distributions) aux actionnaires | 194 | (149) | — | (14 489) | (35 098) | (49 542) |
| **Solde au 31 août 2014** | **117 963** | **5 858** | **9 131** | **381 013** | **1 025 123** | **1 539 088** |
| Bénéfice de l'exercice | **—** | **—** | **—** | **89 627** | **175 588** | **265 215** |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice | **—** | **—** | **17 708** | **(885)** | **37 878** | **54 701** |
| Résultat global de l'exercice | **—** | **—** | **17 708** | **88 742** | **213 466** | **319 916** |
| Rémunération fondée sur des actions | **—** | **3 584** | **—** | **—** | **4 505** | **8 089** |
| Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participants sans contrôle | **—** | **(446)** | **—** | **—** | **6 042** | **5 596** |
| Dividendes sur actions à droits de vote multiples (note 17 C)) | **—** | **—** | **—** | **(1 880)** | **—** | **(1 880)** |
| Dividendes sur actions subalternes à droit de vote (note 17 C)) | **—** | **—** | **—** | **(15 190)** | **(46 478)** | **(61 668)** |
| Effet des variations de participation dans une filiale sur les participants sans contrôle | **—** | **—** | **—** | **356** | **(356)** | **—** |
| Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement | **(1 998)** | **—** | **—** | **—** | **—** | **(1 998)** |
| Distributions aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives | **1 207** | **(1 265)** | **—** | **58** | **—** | **—** |
| Acquisition par une filiale des participants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement | **—** | **—** | **—** | **—** | **(6 425)** | **(6 425)** |
| Distributions aux employés par une filiale d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement | **—** | **(1 263)** | **—** | **20** | **1 243** | **—** |
| Total des apports (distributions) aux actionnaires | **(791)** | **610** | **—** | **(16 636)** | **(41 469)** | **(58 286)** |
| **Solde au 31 août 2015** | **117 172** | **6 468** | **26 839** | **453 119** | **1 197 120** | **1 800 718** |

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

| Aux 31 août | *Notes* | **2015** | 2014 |
|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | | **$** | $ |
| **Actif** | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | **164 189** | 63 831 |
| Créances clients et autres débiteurs | *21 A)* | **149 355** | 123 094 |
| Impôts sur le résultat à recevoir | | **10 753** | 22 254 |
| Charges payées d'avance et autres | | **18 016** | 18 090 |
| Instruments financiers dérivés | | **49 834** | — |
| | | **392 147** | 227 269 |
| Actifs non courants | | | |
| Autres actifs | *12* | **24 084** | 11 637 |
| Immobilisations corporelles | *13* | **2 005 461** | 1 852 270 |
| Immobilisations incorporelles | *14 A)* | **2 214 998** | 1 986 187 |
| Goodwill | *14 B)* | **1 543 504** | 1 259 654 |
| Instruments financiers dérivés | | **—** | 6 132 |
| Actifs d'impôts différés | *10* | **25 601** | 24 581 |
| | | **6 205 795** | 5 367 730 |
| **Passif et capitaux propres** | | | |
| **Passif** | | | |
| Passifs courants | | | |
| Endettement bancaire | | **—** | 3 228 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | | **313 631** | 345 910 |
| Provisions | *15* | **24 445** | 16 749 |
| Passifs d'impôts sur le résultat | | **54 826** | 47 561 |
| Produits différés et perçus d'avance | | **63 499** | 57 012 |
| Solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises, au taux préférentiel bancaire majoré de 1 % | | **—** | 2 000 |
| Tranche à court terme de la dette à long terme | *16* | **297 657** | 32 349 |
| | | **754 058** | 504 809 |
| Passifs non courants | | | |
| Dette à long terme | *16* | **3 081 092** | 2 782 712 |
| Produits différés et perçus d'avance et autres passifs | | **30 611** | 25 086 |
| Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel | *20* | **11 105** | 17 169 |
| Passifs d'impôts différés | *10* | **528 211** | 498 866 |
| | | **4 405 077** | 3 828 642 |
| **Capitaux propres** | | | |
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société | | | |
| Capital social | *17 B)* | **117 172** | 117 963 |
| Réserve de rémunération fondée sur des actions | | **6 468** | 5 858 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | *18* | **26 839** | 9 131 |
| Bénéfices non distribués | | **453 119** | 381 013 |
| | | **603 598** | 513 965 |
| Participation sans contrôle | | **1 197 120** | 1 025 123 |
| | | **1 800 718** | 1 539 088 |
| | | **6 205 795** | 5 367 730 |

Engagements, éventualités et garanties (note 23)

Au nom du conseil d'administration,



**Jan Peeters**
Administrateur



**Pierre L. Comtois**
Administrateur

# TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

| Exercices clos les 31 août | *Notes* | **2015** | 2014 |
|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | | **$** | $ |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation** | | | |
| Bénéfice de l'exercice | | **265 215** | 210 170 |
| Ajustements au titre des éléments suivants : | | | |
| Amortissements | *8* | **472 615** | 465 648 |
| Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles | *13* | **—** | 35 493 |
| Charges financières | *9* | **148 892** | 137 455 |
| Impôts sur le résultat | *10* | **81 350** | 54 760 |
| Rémunération fondée sur des actions | *17 D)* | **8 402** | 9 422 |
| Perte sur dispositions et radiations d'immobilisations corporelles | | **1 848** | 2 129 |
| Contributions au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la charge | | **(7 854)** | (5 448) |
| | | **970 468** | 909 629 |
| Variations des activités opérationnelles sans effet de trésorerie | *19* | **(63 402)** | 47 981 |
| Charges financières versées | | **(136 587)** | (126 572) |
| Impôts sur le résultat versés | | **(76 179)** | (66 268) |
| | | **694 300** | 764 770 |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | *13* | **(426 405)** | (405 553) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles et autres actifs | | **(16 270)** | (14 626) |
| Regroupement d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis | *6* | **(263 240)** | — |
| Autres | | **793** | 1 758 |
| | | **(705 122)** | (418 421) |
| **Flux de trésorerie liés aux activités de financement** | | | |
| Diminution de l'endettement bancaire | | **(3 228)** | (9 938) |
| Augmentation nette (remboursement net) des facilités renouvelables | | **85 071** | (428 305) |
| Émission de dette à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction | | **128 634** | 238 214 |
| Remboursement de dette à long terme | | **(35 711)** | (68 918) |
| Augmentation des coûts de transaction différés | | **(550)** | (1 669) |
| Remboursement du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises | | **(2 000)** | — |
| Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement | *17 B)* | **(1 998)** | (1 941) |
| Dividendes sur actions à droits de vote multiples | *17 C)* | **(1 880)** | (1 622) |
| Dividendes sur actions subalternes à droit de vote | *17 C)* | **(15 190)** | (13 100) |
| Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participants sans contrôle | | **5 596** | 6 072 |
| Acquisition par une filiale des participants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement | | **(6 425)** | (6 934) |
| Dividendes sur actions subalternes à droit de vote payés par une filiale aux participants sans contrôle | | **(46 478)** | (39 672) |
| | | **105 841** | (327 813) |
| **Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères** | | **5 339** | 1 502 |
| **Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie** | | **100 358** | 20 038 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début | | **63 831** | 43 793 |
| **Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin** | | **164 189** | 63 831 |

# NOTES ANNEXES
Exercices clos les 31 août 2015 et 2014

## NATURE DES ACTIVITÉS

COGECO inc. (« COGECO », la « Société » ou la « Société mère ») est une société ouverte canadienne dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « CGO ». COGECO est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des communications et des médias.

Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Câble inc. (« Cogeco Câble »), COGECO fournit à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services de vidéo, d'Internet et de téléphonie au moyen des réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Au Canada, Cogeco Câble exerce ses activités sous le nom de Cogeco Câble Canada GP inc. (« Cogeco Câble Canada ») au Québec et en Ontario, et aux États-Unis, sous le nom d'Atlantic Broadband LLC (« Atlantic Broadband »), dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware, la Caroline du Sud et l'est du Connecticut. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Peer 1 inc. (« Cogeco Peer 1 »), Cogeco Câble fournit à sa clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (colocation, connectivité réseau, hébergement géré, services d'informatique en nuage et services de TI gérés) grâce à ses centres de données, à son vaste réseau FastFiber Network™ et à ses points de présence en Amérique du Nord et en Europe.

Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Diffusion Acquisitions inc. (« Cogeco Diffusion »), COGECO détient et exploite, à l'échelle du Québec, des stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires, ainsi que son agence de nouvelles, Cogeco Nouvelles. COGECO exploite également Métromédia CMR Plus inc. (« Métromédia »), une entreprise d'affichage publicitaire extérieur spécialisée dans les transports en commun.

Le siège social de la Société est situé au 5, Place Ville Marie, bureau 1700, Montréal (Québec) H3B 0B3.

## 1. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation en utilisant le coût historique, sauf pour les instruments financiers et les instruments financiers dérivés (voir note 2 N)), les accords de paiement fondé sur des actions réglés en trésorerie (voir note 2 K)) et les actifs des régimes de retraite (voir note 2 L)), qui ont été comptabilisés à la juste valeur, et pour les obligations au titre des prestations définies (voir note 2 L)) et les provisions (voir note 2 J)), qui ont été comptabilisées à la valeur actualisée.

L'information financière est présentée en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de COGECO.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de COGECO lors de la réunion tenue le 28 octobre 2015.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés, sauf indication contraire.

### A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales.

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle de la filiale. La fin d'exercice et les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles adoptées par la Société. Les secteurs opérationnels et les pourcentages de participation dans les filiales principales au 31 août 2015 sont les suivants :

| Secteur opérationnel | Filiales principales | Pourcentage de participation | Droits de vote |
|---|---|---|---|
| | | % | % |
| Câblodistribution et services de données aux entreprises | Cogeco Câble inc. | 31,9 | 82,4 |
| Autres | Cogeco Diffusion Acquisitions inc. | 100 | 100 |
| Autres | Métromédia CMR Plus inc. | 100 | 100 |

La Société et sa filiale, Cogeco Câble, ont chacune établi des entités ad hoc afin d'atténuer l'incidence des fluctuations du prix de l'action liées à leurs régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement. Une entité ad hoc est consolidée si, d'après l'évaluation de la substance de sa relation avec la Société, et des risques et avantages inhérents à cette structure, la Société

conclut qu'elle la contrôle. Des entités ad hoc contrôlées par la Société et par Cogeco Câble ont été établies selon des conditions qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction de l'entité ad hoc. La Société obtient donc la majeure partie des avantages liés aux activités et à l'actif net des entités ad hoc, celles-ci étant exposées à la majorité des risques liés aux activités des entités ad hoc et conservant la majeure partie du risque résiduel ou inhérent à la propriété relatif aux entités ad hoc ou à leurs actifs.

Les transactions et les soldes inter-entreprises ainsi que les produits et les charges latents ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

# B) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill est comptabilisé comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge, lesquels sont tous évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des passifs pris en charge et des instruments de capitaux propres émis par la Société à la date d'acquisition, en incluant tout actif ou passif lié à un accord de contrepartie éventuelle, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Le droit de recevoir ou l'obligation de verser une contrepartie éventuelle est classée dans les actifs, les passifs ou les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres n'est pas réévaluée jusqu'à qu'elle soit classée définitivement dans les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les actifs ou les passifs est évaluée soit à titre d'instrument financier, soit à titre de provision. Les variations de la juste valeur qui se qualifient à titre d'ajustements pendant la période d'évaluation pour les répartitions préliminaires du prix d'achat sont ajustées au cours de la période considérée au coût d'acquisition, et les changements sont appliqués sur une base rétroactive.

Les coûts d'acquisition, autres que les coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, et les coûts d'intégration et de restructuration engagés par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

# C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le montant des produits et des frais connexes peut être évalué de façon fiable;
- Les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés aux clients et la Société ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés; et
- Le recouvrement de la contrepartie est probable.

Plus précisément, les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

- Les produits provenant des abonnements mensuels aux services de vidéo, d'Internet et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits tirés de la colocation, de la connectivité réseau et des services d'hébergement gérés, d'informatique en nuage et des services de TI gérés sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits générés par la vente d'appareils résidentiels et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel; et
- Les produits provenant de la vente de temps d'antenne et d'affichage publicitaire sont comptabilisés au moment où la publicité est diffusée ou affichée.

## Accords de prestations multiples

La Société offre certains produits et services dans le cadre d'accords de prestations multiples. La Société évalue chaque prestation à fournir en vertu d'un accord afin de déterminer si celle-ci pourrait représenter une composante distincte. Les composantes sont comptabilisées séparément lorsque:

- Les éléments livrés constituent une valeur intrinsèque pour le client; et
- Il existe des indications objectives et fiables de la juste valeur de tous les éléments non livrés.

La contrepartie est évaluée et répartie entre les composantes en fonction de la juste valeur relative de chacune et la méthode de comptabilisation adéquate des produits leur est appliquée.

La Société estime que les frais d'installation et de mise en service ne sont pas des composantes distinctes, car ils n'ont aucune valeur intrinsèque. Ainsi, ils sont différés et amortis dans les produits au fur et à mesure que les produits des services connexes sont gagnés, ce qui correspond à la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client pour les services de câblodistribution ou à la durée de l'accord pour la clientèle des services de données aux entreprises.

Les produits non gagnés, tels que les paiements pour les produits et services reçus avant la livraison, sont comptabilisés comme des produits différés et perçus d'avance jusqu'à ce que le service soit fourni ou que le produit soit livré au client.

## D) OPÉRATIONS DE TROC

Dans le cours normal de ses activités, la Société s'engage dans des opérations de troc dans lesquelles des biens, services de publicité et autres services sont acquis en échange de service de publicité. Les produits et dépenses encourus sont comptabilisés à la juste valeur estimative des biens et services reçus lorsque des biens et services sont reçus et à la juste valeur estimative des biens et services de publicité fournis lorsque des biens et services de publicité sont reçus.

## E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi qu'une portion des frais généraux directs directement imputables à l'actif sont capitalisés. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu ou vendus, sont capitalisés jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue ou leur vente. Tous les autres coûts d'emprunt sont constatés à titre de charges financières au cours de la période où ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparement, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés au résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

L'amortissement est constaté à partir de la date où les actifs sont prêts pour leur utilisation prévue, de manière que soit radié le coût des actifs autres que les terrains en propriété franche et des biens en cours de construction, moins la valeur résiduelle amortie sur leur durée d'utilité au moyen de la méthode linéaire. Les actifs loués en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode que celle utilisée pour les actifs détenus, ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

| | |
|---|---|
| Bâtiments et améliorations locatives[1] | 10 à 40 ans |
| Réseaux et infrastructure[2] | 5 à 20 ans |
| Appareils résidentiels | 3 à 5 ans |
| Équipment de centres de données informatiques[3] | 3 à 7 ans |
| Matériel roulant et équipments[4] | 3 à 10 ans |

(1) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité prévue.

(2) Les réseaux et infrastructure comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipments de réseaux.

(3) Les équipements de centres de données informatiques comprennent l'infrastructure générale, les équipements mécaniques et électriques et les contrôles d'accès et de sécurité. Les serveurs qui font partie des services d'hébergement sont amortis sur une base linéaire correspondant à leur durée de vie utile, qui est de trois ans.

(4) Le matériel roulant et les équipements comprennent le matériel roulant, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, celles-ci sont comptabilisées comme des éléments distincts (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées annuellement, et toute variation est comptabilisée de façon prospective.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la radiation d'une immobilisation corporelle est calculé comme l'écart, s'il y a lieu, entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

La Société ne comptabilise pas les obligations de démantèlement liées à ses réseaux de fibre et câble coaxial. La Société prévoit renouveler toutes ses ententes d'accès aux structures de soutènement détenues par des entreprises de services publics dans le futur, par conséquent, la valeur actualisée de l'obligation qui est obtenue n'est pas importante.

# F) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, s'ils sont amortissables, sinon, seulement moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

### Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill si elles rencontrent les critères d'une immobilisation incorporelle et si la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Ces immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acqusition. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilitées à leur coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, si elles sont amortissables, sinon, seulement moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

### Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimatives sont revues annuellement et l'incidence des changments aux estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminées sont amorties comme suit:

- Les relations-clients sont amorties de façon linéaire sur la durée d'utilité estimative, soit la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client, n'excédant pas huit ans;
- Les baux favorables sont amortis sur une base linéaire sur la durée non résiliable restante du contrat de location;
- Les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels sont capitalisés jusqu'à concurrence d'un montant maximal n'excédant pas les produits générés par l'activité de rebranchement et sont amortis sur la durée de vie moyenne d'abonnement d'un client, n'excédant pas quatre ans; et
- Les coûts directs et incrémentaux liés à l'acquisition de la clientèle du services de données aux entreprises sont capitalisés et amortis sur la durée de l'entente.

### Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont celles dont la durée d'utilité économique n'a pas de limite prévisible du fait que celle-ci résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux pouvant être renouvelés sans engager de coûts importants. Elles englobent les licences d'entreprise de distribution de câblodistribution et les franchises (les « licences de câblodistribution »), les licences de radiodiffusion et le nom commercial. Les licences de câblodistribution comprennent les licences des autorités règlementaires de radiodiffusion et les exemptions de permis permettant d'accéder aux foyers et aux clients d'un secteur donné. Les licences de radiodiffusion sont des licences des autorités règlementaires de radiodiffusion qui permettent d'avoir accès à des fréquences radio pour un marché spécifique. La Société a conclu que les licences de câblodistribution et les licences de radiodiffusion avaient une durée d'utilité indéterminée, puisqu'aucun facteur légal, réglementaire, contractuel, économique ou d'une autre nature ne pouvait empêcher leur renouvellement ou circonscrire la période au cours de laquelle elles contribuent aux flux de trésorerie de la Société. Le nom commercial est considéré comme ayant une durée d'utilitée indéterminée par la nature institutionelle du nom commercial de la Société, de son habilité à maintenir son leadersip dans le marché, de ses opérations profitables sur une longue période de temps et de l'engagement de la Société à développer et améliorer sa valeur. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine si les événements et circonstances continuent de confirmer l'évaluation de la durée d'utilité indéterminée de ces licences et du nom commercial. Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais elles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

# G) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée afin d'établir s'il existe des indices d'une dépréciation. Le cas échéant, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la réduction de valeur, s'il y a lieu.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis au test sur une base individuelle sont regroupés sous la forme du plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres actifs ou groupe d'actifs, soit les unités génératrices de trésorerie (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Dans les cas où il est possible d'identifier une base d'affectation raisonnable et cohérente, les actifs de support sont également affectés

à des UGT prises individuellement. Autrement, ils seront affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable et cohérente peut être identifiée.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable d'un montant correspondant à cet excédent. Les pertes de valeur comptabilisées relativement aux UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT et ensuite en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net au cours de la période où la perte a été subie.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices que la perte soit moins importante ou qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable des actifs n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque UGT de la Société qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises connexe. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill ne peut être reprise.

# H) CONTRATS DE LOCATION

### Preneur

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement chaque fois que les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés à titre d'actifs de la Société à leur juste valeur au commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, telle qu'elle a été déterminée au commencement du contrat de location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable s'appliquant à celui-ci. Le passif correspondant figure à l'état de la situation financière à titre de contrat de location-financement. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et la réduction de l'obligation au titre du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières et l'amortissement des actifs sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils surviennent.

Les loyers à payer en vertu des contrats de location simple sont portés au résultat net de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui s'applique.

### Bailleur

La Société loue du matériel, principalement des appareils résidentiels, à sa clientèle. Ces contrats de location sont classés comme des contrats de location simple, et les produits locatifs connexes sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui s'applique.

# I) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

### Impôts exigibles

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le passif d'impôts exigibles de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

### Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et la valeur utilisée aux fins de l'impôt. Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill, d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et que cette différence n'a aucune incidence sur le bénéfice imposable ou le bénéfice comptable ou si la différence temporelle est liée à des investissements dans des filiales, dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle elle s'inversera et où il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futures auxquels les pertes fiscales non utilisées et les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable de réaliser un avantage d'impôts connexe.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Il y a compensation des actifs et des passifs d'impôts différés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles par des passifs d'impôts exigibles, lorsqu'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes, mais que la Société à l'intention de régler le montant net de ses actifs et passifs d'impôst exigibles.

## J) PROVISIONS

Les provisions sont des passifs de la Société dont le montant ou l'échéance est incertain. Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire au règlement de cette obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de cette obligation. Le montant comptabilisé représente la meilleure estimation faite par la direction quant au montant nécessaire pour honorer l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière et il tient compte des risques et des incertitudes inhérents à l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôts qui témoigne des évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques inhérents au passif. Lorsqu'une provision est actualisée, l'augmentation de la provision résultant du passage du temps est comptabilisée dans les charges financières.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée dans les actifs s'il est pratiquement certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

## K) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

### Attributions réglées en instruments de capitaux propres

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés dont les droits sont acquis proportionnellement au cours de la période de service d'après la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation de Black-Scholes, et elle comptabilise une charge de rémunération de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits applicable à la tranche ainsi qu'une augmentation correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. Les droits de ces options sont acquis par tranche égale sur une période de cinq ans débutant l'année qui suit le jour de la date d'attribution des options. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de façon que les charges cumulatives reflètent les estimations révisées et un ajustement correspondant est comptabilisé à la réserve de rémunération fondée sur des actions. Lorsque les options sur actions sont exercées, le montant de la contrepartie versée et la tranche correspondante ayant été précédemment comptabilisée à la réserve de rémunération fondée sur des actions sont portés au crédit du capital social.

La Société évalue les unités d'actions incitatives et les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en fonction de la juste valeur des actions subalternes à droit de vote de la Société à la date d'attribution, et une charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des droits ainsi qu'une hausse correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. La période totale d'acquisition des droits pour chaque attribution est de trois ans moins un jour.

### Attributions réglées en trésorerie

La juste valeur du montant à verser aux membres du conseil d'administration relativement aux droits à l'appréciation d'actions en vertu du régime d'unités d'actions différées de la Société, qui sont réglées en trésorerie, est comptabilisée à titre de charge de rémunération ainsi qu'une hausse correspondante au titre des passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel futurs à la date où les unités sont émises aux membres du conseil d'administration. Cette charge à payer est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, jusqu'au moment du règlement, en fonction du cours de clôture moyen des actions subalternes à droit de vote inscrites à la Bourse de Toronto au cours des vingt jours de bourse consécutifs précédant immédiatement de un jour la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en résultat net.

## L) AVANTAGES DU PERSONNEL

### Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, les traitements, les absences rémunérées, les régimes de participation aux bénéfices et les primes. Ils sont évalués sur une base non actualisée et sont portés en charge lorsque le service connexe est fourni. Un passif est comptabilisé à l'égard du montant devant être versé au titre d'une prime en espèces à court terme ou d'un régime de participation aux bénéfices si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant en raison de services rendus par l'employé et qu'il est possible de faire une estimation fiable de cette obligation.

### Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations au titre des cotisations à des régimes à cotisations définies sont comptabilisées à titre de charge au cours des périodes où les services ont été rendus par les employés.

### Régimes à prestations définies

À la date de clôture de chaque exercice financier, des actuaires indépendants extrapolent les données de la plus récente évaluation actuarielle complète afin de mesurer, à des fins comptables, la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le passif net au titre des régimes à prestations définies de la Société relativement aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chaque régime.

Les valeurs actualisées de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et, si applicable, le coût des sevices passés, sont établis au moyen de la méthode des unités de crédit projetées (qui est parfois connue comme la méthode de répartition des prestations au prorata) basée sur les meilleurs estimations de la part de la direction du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération attendu et de la table de mortalité.

La direction détermine le taux d'actualisation selon les taux d'intérêts du marché actuel des obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure, qui sont des taux ajustés afin de refléter la durée attendue des sorties de fonds futures reliées aux paiements des prestations de retraite.

Le passif ou l'actif net au titre des régimes à prestations définies est présenté dans les états consolidés de la situation financière à la juste valeur des actifs du régime diminuée de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Tout actif résultant de ce calcul est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements provenant des régimes ou sous la forme de réductions de futures contributions aux régimes.

Les composantes de la charge au titre des régimes à prestations définies sont présentées comme suit:

- Le coût des prestations de retraite est reconnu en résultat net;
- L'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est reconnu en résultat net; et
- Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est reconnu dans les autres éléments du résultat global.

Le coût des prestations de retraite reconnus en résultat net comprend:

- Le coût des services rendus au cours de l'exercice fourni en échange des services rendus par les employés pendant la période;
- Le coût des services passés reconnu en résultat net dans la période durant laquelle le régime a été modifié; et
- Les gains ou les pertes provenant d'un règlement reconnus en résultat net dans la période durant laquelle le règlement du régime a eu lieu.

L'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est le produit du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies multiplié par le taux d'actualisation.

Les réévaluations du passif ou de l'actif au titre des régimes à prestations définies sont reconnues immédiatement dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat net. Les réévaluations du passif ou de l'actif au titre des régimes à prestations définies comprennent:

- Les gains et pertes actuarielles provenant d'ajustements survenus suites à des expériences passées, des changements aux hypothèses financières et des changements aux hypothèses démographiques;
- Le rendement prévu des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs; et
- Tout changement dans l'effet du plafonnement de l'actif, sauf les montants inclus dans l'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies.

## M) ÉCART DE CHANGE

Aux fins de la préparation des états financiers consolidés, le résultat net et la situation financière de chaque entité du groupe sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

### Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change découlant d'une conversion sont comptabilisés à titre de charges financières au résultat net, exception faite des écarts de change découlant de la conversion d'instruments financiers désignés à titre de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger et des instruments financiers désignés comme éléments de couverture des flux de trésorerie, qui sont comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global jusqu'au règlement des éléments couverts ou jusqu'à ce qu'ils soient comptabilisés au résultat net.

### Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs d'établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant d'une acquisition, sont convertis en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période, à moins que les taux de change aient connu des fluctuations importantes ou que des transactions significatives aient eu lieu pendant cette période, auquel cas les taux

de change en vigueur à la date des transactions sont appliqués. Les écarts de change découlant de la conversion d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés comme des ajustements au titre de l'écart de change dans les autres éléments du résultat global et le montant est accumulé dans les capitaux propres.

La Société applique la comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger et celle de la Société mère. Les écarts de change découlant de la conversion de la dette à long terme désignée comme élément de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où l'élément de couverture est efficace, et sont présentés dans les capitaux propres à titre d'ajustements au titre de l'écart de change. Si l'élément de couverture est inefficace, les écarts seront comptabilisés en résultat net. Lorsqu'il y a cession de la portion couverte d'un investissement net, le montant correspondant du cumul des ajustements au titre de l'écart de change est reclassé en résultat net en tant que résultat net à la cession.

# N) INSTRUMENTS FINANCIERS

## Classement et évaluation

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, figurent à l'état de la situation financière, à leur juste valeur initiale lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués conformément au classement suivant :

- Les prêts et les créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché ouvert. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres débiteurs sont classés en tant que prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduit toute réduction de valeur;
- Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou déduits des passifs financiers, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net; et
- L'endettement bancaire, les dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que les dettes à long terme sont classés comme autres passifs. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction directement imputables sont ajoutés à la juste valeur initiale des instruments financiers, exception faite de ceux qui ont été engagés relativement aux facilités de crédit renouvelables, qui sont classés comme autres actifs et amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

Les actifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque la Société ne détient plus les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs ou lorsque la Société transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers à une autre entité. Les passifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles sont arrivées à échéance.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état de la situation financière si, et seulement si, il existe actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si la Société a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## Instruments financiers dérivés comprenant la comptabilité de couverture

La Société utilise des swaps de devises et des contrats à terme de change comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de change lié aux billets garantis de premier rang, série A ainsi qu'à ses engagements d'achat d'immobilisations corporelles prévus. De plus, la Société utilise des swaps de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes long terme à taux variables. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, et les changements connexes sont comptabilisés de la manière décrite ci-dessous. Les montants nets des encaissements ou des paiements découlant des contrats des instruments financiers dérivés sont comptabilisés en tant que charges financières.

À la désignation initiale de l'élément de couverture, la Société constitue une documentation formelle de la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert qui porte sur les objectifs et la stratégie de gestion des risques à adopter pour l'opération de couverture ainsi que sur les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture et mesurer l'inefficacité. La Société évalue, tant au commencement de la relation de couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture sont « hautement efficaces » pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pour laquelle la couverture est désignée et si les résultats réels de chaque relation de couverture se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent. Pour la couverture de flux de trésorerie d'une transaction prévue, celle-ci doit être hautement susceptible de se produire et doit être exposée à des variations de flux de trésorerie qui, ultimement, pourraient avoir une incidence sur le résultat présenté.

*Comptabilité de couverture des flux de trésorerie*

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie imputable au risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement susceptible de se produire pouvant avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global cumulé et présentée dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat net et au même poste que les éléments couverts. La partie inefficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, qu'il arrive à échéance, qu'il est vendu, résilié ou exercé ou que la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Le montant cumulatif du profit ou de la perte comptabilisé précédemment dans les autres éléments du résultat global est présenté dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres et y demeure jusqu'à ce que l'élément couvert prévu à une incidence sur le résultat net. Si l'élément couvert prévu n'est plus susceptible de se produire, le solde des autres éléments du résultat global cumulé est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Dans d'autres cas, le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

### Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés, si un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et si l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Aux 31 août 2015 et 2014, aucun dérivé incorporé important n'exigeait une comptabilisation distincte à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière.

### Dépréciation des actifs financiers

Les créances clients et autres débiteurs (« débiteurs ») sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'ils se soient dépréciés. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et que l'événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif qui peut être estimée de façon fiable.

L'indication objective de la dépréciation des débiteurs peut être un défaut de paiement du débiteur ou des indications à l'effet que le débiteur déclarera faillite.

La Société examine les indications de dépréciation des débiteurs tant sur le plan des actifs que de façon globale. Tous les débiteurs importants à titre individuel sont évalués et soumis à un test de dépréciation spécifique. Les débiteurs qui n'ont pas subi de dépréciation spécifique sont ensuite évalués collectivement afin de déterminer si une réduction de valeur est survenue, mais n'a pas encore été identifiée. Les débiteurs qui ne sont pas importants à titre individuel font l'objet d'un test de dépréciation dans leur ensemble, dans le cadre duquel les débiteurs assortis de risques similaires sont regroupés.

Une réduction de valeur liée aux débiteurs est calculée comme étant l'écart entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. Les pertes sont comptabilisées en résultat net et présentées dans un compte de provision pour créances douteuses et sont portées en réduction des débiteurs. L'intérêt sur l'actif déprécié continue à être comptabilisé par le biais de la désactualisation. Si, en raison d'un événement subséquent, le montant de la réduction de valeur diminue, la diminution de la réduction de valeur est reprise par le biais du résultat net.

## O) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements très liquides qui ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

## P) BÉNÉFICE PAR ACTION

La Société présente les données liées au bénéfice de base par action et au bénéfice dilué par action pour ses actions à droits de vote multiples et ses actions subalternes à droit de vote. Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte des actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement. Le bénéfice dilué par action est déterminé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation en fonction de l'incidence de toutes les actions subalternes à droit de vote potentielles, lesquelles comprennent les options sur actions, les unités d'actions incitatives et les unités d'actions liées au rendement attribuées aux hauts dirigeants et employés désignés.

## Q) INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui exerce des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et pour lesquels elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Le principal décideur opérationnel de la Société examine régulièrement les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées à chaque secteur opérationnel et d'évaluer leur performance. Les résultats sectoriels qui sont directement communiqués au principal décideur opérationnel de la Société incluent les éléments directement attribuables à un secteur opérationel ainsi que ceux qui peuvent être attribués sur une base raisonnable.

## R) JUGEMENTS COMPTABLES ET UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les IFRS amène la direction à porter des jugements, ainsi qu'à formuler des estimations et des hypothèses qui se répercutent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges.

Les domaines importants qui requièrent l'utilisation de jugements et d'estimations de la part de la direction ont trait aux éléments suivants :

- **Provision pour créances douteuses**

  La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit propre aux clients de la Société en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. Ainsi, les conditions entraînant des variations dans l'ancienneté des comptes clients auront une incidence directe sur le montant comptabilisé de la charge pour créances douteuses (voir note 21 A));

- **Regroupements d'entreprises**

  La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles acquises et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs (voir note 6);

- **Amortissements des immobilisations corporelles et des immoblisations incorporelles**

  L'évaluation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée nécessite l'utilisation d'estimations pour déterminer la durée d'utilité prévue et les valeurs résiduelles de l'actif. Le jugement de la direction est aussi requis afin de déterminer les composantes et les méthodes d'amortissement utilisées (voir note 8);

- **Provisions**

  Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment, la probabilité et pour quantifier les sorties de trésorerie attendues ainsi que le taux d'actualisation (voir note 15);

- **Juste valeur des instruments financiers dérivés**

  La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur plusieurs données du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et le risque de crédit de la Société ou de ses contreparties;

- **Détermination de la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies**

  L'obligation au titre des régimes à prestations définies est établi au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la Société quant au taux d'actualisation, au taux de croissance prévu de la rémunération et à la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une incidence sur le montant de la charge au titre des régimes à prestations définies porté en résultat, des réévaluations au titre des régimes à prestations définies comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ainsi que de l'actif net ou du passif net lié à ces engagements présenté à l'état consolidé de la situation financière (voir note 20);

- **Détermination de la valeur des actifs non financiers**

  La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et l'établissement des UGT. De plus, lors du calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers (voir note 14); et

- **Impôts différés**

  Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporelles futures, le moment attendu des reprises de ces différences temporelles et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences. Un jugement est également requis pour déterminer la base fiscale des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le taux d'imposition résultant utilisé pour évaluer l'impôt différé (voir note 10).

De tels jugements et estimations sont basés sur les faits et l'information dont dispose la direction de la Société. Des changements dans les faits et les circonstances pourraient nécessiter la révision des estimations précédentes et les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

# 3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Les normes suivantes publiées par l'IASB ont été adoptées par la Société le 1er septembre 2014 et n'ont pas d'impact sur la performance financière de la Société:

- Modifications d'IAS 19, *Régime à prestations définies: Cotisations des membres du personnel* qui s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies. Les modifications visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service par exemple, les cotisations des employés, qui sont calculées en fonction d'un pourcentage fixe de leur salaire; et
- IFRIC 21, *Droits ou taxes* qui détermine la comptabilisation d'une obligation au titre d'un droit ou d'une taxe sans lien avec les impôts sur le résultat. L'interprétation porte sur la définition d'un fait générateur d'obligation qui donne lieu au paiement d'un droit ou d'une taxe, et sur le moment où un passif doit être comptabilisé.

# 4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, d'interprétations et de modifications des normes actuelles ont été publiées par l'IASB. Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 août 2015 et n'ont pas été appliquées dans la cadre de la préparation des présents états financiers consolidés. Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

| | En vigueur pour les exercices ouverts à compter du | | |
|---|---|---|---|
| IFRS 9, *Instruments financiers* | 1er janvier 2018 | | Adoption anticipée permise |
| IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* | 1er janvier 2018 | (1) | Adoption anticipée permise |

(1) La date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 a été modifiée du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2018 lors de la réunion de l'IASB tenue en septembre 2015.

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. La norme comprend des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a mené à terme son projet de remplacement par étapes d'IAS 39, et la norme a été rehaussée à chaque étape. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence relative à la comptabilisation de couverture à la juste valeur du portefeuille en ce qui a trait au risque de taux d'intérêt, puisque cette étape a été séparée du projet IFRS 9 en raison de la nature à plus long terme du projet de macro-couverture qui en est actuellement à l'étape du document de travail du processus établi. Par conséquent, l'exception présentée dans IAS 39 en ce qui concerne une couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 établit les principes de présentation de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats d'une entité avec des clients. Cette norme prévoit un modèle unique de comptabilisation des produits en vue de présenter le transfert des biens ou services promis aux clients, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et services. IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients, et SIC-31, Produits des activités ordinaires - Opérations de troc impliquant des services de publicité. L'application de la norme est obligatoire pour toutes les entités qui présentent leur information financière en IFRS et s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients. Les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance constituent les principales exceptions.

La Société est en train d'évaluer l'étendue de l'incidence de ces changements sur ses états financiers consolidés.

# 5. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le bénéfice de l'exercice de la Société est présenté en deux secteurs opérationnels: les activités liées à la câblodistribution et aux services de données aux entreprises et les autres activités. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et d'évaluer leur performance.

Le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises fournit par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Câble, à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services de vidéo, d'Internet et de téléphonie au moyen des réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Au Canada, Cogeco Câble exerce ses activités sous le nom de Cogeco Câble Canada au Québec et en Ontario, et aux États-Unis, sous le nom d'Atlantic Broadband, dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware, la Caroline du Sud et l'est du Connecticut. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Peer 1, Cogeco Câble fournit à sa clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (colocation, connectivité réseau, hébergement géré, services d'informatique en nuage et services de TI gérés) grâce à ses centres de données, à son vaste réseau FastFiber Network™ et à ses points de présence en Amérique du Nord et en Europe.

Le secteur autres inclut les activités de la radiodiffusion, de la représentation spécialisée dans le domaine de l'affichage publicitaire, du siège social, ainsi que les éliminations intersectorielles. Par l'entremise de sa filiale Cogeco Diffusion, COGECO détient et exploite des stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires. Cogeco Diffusion exploite également Cogeco Nouvelles, l'une des plus importantes agences de nouvelles du Québec, qui alimente des stations de radio communautaires et indépendantes. Par l'entremise de sa filiale Métromédia, COGECO exploite une entreprise d'affichage publicitaire extérieur spécialisée dans les transports en commun.

La Société évalue le rendement de chaque secteur selon le bénéfice de l'exercice par secteur. Les transactions intersectorielles sont évaluées à la valeur établie entre les parties.

| | **Câblodistribution et services de données aux entreprises** | | **Autres** | | **Consolidé** | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Exercices clos les 31 août** | **2015** | 2014 | **2015** | 2014 | **2015** | 2014 |
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | $ | **$** | $ | **$** | $ |
| **Produits** | **2 043 316** | 1 947 591 | **143 847** | 148 447 | **2 187 163** | 2 096 038 |
| Charges d'exploitation | **1 102 960** | 1 044 560 | **129 612** | 143 216 | **1 232 572** | 1 187 776 |
| Honoraires de gestion – COGECO inc. | **9 877** | 9 674 | **(9 877)** | (9 674) | **—** | — |
| Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition[1] | **13 950** | 4 736 | **—** | — | **13 950** | 4 736 |
| Règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur [2] | **(27 431)** | — | **—** | — | **(27 431)** | — |
| Amortissements | **466 715** | 460 282 | **5 900** | 5 366 | **472 615** | 465 648 |
| Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles (note 13) | **—** | 35 493 | **—** | — | **—** | 35 493 |
| Charges financières | **142 062** | 130 221 | **6 830** | 7 234 | **148 892** | 137 455 |
| Impôts sur le résultat | **77 433** | 53 184 | **3 917** | 1 576 | **81 350** | 54 760 |
| **Bénéfice de l'exercice** | **257 750** | 209 441 | **7 465** | 729 | **265 215** | 210 170 |
| Total des actifs | **6 014 038** | 5 173 741 | **191 757** | 193 989 | **6 205 795** | 5 367 730 |
| Immobilisations corporelles | **1 985 421** | 1 830 971 | **20 040** | 21 299 | **2 005 461** | 1 852 270 |
| Immobilisations incorporelles | **2 124 904** | 1 894 846 | **90 094** | 91 341 | **2 214 998** | 1 986 187 |
| Goodwill | **1 504 379** | 1 220 529 | **39 125** | 39 125 | **1 543 504** | 1 259 654 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | **422 950** | 400 846 | **3 455** | 4 707 | **426 405** | 405 553 |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles et autres actifs | **16 270** | 14 626 | **—** | — | **16 270** | 14 626 |

(1) En 2015, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition sont constitués des frais d'acquisition à l'égard d'un regroupement d'entreprises (voir note 6) et des frais de restructuration (primes de départ et honoraires professionnels) reliés au regroupement de Cogeco Services Réseaux et Peer 1 Hosting en une seule unité d'affaires, Cogeco Peer 1, dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises. En 2014, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition étaient principalement reliés aux aux primes de départ liées à la restructuration de nos effectifs dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises.

(2) Le 20 août 2015, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a conclu une entente avec un fournisseur en vue de régler une réclamation présentée au cours d'un exercice précédent. Le montant du règlement s'est élevé à 27,4 millions $ dont une partie sera payée en trésorerie et une partie sous la forme de notes de crédit applicables lors de futurs achats d'immobilisations corporelles (voir notes 12 et 21 A)).

Les tableaux suivants présentent certaines données géographiques:

| **Exercice clos le 31 août 2015** | **Canada** | **États-Unis** | **Europe** | **Total** |
|---|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | **$** | **$** | **$** |
| Produits | **1 563 431** | **583 350** | **40 382** | **2 187 163** |
| Immobilisations corporelles | **1 449 557** | **504 073** | **51 831** | **2 005 461** |
| Immobilisations incorporelles | **1 152 048** | **1 052 949** | **10 001** | **2 214 998** |
| Goodwill | **372 835** | **1 113 073** | **57 596** | **1 543 504** |

| Exercice clos le 31 août 2014 | Canada | États-Unis | Europe | Total |
|---|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ | $ | $ | $ |
| Produits | 1 554 676 | 503 516 | 37 846 | 2 096 038 |
| Immobilisations corporelles | 1 411 045 | 389 112 | 52 113 | 1 852 270 |
| Immobilisations incorporelles | 1 167 763 | 807 274 | 11 150 | 1 986 187 |
| Goodwill | 372 835 | 835 319 | 51 500 | 1 259 654 |

# 6. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 20 août 2015, Atlantic Broadband, une filiale en propriété exclusive de Cogeco Câble, a conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs nets de MetroCast Communications of Connecticut, LLC (« MetroCast Connecticut »), qui desservait environ 27 256 clients du service de vidéo, 22 673 clients du service d'Internet et 7 817 clients du service de téléphonie au 31 août 2015. La transaction, qui est évaluée à 200 millions $ US et qui est assujettie à un ajustement du fonds de roulement net après la clôture, a été financée au moyen d'une combinaison de fonds en caisse, d'un prélèvement sur la facilité de crédit à terme renouvelable existante d'un montant de 90 millions $ US et d'emprunts totalisant 100 millions $ US aux termes d'une nouvelle facilité d'emprunt à terme A-2 établie en vertu des facilités de crédit de premier rang. Cette acquisition renforce la zone de couverture de Cogeco Câble sur le marché américain de la câblodistribution et lui assure un fort potentiel de croissance.

Cette acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition. La répartition préliminaire du prix d'achat de MetroCast Connecticut s'établit comme suit, sujet à la finalisation de la détermination de la juste valeur des actifs nets acquis :

| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** |
|---|---|
| **Contrepartie** | |
| Versée | |
| Prix d'achat | **261 600** |
| Ajustements du fonds de roulement | **1 640** |
| | **263 240** |
| **Actifs nets acquis** | |
| Créances clients et autres débiteurs | **616** |
| Charges payées d'avance et autres | **1 696** |
| Immobilisations corporelles | **51 368** |
| Immobilisations incorporelles | **108 564** |
| Goodwill | **101 685** |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge | **(689)** |
| | **263 240** |

Le montant de goodwill qui est prévu être déductible aux fins de l'impôt, est principalement attribuable à la croissance des produits et du BAIIA ajusté compte tenu des opportunités de croissance importantes dans les secteurs résidentiels et d'affaires, à l'avantage fiscal obtenu par l'amortissement du goodwill et des immobilisations incorporelles dans le cadre d'un achat d'actifs, aux avantages attendus de la structure fiscale corporative et à la force de la main-d'oeuvre de MetroCast Connecticut.

En lien avec cette acquisition, la Société a engagé des frais d'acquisition de 1,6 million $ qui ont été comptabilisés dans les « Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition » aux comptes consolidés de résultat de la Société pour l'exercice courant.

*Impact de l'acquisition sur les résultats de COGECO*

Les produits et le bénéfice de l'exercice comprennent des produits de 1,7 million $ et un bénéfice de l'exercice de 0,2 million $ attribuable aux activités additionnelles générées par l'acquisition de MetroCast Connecticut.

Si le regroupement d'entreprise avait été effectif au 1er septembre 2014, les produits consolidés de la Société auraient été de 2,2 milliards $ et le bénéfice de l'exercice aurait été de 270,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 août 2015. La direction estime que ces données « pro-

forma » représentent une valeur approximative de la performance du groupe combiné et fournissent un point de référence pour la comparaison des périodes futures. Afin de déterminer ces montants, la direction a supposé que les ajustements de juste valeur, déterminés sur une base préliminaire, qui ont été établis à la date d'acquisition auraient été les mêmes, dans tous leurs aspects significatifs, si l'acquisition avait eu lieu le 1er septembre 2014.

## 7. CHARGES D'EXPLOITATION

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | $ |
| Salaires, avantages du personnel et services impartis | **422 374** | 408 548 |
| Coûts de prestations de service[1] | **619 897** | 589 841 |
| Coûts liés aux clients[2] | **72 417** | 80 331 |
| Autres achats externes[3] | **117 884** | 109 056 |
| | **1 232 572** | 1 187 776 |

(1) Comprennent le coût des équipements vendus, les coûts liés au contenu et à la programmation, les paiements à d'autres entreprises de télécommunications, les dépenses liées aux centres de données informatiques, les frais de franchise et les coûts de réseau.

(2) Comprennent les frais de publicité et de marketing, les frais de vente, les frais de facturation, les charges pour créances douteuses et les frais de recouvrement.

(3) Comprennent les frais relatifs aux immeubles à bureau, les honoraires professionnels, les frais liés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») et d'autres frais d'administration.

## 8. AMORTISSEMENTS

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | $ |
| Amortissement des immobilisations corporelles | **407 676** | 406 584 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | **64 939** | 59 064 |
| | **472 615** | 465 648 |

## 9. CHARGES FINANCIÈRES

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | $ |
| Intérêts sur la dette à long terme | **137 879** | 131 638 |
| Pertes nettes (gains nets) de change | **528** | (380) |
| Amortissement des coûts de transaction différés | **2 407** | 2 027 |
| Coûts d'emprunt capitalisés[1] | **(468)** | (1 683) |
| Autres | **8 546** | 5 853 |
| | **148 892** | 137 455 |

(1) Pour les exercices clos les 31 août 2015 et 2014, le taux d'intérêt moyen utilisé pour la capitalisation des coûts d'emprunt était de 4,5%.

# 10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

| Exercices clos les 31 août | 2015 | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ | $ |
| Exigibles | **96 879** | 86 170 |
| Différés | **(15 529)** | (31 410) |
| | **81 350** | 54 760 |

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts sur le résultat selon les taux d'impôts sur le résultat fédéral et provinciaux réglementaires du Canada et la charge d'impôts sur le résultat consolidé:

| Exercices clos les 31 août | 2015 | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ | $ |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | **346 565** | 264 930 |
| Taux d'impôts canadiens sur le résultat combiné | **26,59 %** | 26,66 % |
| Impôts sur le résultat au taux d'impôts canadiens sur le résultat combiné | **92 152** | 70 630 |
| Ajustement lié aux pertes ou aux bénéfices assujettis à des taux d'impôts sur le résultat inférieurs ou supérieurs | **5 677** | 531 |
| Impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles | **3 241** | 1 980 |
| Incidences fiscales provenant des établissements à l'étranger | **(18 287)** | (17 929) |
| Autres | **(1 433)** | (452) |
| Impôts sur le résultat au taux d'impôt effectif | **81 350** | 54 760 |

Le tableau qui suit présente les impôts différés qui découlent des écarts temporels entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales:

| Aux 31 août | 2015 | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ | $ |
| Immobilisations corporelles | **(170 051)** | (152 130) |
| Immobilisations incorporelles | **(471 700)** | (414 918) |
| Produits différés et perçus d'avance | **9 683** | 6 482 |
| Bénéfice de sociétés de personnes | **(20 710)** | (37 077) |
| Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales | **150 557** | 121 234 |
| Autres | **(389)** | 2 124 |
| Passifs d'impôts différés nets | **(502 610)** | (474 285) |
| | | |
| Présentation aux états financiers: | | |
| Actifs d'impôts différés | **25 601** | 24 581 |
| Passifs d'impôts différés | **(528 211)** | (498 866) |
| Passifs d'impôts différés nets | **(502 610)** | (474 285) |

La variation des soldes d'actifs et de passifs d'impôts différés au cours des exercices 2015 et 2014 s'établit comme suit:

| **Exercice clos le 31 août 2015** | **Solde au début** | **Reconnus en résultat net** | **Reconnus aux autres éléments du résultat global** | **Ajustements au titre de l'écart de change** | **Solde à la fin** |
|---|---|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ | $ | $ | $ | $ |
| Immobilisations corporelles | **(152 130)** | **(1 881)** | **—** | **(16 040)** | **(170 051)** |
| Immobilisations incorporelles | **(414 918)** | **(5 705)** | **—** | **(51 077)** | **(471 700)** |
| Produits différés et perçus d'avance | **6 482** | **2 553** | **—** | **648** | **9 683** |
| Bénéfice de sociétés de personnes | **(37 077)** | **16 367** | **—** | **—** | **(20 710)** |
| Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales | **121 234** | **7 402** | **—** | **21 921** | **150 557** |
| Autres | **2 124** | **(3 207)** | **19** | **675** | **(389)** |
| | **(474 285)** | **15 529** | **19** | **(43 873)** | **(502 610)** |

| Exrcice clos le 31 août 2014 | Solde au début | Reconnus en résultat net | Reconnus aux autres éléments du résultat global | Ajustements au titre de l'écart de change | Solde à la fin |
|---|---|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ | $ | $ | $ | $ |
| Immobilisations corporelles | (168 992) | 19 323 | — | (2 461) | (152 130) |
| Immobilisations incorporelles | (400 749) | (6 593) | — | (7 576) | (414 918) |
| Produits différés et perçus d'avance | 4 735 | 1 643 | — | 104 | 6 482 |
| Bénéfice de sociétés de personnes | (53 629) | 16 552 | — | — | (37 077) |
| Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales | 114 418 | 3 106 | — | 3 710 | 121 234 |
| Autres | 5 258 | (2 621) | (467) | (46) | 2 124 |
| | (498 959) | 31 410 | (467) | (6 269) | (474 285) |

Au 31 août 2015, la Société et ses filiales disposent de pertes fiscales fédérales reportées pour lesquelles l'avantage fiscal a été constaté dans les états financiers. Ces pertes viennent à échéance comme suit:

| | 2024 | 2025 | 2026 | Par la suite | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ | $ | $ | $ | $ |
| Canada | **—** | **—** | **—** | **66 533** | **66 533** |
| États-Unis | **28 484** | **53 507** | **72 607** | **170 834** | **325 432** |
| Royaume-Uni[1] | **—** | **—** | **—** | **33 512** | **33 512** |
| | **28 484** | **53 507** | **72 607** | **270 879** | **425 477** |

(1) Les pertes fiscales au Royaume-Uni peuvent être reportées indéfiniment afin de compenser des profits provenant du même type d'exploitation.

La Société et ses filiales disposent de pertes en capital reportées totalisant 678,3 millions $, pour lesquelles l'avantage fiscal n'a pas été constaté dans les états financiers consolidés. Ces pertes peuvent être reportées indéfiniment contre des gains en capital.

## 11. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice par action de base et dilué :

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les données par action)* | **$** | $ |
| Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société | **89 627** | 67 680 |
| Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation | **16 737 173** | 16 731 069 |
| Incidence des unités d'actions incitatives dilutives | **79 893** | 101 769 |
| Incidence des unités d'actions liées au rendement dilutives | **15 763** | — |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation | **16 832 829** | 16 832 838 |
| **Bénéfice par action** | | |
| De base | **5,35** | 4,05 |
| Dilué | **5,32** | 4,02 |

## 12. AUTRES ACTIFS

| Aux 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ | $ |
| Coûts de transactions | **7 520** | 8 689 |
| Montants à recevoir relatif à un règlement avec un fournisseur[1] | **9 000** | — |
| Montants payés d'avance à un fournisseur | **4 049** | — |
| Autres | **3 515** | 2 948 |
| | **24 084** | 11 637 |

(1) Sous la forme de notes de crédit applicables à de futurs achats d'immobilisations corporelles.

# 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours des exercices 2015 et 2014, les variations des immobilisations corporelles s'établissaient comme suit:

| Exercices clos les 31 août 2015 et 2014<br>*(en milliers de dollars canadiens)* | Terrains, bâtiments et améliorations locatives<br>$ | Réseaux et infrastructure (1)<br>$ | Équipement de centres de données informatiques (2)<br>$ | Appareils résidentiels<br>$ | Matériel roulant et équipements (3)<br>$ | Total<br>$ |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Coût** | | | | | | |
| Solde au 1er septembre 2013 | 193 523 | 2 340 754 | 144 241 | 430 768 | 257 624 | 3 366 910 |
| Autres additions | 7 275 | 203 881 | 70 338 | 62 502 | 61 557 | 405 553 |
| Dispositions et radiations | (121) | (9 022) | (4 620) | (10 231) | (33 725) | (57 719) |
| Ajustements au titre de l'écart de change | 3 918 | 10 370 | 4 075 | 1 460 | 1 877 | 21 700 |
| **Solde au 31 août 2014** | **204 595** | **2 545 983** | **214 034** | **484 499** | **287 333** | **3 736 444** |
| Acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises | **1 334** | **47 419** | **—** | **1 422** | **1 193** | **51 368** |
| Autres additions | **36 029** | **202 160** | **48 503** | **93 893** | **45 820** | **426 405** |
| Dispositions et radiations | **(143)** | **(1 687)** | **(8 026)** | **(38 098)** | **(5 694)** | **(53 648)** |
| Ajustements au titre de l'écart de change | **8 561** | **80 463** | **18 009** | **14 128** | **12 946** | **134 107** |
| **Solde au 31 août 2015** | **250 376** | **2 874 338** | **272 520** | **555 844** | **341 598** | **4 294 676** |
| **Amortissement et perte de valeur cumulés** | | | | | | |
| Solde au 1er septembre 2013 | 33 928 | 988 587 | 31 089 | 314 949 | 123 491 | 1 492 044 |
| Charge d'amortissement | 13 841 | 230 381 | 44 654 | 69 198 | 48 510 | 406 584 |
| Dispositions et radiations | (11) | (7 782) | (4 622) | (7 816) | (33 502) | (53 733) |
| Perte de valeur | — | — | — | 3 042 | 32 451 | 35 493 |
| Ajustements au titre de l'écart de change | 210 | 1 777 | 1 000 | 441 | 358 | 3 786 |
| **Solde au 31 août 2014** | **47 968** | **1 212 963** | **72 121** | **379 814** | **171 308** | **1 884 174** |
| Charge d'amortissement | **15 140** | **234 662** | **44 313** | **64 375** | **49 186** | **407 676** |
| Dispositions et radiations | **(12)** | **(859)** | **(7 381)** | **(36 688)** | **(5 566)** | **(50 506)** |
| Ajustements au titre de l'écart de change | **1 646** | **25 782** | **9 363** | **6 099** | **4 981** | **47 871** |
| **Solde au 31 août 2015** | **64 742** | **1 472 548** | **118 416** | **413 600** | **219 909** | **2 289 215** |
| **Valeurs comptables** | | | | | | |
| Au 31 août 2014 | 156 627 | 1 333 020 | 141 913 | 104 685 | 116 025 | 1 852 270 |
| **Au 31 août 2015** | **185 634** | **1 401 790** | **154 104** | **142 244** | **121 689** | **2 005 461** |

(1) Les réseaux et infrastructure comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipements de réseaux.

(2) Les équipements de centres de données informatiques comprennent l'infrastructure générale, les équipements mécaniques et électriques et les contrôles d'accès et de sécurité. Les serveurs qui font partis des services d'hébergement sont amortis sur une base linéaire correspondant à leur durée de vie utile, qui est de trois ans.

(3) Le matériel roulant et les équipements comprennent le matériel roulant, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2014, la filiale indirecte de câblodistribution de la Société, Cogeco Câble Canada, a comptabilisé une perte de valeur de 32,2 millions $ au titre des immobilisations corporelles à l'égard d'un projet de solution de télévision sur protocole Internet (« IPTV ») et de projets connexes auxquels les services de câblodistribution canadiens ont travaillé. En raison de problèmes de performance inattendus relatifs au bon fonctionnement de la plateforme, Cogeco Câble Canada a dû mettre fin au projet. Ces coûts n'avaient pas encore été amortis.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, la filale de la Société, Cogeco Câble, a comptabilisé dans son secteur des services de données aux entreprises une perte de valeur de 3,3 millions $ au titre des immobilisations corporelles liées à la rationalisation de ses plateformes d'automatisation ayant trait aux activités d'exploitation des centres de données informatiques.

# 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

## A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours des exercices 2015 et 2014, les variations des immobilisations incorporelles s'établissaient comme suit:

| | Durée d'utilité déterminée | | Durée d'utilité indéterminée | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Exercices clos les 31 août 2015 et 2014 | Relations-clients [1] | Autres [2] | Licences de câblodistribution | Licenses de radiodiffusion | Nom commercial | Total |
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ | $ | $ | $ | $ | $ |
| **Coût** | | | | | | |
| Solde au 1er septembre 2013 | 362 568 | 55 739 | 1 567 210 | 79 918 | 25 934 | 2 091 369 |
| Autres additions | — | 15 378 | — | — | — | 15 378 |
| Entièrement amortis | — | (11 195) | — | — | — | (11 195) |
| Ajustements au titre de l'écart de change | 8 706 | 172 | 19 550 | — | — | 28 428 |
| **Solde au 31 août 2014** | **371 274** | **60 094** | **1 586 760** | **79 918** | **25 934** | **2 123 980** |
| Acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises | **17 004** | **—** | **91 560** | **—** | **—** | **108 564** |
| Autres additions | **—** | **16 498** | **—** | **—** | **—** | **16 498** |
| Entièrement amortis | **—** | **(9 991)** | **—** | **—** | **—** | **(9 991)** |
| Ajustements au titre de l'écart de change | **50 495** | **1 752** | **130 727** | **—** | **—** | **182 974** |
| **Solde au 31 août 2015** | **438 773** | **68 353** | **1 809 047** | **79 918** | **25 934** | **2 422 025** |
| **Amortissement et perte de valeur cumulés** | | | | | | |
| Solde au 1er septembre 2013 | 65 020 | 23 672 | — | — | — | 88 692 |
| Charge d'amortissement | 43 648 | 15 416 | — | — | — | 59 064 |
| Entièrement amortis | — | (11 195) | — | — | — | (11 195) |
| Ajustements au titre de l'écart de change | 1 213 | 19 | — | — | — | 1 232 |
| **Solde au 31 août 2014** | **109 881** | **27 912** | **—** | **—** | **—** | **137 793** |
| Charge d'amortissement | **48 866** | **16 073** | **—** | **—** | **—** | **64 939** |
| Entièrement amortis | **—** | **(9 991)** | **—** | **—** | **—** | **(9 991)** |
| Ajustements au titre de l'écart de change | **13 788** | **498** | **—** | **—** | **—** | **14 286** |
| **Solde au 31 août 2015** | **172 535** | **34 492** | **—** | **—** | **—** | **207 027** |
| **Valeurs comptables** | | | | | | |
| Au 31 août 2014 | 261 393 | 32 182 | 1 586 760 | 79 918 | 25 934 | 1 986 187 |
| **Au 31 août 2015** | **266 238** | **33 861** | **1 809 047** | **79 918** | **25 934** | **2 214 998** |

(1) Les relations-clients comprennent les ententes contractuelles à long terme avec les clients et les sociétés de transport collectif.

(2) Comprennent les coûts de rebranchement et d'activation de services additionels, les coûts directs incrémentaux liés à l'acquisition des clients des services de données aux entreprises et les baux favorables.

## B) GOODWILL

Au cours des exercices 2015 et 2014, les variations du goodwill s'établissaient comme suit:

| Exercices clos les 31 août 2015 et 2014 | |
|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ |
| **Coût** | |
| Solde au 1er septembre 2013 | 1 228 356 |
| Ajustements au titre de l'écart de change | 31 298 |
| **Solde au 31 août 2014** | **1 259 654** |
| Acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises | **101 685** |
| Ajustements au titre de l'écart de change | **182 165** |
| **Solde au 31 août 2015** | **1 543 504** |

## C) TEST DE DÉPRÉCIATION SUR LE GOODWILL ET LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

La Société effectue des tests annuels de dépréciation, ou plus fréquemment s'il existe des indices que les actifs se sont dépréciés, sur la base des UGT. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a réévalué ses UGT et a déterminé que le goodwill affecté aux secteurs des services de câblodistribution canadiens et américains doit être testé au niveau du secteur opérationnel car c'est le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Également, suite au regroupement de deux unités d'affaires qui a occasioné la création de Cogeco Peer 1 en mai 2015, le goodwill affecté à Cogeco Services Réseaux et Peer 1 Hosting est maintenant testé au niveau des services de données aux entreprises.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, la Société a aussi réévalué ses UGT pour les services de radiodiffusion et de l'affichage publicitaire et a déterminé que le goodwill doit être testé sur une base combinée, car c'est le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont affectés à chaque UGT de la Société de la façon suivante, en considérant les changements ci-dessus:

| Aux 31 août | | | | | 2015 | | | | 2014 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Secteurs opérationnels / UGT | **Goodwill** | **Licences de câblo-distribution** | **Nom commercial** (1) | **Licences de radio-diffusion** | Goodwill | Licences de câblo-distribution | Nom commercial | Licences de radio-diffusion |
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | **$** | **$** | **$** | $ | $ | $ | $ |
| Câblodistribution et services de données aux entreprises | | | | | | | | |
| Services de câblodistribution canadiens | **4 662** | | | | 4 662 | | | |
| Ontario | | **857 696** | **—** | **—** | | 857 696 | — | — |
| Québec | | **109 304** | **—** | **—** | | 109 304 | — | — |
| Services de câblodistribution américains | **793 712** | | | | 571 398 | | | |
| Sud de la Floride | | **246 036** | **—** | **—** | | 203 325 | — | — |
| Caroline du Sud | | **40 787** | **—** | **—** | | 33 706 | — | — |
| Ouest de la Pennsylvanie | | **409 182** | **—** | **—** | | 338 150 | — | — |
| Maryland/Delaware | | **53 943** | **—** | **—** | | 44 579 | — | — |
| Est du Connecticut | | **92 099** | **—** | **—** | | — | — | — |
| Services de données aux entreprises | **706 005** | **—** | **25 934** | **—** | | | | |
| Cogeco Services Réseaux | | | | | 205 780 | — | — | — |
| Peer 1 Hosting | | | | | 438 689 | — | 25 934 | — |
| Autres(2) | **39 125** | | | | | | | |
| Radiodiffusion | | **—** | **—** | **79 918** | 18 585 | — | — | 79 918 |
| Affichage publicitaire | | **—** | **—** | **—** | 20 540 | — | — | — |
| **Total** | **1 543 504** | **1 809 047** | **25 934** | **79 918** | 1 259 654 | 1 586 760 | 25 934 | 79 918 |

(1) Le nom commercial appartient à Peer 1 Hosting et il est maintenant testé pour dépréciation au niveau des services de données aux entreprises.

(2) Pour les fins du test de dépréciation, le goodwill pour les services de radiodiffusion et de l'affichage publicitaire doit être testé sur une base combinée.

Aux 31 août 2015 et 2014, la Société a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à des tests de dépréciation. La valeur recouvrable de chaque UGT est fondée sur un calcul determinant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée au moyen de projections des flux de trésorerie dérivées des projections financières pour une période de cinq ans. Ces projections reflètent les attentes de la direction en matière de croissance des produits, des charges et de la marge pour chaque UGT en fonction de l'expérience passée et de la croissance prévue pour le secteur. Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans ont été extrapolés selon un taux de croissance estimatif déterminé d'après les taux de croissance prévus pour les marchés spécifiques dans lesquels les UGT exercent leurs activités et ne sont pas considérés comme excédant les taux de croissance moyens à long terme pour ces marchés. Les taux d'actualisation qui s'appliquent aux prévisions de flux de trésorerie sont établis à partir du coût moyen pondéré du capital avant impôts de la Société, lequel est ajusté pour tenir compte des profils de risque spécifique à chaque UGT. Il a été déterminé que la valeur recouvrable à chaque UGT était supérieure à sa valeur comptable, et aucune perte de valeur n'a par conséquent été comptabilisée aux 31 août 2015 et 2014.

Le calcul effectué en 2014 pour determiner la valeur recouvrable des services de câblodistribution canadiens de Cogeco Câble, qui répresente le calcul le plus detaillé entrepris dans un excercice précédent, a été utilisé pour le test de dépréciation realisé le 31 août 2015, étant donné que tous les critères suivants étaient satisfaits:

- les actifs et les pasifs constituant l'UGT n'ont pas varié de façon importante depuis le calcul le plus récent de la valeur recouvrable;
- le calcul le plus récent de la valeur recouvrable est arrivé à un montant qui excède, de façon substantielle, la valeur comptable de l'UGT; et

- sur la base d'une analyse des événements qui se sont produits et de l'évolution des circonstances qui ont changé depuis le calcul le plus récent de la valeur recouvrable, il est très peu probable que la détermination actuelle de la valeur recouvrable soit inférieure à la valeur comptable actuelle de l'UGT.

Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées afin de déterminer les valeurs recouvrables à l'égard des plus récents tests de dépréciation effectués pour chaque secteur opérationnel de la Société:

| Aux 31 août | **2015** | | 2014 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Taux d'actualisation avant impôts** | **Taux de croissance perpétuel** | Taux d'actualisation avant impôts | Taux de croissance perpétuel |
| Secteurs opérationnels | **%** | **%** | % | % |
| Câblodistribution et services de données aux entreprises | **10,5 à 13,0** | **2,0 à 3,2** | 10,5 à 13,0 | 2,0 à 3,8 |
| Autres | **12,3** | **1,2** | 12,3 à 13,0 | 2,0 à 2.5 |

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur opérationnel, les changements requis au taux d'actualisation avant impôts et au taux de croissance perpétuel utilisés pour effectuer les tests afin que les valeurs recouvrables soient égales à la valeur comptable de l'UGT au 31 août 2015 :

| | **Augmentation du taux d'actualisation avant impôts** | **Diminution du taux de croissance perpétuel** |
|---|---|---|
| Secteurs opérationnels | **%** | **%** |
| Câblodistribution et services de données aux entreprises | **0,3 à 5,5** | **0,1 à 7,5** |
| Autres | **5,8** | **6,4** |

# 15. PROVISIONS

Au cours de l'exercice 2015, les variations des provisions s'établissaient comme suit:

| **Exercice clos le 31 août 2015** | Retenues d'impôts et droits de timbre | Coûts liés à la programmation et au contenu | Coûts de restructuration | Autres | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ | $ | $ | $ | $ |
| Solde au début | **7 144** | **3 983** | **238** | **5 384** | **16 749** |
| Provisions reconnues au cours de l'exercice | **—** | **1 850** | **4 776** | **6 459** | **13 085** |
| Provisions utilisées au cours de l'exercice | **(339)** | **(1 404)** | **(3 654)** | **(584)** | **(5 981)** |
| Provisions renversées au cours de l'exercice | **—** | **—** | **(79)** | **—** | **(79)** |
| Ajustements au titre de l'écart de change | **235** | **218** | **96** | **122** | **671** |
| **Solde à la fin** | **7 040** | **4 647** | **1 377** | **11 381** | **24 445** |

Les provisions pour retenues d'impôts et droits de timbre ont trait à des passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre relatifs aux exercices antérieurs à l'acquisition par Cogeco Câble d'une filiale portugaise. Suite à la vente de la filiale portugaise en 2012, Cogeco Câble demeure responsable de ces passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre jusqu'à concurrence de 5 millions € selon les termes de l'entente de vente.

Les provisions pour coûts liés à la programmation et au contenu comprennent les provisions pour des hausses tarifaires rétroactives ainsi que des redevances et coûts additionnels liés au contenu découlant d'audits périodiques des fournisseurs de services.

Les autres provisions comprennent les provisions au titre d'obligations contractuelles ainsi que d'autres obligations juridiques.

# 16. DETTE À LONG TERME

| Aux 31 août<br>*(en milliers de dollars canadien, sauf les pourcentages)* | Échéance | Taux d'intérêt<br>% | **2015**<br>$ | 2014<br>$ |
|---|---|---|---|---|
| **Société mère** | | | | |
| Crédit à terme renouvelable [a] | | | | |
| Emprunt renouvelable | Février 2020 [1] | 2,32 [2] | **14 977** | 12 975 |
| Débentures non garanties [b] | Novembre 2021 | 6,50 | **34 752** | 34 743 |
| Billets non garantis de premier rang [c] | Mars 2020 | 6,00 | **48 956** | 48 763 |
| Contrat de location-financement | Janvier 2017 | 3,23 | **40** | 66 |
| **Filiales** | | | | |
| Crédit à terme renouvelable [d] | | | | |
| Facilité de crédit renouvelable du Canada | | | | |
| Emprunt renouvelable - 70,5 millions $ US | Janvier 2020 | 1,65 [2] | **92 757** | 76 654 |
| Emprunt renouvelable - 54.0 millions £ (55.6 millions £ en 2014) | Janvier 2020 | 1,96 [2] | **109 021** | 100 369 |
| Billets garantis de premier rang [e] | | | | |
| Série A – 25 millions $ US | Septembre 2024 | 4,14 | **32 755** | 27 033 |
| Série B – 150 millions $ US | Septembre 2026 | 4,29 | **196 515** | 162 196 |
| Billets garantis de premier rang [f] | | | | |
| Série A – 190 millions $ US | Octobre 2015 | 7,00 [3] | **249 953** | 206 201 |
| Série B | Octobre 2018 | 7,60 | **54 789** | 54 729 |
| Billets garantis de premier rang – 215 millions $ US [g] | Juin 2025 | 4,30 | **281 559** | 232 347 |
| Débentures garanties de premier rang série 2 [h] | Novembre 2020 | 5,15 | **199 002** | 198 839 |
| Débentures garanties de premier rang série 3 [i] | Février 2022 | 4,93 | **198 703** | 198 537 |
| Débentures garanties de premier rang série 4 [j] | Mai 2023 | 4,18 | **297 510** | 297 244 |
| Débenture non garantie de premier rang [k] | Mars 2018 | 5,94 | **99 901** | 99 864 |
| Billets non garantis de premier rang – 400 millions $ US [l] | Mai 2020 | 4,88 | **520 759** | 428 370 |
| Facilités de crédit de premier rang [m] | | | | |
| Facilité d'emprunt à terme A - 145 millions $ US (166 millions $ US en 2014) | Novembre 2017 | 2,14 [2][4] | **188 224** | 177 150 |
| Facilité d'emprunt à terme A-2 - 100 millions $ US | Septembre 2019 | 2,08 [2][4] | **129 391** | — |
| Facilité d'emprunt à terme B - 369,4 millions $ US (377,7 millions $ US en 2014) | Novembre 2019 | 3,25 [2] | **473 653** | 398 211 |
| Facilité de crédit renouvelable - 111 millions $ US (50 millions $ US en 2014) | Novembre 2017 | 2,08 [2] | **146 043** | 54 365 |
| Crédit à terme renouvelable [d] | | | | |
| Facilité de crédit renouvelable du Royaume-Uni – 4,7 millions £ (3,1 millions £ en 2014) | Janvier 2020 | 1,95 [2] | **9 489** | 5 596 |
| Contrats de location-financement | | | **—** | 809 |
| | | | **3 378 749** | 2 815 061 |
| Moins : tranche à court terme | | | **297 657** | 32 349 |
| | | | **3 081 092** | 2 782 712 |

(1) Le 27 octobre 2015, la Société a amendé son crédit à terme renouvelable. Aux termes des modifications, l'échéance a été prolongé d'une année supplémentaire jusqu'au 1er février 2021.

(2) Taux d'intérêt sur la dette, incluant la marge applicable.

(3) Les conventions de swaps de devises ont donné lieu à un taux d'intérêt effectif de 7,24% sur l'équivalent en dollars canadiens de la dette libellée en dollars américains.

(4) Le 14 octobre 2015, Cogeco Câble a conclu deux conventions de swaps de taux d'intérêt visant à fixer les taux d'intérêt sur un montant notionnel de 150 millions $ US (75 millions $ US en vertu de chaque convention) au titre de ses emprunts fondés sur le taux LIBOR. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable LIBOR en dollars américains à un taux fixe de 0,6120 % et de 0,9870 % en vertu des facilités d'emprunt à terme A et A-2 jusqu'au 30 octobre 2017 et au 31 juillet 2019, respectivement.

a) La Société bénéficie d'un crédit à terme renouvelable de 50 millions $, incluant une marge de crédit d'exploitation de 7,5 millions $. Le crédit à terme renouvelable devait originalement venir à échéance le 1er février 2016, mais il a été, par la suite, amendé et prolongé jusqu'au 1er février 2020 (subséquemment prolongé d'une année supplémentaire jusqu'au 1er février 2021) et peut être prolongée annuellement. Le crédit à terme renouvelable peut être remboursé à tout moment sans pénalité. Le crédit à terme renouvelable est garanti indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales, à l'exception du capital-actions et des actifs de la filiale de la Société, Cogeco Câble, et est garanti par ses filiales, exception faite de Cogeco Câble. En vertu des modalités de la convention de crédit, la Société doit respecter certaines clauses restrictives. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, le remboursement de la dette à long terme, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers en ce qui a trait au BAIIA, aux charges financières et au total de l'endettement. Le crédit à terme renouvelable porte intérêt à des taux fondés, au gré de la Société, sur le taux des acceptations bancaires, le LIBOR en dollars américains, le taux préférentiel ou le taux de

base sur les prêts en dollars américains plus la marge applicable, et des commissions d'engagement sont payables sur la portion inutilisée.

b) Le 7 novembre 2011, la Société a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis à 6,50 % pour un total de 35 millions $, et viennent à échéance le 7 novembre 2021. Les intérêts sur ces billets sont payables semestriellement à terme échu le 7 novembre et le 7 mai de chaque année, à compter du 7 mai 2012.

c) Le 5 mars 2014, la Société a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 50 millions $, pour un produit net de 48,7 millions $, déduction faite des frais de transaction d'approximativement 1,3 million $. Ces billets non garantis portent intérêt au taux annuel de 6,00 %, payable semestriellement, et viennent à échéance le 5 mars 2020. La moitié des billets non garantis de premier rang sont solidairement garantis sous forme de dette de premier rang non garantie par ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes.

d) Le 22 novembre 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a modifié et mis à jour son crédit à terme renouvelable de 800 millions $ auprès d'un consortium de prêteurs. Le 12 décembre 2014, ce crédit à terme renouvelable a été de nouveau amendé et l'échéance a été prolongé au 22 janvier 2020 et peut être prolongée annuellement. Les modifications ont donné lieu à une réduction de la marge applicable pour le calcul du taux d'intérêt ainsi qu'à une réduction des restrictions prévues dans certaines clauses restrictives. Ce crédit à terme renouvelable modifié et mis à jour est composé de deux tranches: une première tranche canadienne d'un montant de 788 millions $ et une seconde tranche du Royaume-Uni d'un montant de 12 millions $. Cogeco Câble et Peer 1 (UK) Ltd. peuvent emprunter sous la tranche du Royaume-Uni. La tranche canadienne est offerte en dollars canadiens, en dollars américains, en euros et en livres sterling et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base en dollars américains, le taux LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling, plus la marge applicable. La tranche du Royaume-Uni est offerte en livres sterling et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux de base en livres sterling et le taux LIBOR en livres sterling. Le crédit à terme renouvelable est garanti indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales. De plus, il prévoit certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives à ce crédit prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition et du règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur (« BAIIA ajusté »), aux charges financières et au total de l'endettement.

e) Le 27 août 2014, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang, série A d'un montant de 25 millions $ US (27,2 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 0,1 million $, pour un produit net de 27,1 millions $ et de billets garantis de premier rang, série B d'un montant de 150 millions $ US (163,4 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 0,9 million $, pour un produit net de 162,5 millions $. Les billets garantis de premier rang, série A portent intérêt au taux annuel de 4,14 % payable semestriellement, et viennent à échéance le 1er septembre 2024, et les billets garantis de premier rang, série B portent intérêt au taux annuel de 4,29 % payable semestriellement, et viennent à échéance le 1er septembre 2026. Les billets garantis de premier rang, séries A et B sont rachetables au gré de Cogeco Câble en tout temps, en totalité ou en partie, à la totalité du capital plus une prime de réparation. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de certaines de ses filiales.

f) Le 1er octobre 2008, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a procédé à l'émission de 190 millions $ US de billets garantis de premier rang, série A, échéant le 1er octobre 2015 et de 55 millions $ de billets garantis de premier rang, série B, échéant le 1er ctobre 2018. Les billets garantis de premier rang, série B, portent intérêt au taux nominal annuel de 7,60 %, payable semestriellement. Cogeco Câble a conclu des conventions de swaps de devises en vue de fixer les paiements d'intérêt et de capital sur les billets garantis de premier rang, série A, de 190 millions $ US, qui portent intérêt au taux nominal annuel de 7,00 %, payable semestriellement. Compte tenu de ces conventions, le taux d'intérêt effectif des billets garantis de premier rang, série A, est de 7,24 %, et le taux de change applicable au capital de la dette libellée en dollars américains a été fixé à 1,0625 $. Les billets garantis de premier rang sont des obligations garanties, de rang égal et proportionnelles à toutes les dettes actuelles et futures. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de certaines de ses filiales. Ces billets sont rachetables au gré de la Société en tout temps, en totalité ou en partie, avant échéance à 100 % du montant du capital plus une prime de réparation.

g) Le 27 juin 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions $ US. Ces billets garantis de premier rang portent intérêt à un taux de 4,30 % payable semestriellement et viennent à échéance le 16 juin 2025. Les billets garantis de premier rang sont rachetables au gré de Cogeco Câble en tout temps, en totalité ou en partie, à la totalité du capital plus une prime de réparation. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de certaines de ses filiales.

h) Le 16 novembre 2010, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a procédé dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions $ de débentures garanties de premier rang série 2. Ces débentures viennent à échéance le 16 novembre 2020 et portent intérêt au taux annuel de 5,15 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang fixe et générale et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de certaines de ses filiales.

i) Le 14 février 2012, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions $ de débentures garanties de premier rang série 3. Ces débentures viennent à échéance le 14 février 2022 et portent intérêt au taux annuel de 4,925 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de certaines de ses filiales.

j) Le 27 mai 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 300 millions $ de débentures garanties de premier rang série 4. Ces débentures viennent à échéance le 26 mai 2023 et portent intérêt au taux annuel de 4,175 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Câble et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les endettements autorisés, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.

k) Le 5 mars 2008, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a émis, par voie de placement privé, une débenture non garantie de premier rang d'une valeur de 100 millions $. La débenture porte intérêt au taux annuel fixe de 5,936 % payable semestriellement. La débenture vient à échéance le 5 mars 2018 et est rachetable au gré de Cogeco Câble en tout temps avant l'échéance, en totalité ou en partie, à hauteur de 100 % du montant du capital plus une prime de réparation.

l) Le 23 avril 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a procédé à un placement privé de billets de premier rang non garantis d'un montant total en capital de 400 millions $ US. Ces billets viennent à échéance le 1er mai 2020 et portent intérêt au taux annuel de 4,875 % payable semestriellement. Ces billets sont solidairement garantis sous forme de dette de premier rang par ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces billets prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Câble et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les investissements et les distributions.

m) Dans le cadre de l'acquisition d'Atlantic Broadband le 30 novembre 2012, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a conclu, par l'intermédiaire de deux de ses filiales américaines, des facilités de crédit de premier rang totalisant 710 millions $ US, en trois tranches . La première tranche, une facilité d'emprunt à terme A, vient à échéance le 30 novembre 2017, la deuxième tranche, une facilité d'emprunt à terme B, vient à échéance le 30 novembre 2019 et la troisième tranche, une facilité de crédit renouvelable, vient à échéance le 30 novembre 2017. Les taux d'intérêt des facilités de crédit de premier rang sont fondés sur le LIBOR, plus la marge applicable, et la facilité d'emprunt à terme B comporte un taux plancher LIBOR de 1,00 %. Les facilités d'emprunt à terme A et B sont assujetties à un échéancier d'amortissement trimestriel fixe. En sus de l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe et à compter du premier trimestre de l'exercice 2015, les emprunts en vertu des facilités d'emprunts à terme devront être remboursés par anticipation selon un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur et qui pourront réduire l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe. Le calcul du remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires est défini comme suit :

(i) 50% si le ratio consolidé des facilités de crédit de premier rang est égal ou supérieur à 4,00 sur 1,00;
(ii) 25% si le ratio consolidé des facilités de crédit est égal ou supérieur à 3,00 sur 1,00 mais moindre que 4,00 sur 1,00; et
(iii) 0% si le ratio consolidé des facilités de crédit est moindre que de 3,00 sur 1,00.

Les facilités de crédit de premier rang sont sans recours contre Cogeco Câble et ses filiales canadiennes et les filiales de Peer 1 Hosting et sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit d'Atlantic Broadband et de ses filiales. Les dispositions relatives à ces facilités prévoient des limites quant aux opérations et aux activités d'Atlantic Broadband et de ses filiales. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements, l'endettement autorisé, les distributions et le maintien de certains ratios financiers.

Le 28 mai 2013, les facilités de crédit de premier rang ont été amendées. Conformément aux modifications, un montant de 50 millions $ US de la facilité d'emprunt à terme A a été converti en une facilité de crédit renouvelable, ce qui a donné lieu à des montants empruntés sous ces deux tranches de 190 millions $ US et de 100 millions $ US, alors que la facilité d'emprunt à terme B est demeurée inchangée. Les taux d'intérêt des facilités de crédit de premier rang sont fondés sur le LIBOR, plus la marge applicable, et la facilité d'emprunt à terme B comporte un taux plancher LIBOR. La marge applicable a été réduite de 0,625 % pour la facilité de crédit renouvelable et pour la facilité d'emprunt à terme A, et de 1,00 % pour la facilité d'emprunt à terme B. De plus, le taux plancher LIBOR pour la facilité d'emprunt à terme B a été réduit, passant de 1,00 % à 0,75 %. Toutes les autres modalités sont demeurées inchangées.

Le 30 juin 2014, les facilités de crédit de premier rang ont été modifiées. Aux termes des modifications, un montant de 15 millions $ US de la facilité d'emprunt à terme A a été converti en une facilité de crédit renouvelable. En outre, la facilité de crédit renouvelable a augmenté de 35 millions $ US, et le produit a servi au remboursement d'une tranche de l'emprunt à terme B. Suite à ces modifications, le montant disponible pour la facilité de crédit renouvelable s'élève à 150 millions $ US. Cependant, les montants combinés empruntés en vertu de l'emprunt à terme A, de l'emprunt à terme B et de la facilité de crédit renouvelable n'ont pas changé. Toutes les autres modalités relatives aux clauses restrictives, aux taux d'intérêt et à l'échéance sont demeurées inchangées. Des frais de transaction de 0,4 million $ US ont été engagés dans le cadre de la modification.

Dans le cadre de l'acquisition de MetroCast Connecticut réalisée le 20 août 2015 par Atlantic Broadband, la filiale de Cogeco Câble, les facilités de crédit de premier rang ont été modifiées le 17 juillet 2015 et les modifications sont entrées en vigueur à la clôture de l'acquisition. Conformément aux modifications, une facilité d'emprunt à terme A--2additionnelle d'un montant de 100 millions $ US a été établie pour un produit net de 98,3 millions $ US (128,6 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 1,7 million $ US (2,2 millions $). La facilité d'emprunt à terme A--2vient à échéance le 3 septembre 2019 et est assujettie à un échéancier d'amortissement trimestriel fixe. En sus de l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe, la facilité d'emprunt à terme A-2 est assujettie à un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur qui pourrait réduire l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe, comme c'est également le cas pour la facilité d'emprunt à terme A. Les autres modalités relatives aux clauses restrictives financières et aux taux d'intérêt sont demeurées inchangées.

# 17. CAPITAL SOCIAL

## A) AUTORISÉ

*Nombre illimité :*

*Actions privilégiées de premier et de second rang* pouvant être émises en série, ne comportant aucun droit de vote, sauf tel qu'il est prévu par la loi ou par les statuts de la Société.

*Actions à droits de vote multiples, 2*0 votes par action.

*Actions subalternes à droit de vote,* 1 vote par action.

## B) ÉMIS ET PAYÉ

| Aux 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)* | **$** | $ |
| 1 842 860 actions à droits de vote multiples | **12** | 12 |
| 14 989 338 actions subalternes à droit de vote | **121 976** | 121 976 |
| | **121 988** | 121 988 |
| 78 482 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives (89 146 en 2014) | **(3 730)** | (4 025) |
| 19 152 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement | **(1 086)** | — |
| | **117 172** | 117 963 |

Au cours des exercices 2015 et 2014, les actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives ont évolué comme suit:

| Exercices clos les 31 août | **2015** | | 2014 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Nombre d'actions** | **Montant** | Nombre d'actions | Montant |
| *(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)* | | $ | | $ |
| Solde au début | **89 146** | **4 025** | 107 124 | 4 219 |
| Actions subalternes à droit de vote acquises | **16 078** | **912** | 40 074 | 1 941 |
| Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés | **(26 742)** | **(1 207)** | (58 052) | (2 135) |
| Solde à la fin | **78 482** | **3 730** | 89 146 | 4 025 |

Au cours de l'exercice 2015, les actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement ont évolué comme suit:

| **Exercice clos le 31 août 2015** | **Nombre d'actions** | **Montant** |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)* | | **$** |
| Solde au début | **—** | **—** |
| Actions subalternes à droit de vote acquises | **19 152** | **1 086** |
| Solde à la fin | **19 152** | **1 086** |

## C) DIVIDENDES

Pour l'exercice clos le 31 août 2015, des dividendes trimestriels de 0,255 $ l'action, pour un total de 1,02 $ l'action ont été versés aux détenteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 17,1 millions $, comparativement à des dividendes trimestriels de 0,22 $ l'action, pour un total de 0,88 $ l'action, ou 14,7 millions $, pour l'exercice clos le 31 août 2014.

Au cours de sa réunion du 28 octobre 2015, le conseil d'administration de COGECO a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,295 $ l'action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 25 novembre 2015 aux actionnaires inscrits en date du 11 novembre 2015.

# D) RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société et sa filiale, Cogeco Câble, offrent à leurs employés et à ceux de leurs filiales des régimes d'achat d'actions, et offre également à leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'options sur actions. Aux termes de ces régimes, un maximum de 10 % des actions subalternes à droit de vote en circulation sont disponibles. De plus, la Société et sa filiale, Cogeco Câble, offrent des régimes d'unités d'actions incitatives à leurs hauts dirigeants et employés désignés, des régimes d'unités d'actions liées au rendement à leurs hauts dirigeants et des régimes d'unités d'actions différées aux membres du conseil d'administration ( « conseil »).

### Régimes d'achat d'actions

La Société et sa filiale, Cogeco Câble, offrent au bénéfice de leurs employés et ceux de leurs filiales, des régimes d'achat d'actions, qui sont accessibles à tous les employés jusqu'à 7 % de leur salaire annuel de base et la Société et sa filiale contribuent 25 % de la contribution de l'employé. Les souscriptions sont effectuées mensuellement et les actions subalternes à droit de vote des employés sont acquises sur le marché boursier.

### Régimes d'options d'achat sur actions

La Société et sa filiale, Cogeco Câble, offrent à leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'options sur actions. En vertu des conditions de ces régimes, le prix d'achat minimal auquel les options sont attribuées ne doit pas être inférieur au cours des actions à la date d'attribution des options. Les options attribuées sont acquises également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces options sont attribuées et peuvent être exercées sur une période de dix ans.

Un nombre total de 1 545 700 actions subalternes à droit de vote est réservé aux fins du régime d'options sur actions de COGECO. Au cours des exercices 2015 et 2014, la Société n'a attribuée aucune option sur actions à ses employés et aucune option sur action n'était en circulation aux 31 août 2015 et 2014.

Un nombre total de 3 432 500 actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble est réservé aux fins de son régime d'options sur actions.

En vertu du régime d'options d'achat d'actions de Cogeco Câble, les options suivantes ont été attribuées et sont en circulation au 31 août:

| Exercices clos les 31 août | **2015** | | 2014 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Nombre d'options** | **Prix d'exercice moyen pondéré** | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | **$** | | $ |
| En circulation au début | **730 702** | **42,66** | 725 093 | 37,14 |
| Attribuées[1] | **185 600** | **61,83** | 311 650 | 50,12 |
| Exercées[2] | **(138 711)** | **40,34** | (189 008) | 32,12 |
| Annulées | **(55 618)** | **52,93** | (117 033) | 45,47 |
| **En circulation à la fin** | **721 973** | **47,24** | 730 702 | 42,66 |
| **Pouvant être exercées à la fin** | **247 142** | **38,23** | 270 454 | 36,54 |

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2015, Cogeco Câble a attribué 61 300 (84 250 en 2014) options sur actions à des hauts dirigeants de COGECO à titre de hauts dirigeants de Cogeco Câble.

(2) Pour les options sur actions exercées pendant l'exercice, le prix moyen pondéré de l'action était de 72,31 $ (53,23 $ en 2014).

Au 31 août 2015, la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée résiduelle moyenne pondérée des options étaient comme suit:

| **Au 31 août 2015** | **Options en circulation** | | | **Options pouvant être exercées** | |
|---|---|---|---|---|---|
| Fourchette des prix d'exercice | **Nombre en circulation** | **Durée résiduelle moyenne pondérée** | **Prix d'exercice moyen pondéré** | **Nombre pouvant être exercé** | **Prix d'exercice moyen pondéré** |
| $ | | **(années)** | **$** | | **$** |
| 26,63 à 34,46 | **105 372** | **2,18** | **29,12** | **105 372** | **29,12** |
| 38,08 à 40,45 | **147 725** | **6,83** | **39,02** | **55 959** | **38,83** |
| 44,00 à 49,82 | **80 336** | **5,04** | **48,15** | **55 691** | **48,43** |
| 50,10 à 58,12 | **223 040** | **8,14** | **50,12** | **30 120** | **50,13** |
| 61,22 à 73,50 | **165 500** | **9,19** | **61,78** | **—** | **—** |
| | **721 973** | **6,90** | **47,24** | **247 142** | **38,23** |

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 était de 11,77 $ (10,56 $ en 2014) l'option. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de la détermination de la rémunération fondée sur des actions liées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes:

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| | **%** | % |
| Taux de dividende attendu | **1,97** | 2,05 |
| Volatilité attendue [(1)] | **22,85** | 24,87 |
| Taux d'intérêt sans risque | **1,60** | 1,87 |
| Durée prévue (en années) | **6,2** | 6,3 |

(1) La volatilité attendue est basé sur la volatilité historique des actions subalterne à droit de vote de Cogeco Câble pour une période équivalente à la durée prévue des options.

Une charge de rémunération de 1 314 000 $ (1 089 000 $ en 2014) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2015 relativement à ce régime.

### Régimes d'unités d'actions incitatives

La Société et sa filiale, Cogeco Câble, offrent à l'intention de leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'unités d'actions incitatives. Selon ces régimes, les hauts dirigeants et employés désignés reçoivent périodiquement un nombre déterminé d'unités d'actions incitatives qui donnent le droit aux participants de recevoir des actions subalternes à droit de vote de la Société ou de sa filiale trois ans moins un jour suivant la date d'attribution. Le nombre d'unités d'actions incitatives est basée sur la valeur en dollars de l'attribution et du cours de clôture moyen des actions de la Société pour la période de douze mois se terminant le 31 août qui précède. Les unités d'actions incitatives sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente, de départ à l'âge normal de la retraite ou de congédiement sans motif. Pour les attributions faites après le 7 avril 2015, le détenteur d'unités d'actions incitatives est éligible au paiement de ses unités en proportion du temps écoulé entre la date d'attribution et la date de rachat, considération faite de la période d'acquisition des droits de trois ans. Deux fiducies ont été créées pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action. La Société et sa filiale ont fourni des instructions aux fiduciaires visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société et de sa filiale, respectivement, sur le marché boursier. Ces actions sont achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits rattachés soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entités ad hoc, sont consolidées aux états financiers de la Société et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social ou de la participation sans contrôle à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducies en vertu du régime d'unités d'actions incitatives.

En vertu du régime d'unités d'actions incitatives, les unités d'actions incitatives suivantes ont été attribuées par la Société et sont en circulation aux 31 août:

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| En circulation au début | **89 146** | 107 124 |
| Attribuées | **16 078** | 40 074 |
| Distribuées | **(26 742)** | (58 052) |
| En circulation à la fin | **78 482** | 89 146 |

En vertu du régime d'unités d'actions incitatives de Cogeco Câble, les unités d'actions incitatives suivantes ont été attribuées et sont en circulation aux 31 août:

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| En circulation au début | **247 279** | 209 608 |
| Attribuées[(1)] | **56 656** | 137 071 |
| Distribuées | **(81 217)** | (84 700) |
| Annulées | **(4 939)** | (14 700) |
| En circulation à la fin | **217 779** | 247 279 |

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2015, Cogeco Câble n'a pas attribué d'unité d'actions incitatives (12 550 en 2014) à des hauts dirigeants de COGECO à titre de hauts dirigeants de Cogeco Câble.

Une charge de rémunération de 5 649 000 $ (6 566 000 $ en 2014) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2015 relativement à ces régimes.

### Régimes d'unités d'actions liées au rendement

En octobre 2014, la Société et sa filiale, Cogeco Câble, ont instauré des régimes d'unités d'actions liées au rendement à l'intention de leurs hauts dirigeants. Ces régimes ont pour objectif de fidéliser les hauts dirigeants, harmoniser leurs intérêts et ceux des actionnaires et permettre à la Société et sa filiale de soutenir des résultats positifs mesurés selon la formule de création de valeur économique, une mesure de performance utilisée par la direction. Le nombre d'unités d'actions liées au rendement est établi en fonction de la valeur monétaire à l'octroi et le cours de clôture moyen des actions de la Société et de sa filiale pour la période de douze mois terminée le 31 août qui précède. Les unités d'actions liées au rendement sont acquises sur une période de trois ans moins un jour en fonction de l'augmentation de la valeur économique de la Société ou de la filiale ou de l'entité contrôlée pendant une période de trois ans se terminant le 31 août précédent, ce qui

signifie qu'aucune unité d'action liée au rendement ne sera acquise s'il n'y a pas d'augmentation de la valeur économique. Les participants ont le droit de recevoir des équivalents de dividendes sous forme d'unités d'actions liées au rendement supplémentaires, mais uniquement à l'égard des unités d'actions liées au rendement qui leurs sont acquises. Les unités d'actions liées au rendement sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente, de départ à l'âge normal de la retraite ou de congédiement sans motif. Le détenteur d'unités d'actions liées au rendement est éligible au paiement de ses unités en proportion du temps écoulé entre la date d'attribution et la date de rachat, considération faite de la période d'acquisition des droits de trois ans. Deux fiducies ont été créées pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action et la Société et sa filiale ont fourni des instructions aux fiduciaires visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société et de sa filiale sur le marché boursier. Ces actions ont été achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits rattachés soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entité ad hoc, sont consolidées aux états financiers de la Société et de sa filiale et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social ou de la participation sans contrôle à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducies en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement.

En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, les unités d'actions liées au rendement suivantes ont été attribuées par la Société et sont en circulation au 31 août 2015:

| **Exercice clos le 31 août 2015** | |
|---|---|
| En circulation au début | **—** |
| Attribuées | **18 812** |
| Équivalents de dividendes | **327** |
| **En circulation à la fin** | **19 139** |

En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, les unités d'actions liées au rendement suivantes ont été attribuées par Cogeco Câble et sont en circulation au 31 août 2015:

| **Exercice clos le 31 août 2015** | |
|---|---|
| En circulation au début | **—** |
| Attribuées[(1)] | **56 000** |
| Distribuées | **(617)** |
| Annulées | **(6 574)** |
| Équivalents de dividendes | **1 053** |
| **En circulation à la fin** | **49 862** |

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2015, Cogeco Câble a attribué 11 050 unités d'actions liées au rendement à des hauts dirigeants de COGECO à titre de hauts dirigeants de Cogeco Câble.

Une charge de rémunération de 1 126 000 $ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2015 relativement à ces régimes.

### Régimes d'unités d'actions différées

La Société et sa filiale, Cogeco Câble, ont mis sur pied des régimes d'unités d'actions différées afin de faciliter le recrutement d'administrateurs compétents et le maintien en fonction de ceux-ci au conseil d'administration de la Société de sa filiale. Chaque membre actuel ou nouveau membre du conseil peut choisir de toucher un pourcentage de sa rémunération annuelle sous forme d'unités d'actions différées et de toucher le reste, s'il y a lieu, en espèces. Le nombre d'unités d'actions différées qu'un membre a le droit de recevoir est basé sur le cours de clôture moyen des actions subalternes à la Bourse de Toronto pendant la période de vingt jours de bourse consécutifs ayant immédiatement précédé la date précédant par un jour la date de l'émission. Des équivalents de dividendes sont émis à l'égard des unités d'actions différées comme si le membre était un porteur inscrit d'actions subalternes à la date de référence pertinente et crédités à son compte sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Les unités d'actions différées sont rachetables lorsque l'individu cesse d'être un membre du conseil ou dans le cas du décès du membre.

En vertu du régime d'unités d'actions différées, les unités d'actions différées suivantes ont été émises par la Société et sont en circulation aux 31 août:

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| En circualtion au début | **40 608** | 30 854 |
| Émises | **6 394** | 9 120 |
| Équivalents de dividendes | **812** | 634 |
| En circulation à la fin | **47 814** | 40 608 |

En vertu du régime d'unités d'actions différées de Cogeco Câble, les unités d'actions différéres suivantes ont été émises et sont en circulation aux 31 août:

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| En circualtion au début | **31 609** | 23 745 |
| Émises | **3 412** | 7 228 |
| Rachetées | **(9 002)** | — |
| Équivalents de dividendes | **560** | 636 |
| En circulation à la fin | **26 579** | 31 609 |

Une charge de rémunération de 951 000 $ (1 767 000 $ en 2014) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2015 relativement à ces régimes.

# 18. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au cours des exercices 2015 et 2014, les variations du cumul des autres éléments du résultat global s'établissaient comme suit:

| Exercices clos les 31 août 2015 et 2014 | Réserve de couvertures de flux de trésorerie | Ajustements au titre de l'écart de change | Total |
|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ | $ | $ |
| Solde au 1er septembre 2013 | 846 | 5 331 | 6 177 |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice | (419) | 3 373 | 2 954 |
| **Solde au 31 août 2014** | **427** | **8 704** | **9 131** |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice | **11** | **17 697** | **17 708** |
| **Solde au 31 août 2015** | **438** | **26 401** | **26 839** |

# 19. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

## A) VARIATIONS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES SANS EFFET DE TRÉSORERIE

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | $ |
| Créances clients et autres débiteurs | **(23 697)** | (4 221) |
| Charges payées d'avance et autres | **(10 300)** | (3 847) |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | **(39 057)** | 51 622 |
| Provisions | **2 640** | 1 234 |
| Produits différés et perçus d'avance et autres passifs | **7 012** | 3 193 |
| | **(63 402)** | 47 981 |

## B) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| Aux 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | $ |
| Trésorerie | **96 793** | 63 831 |
| Équivalents de trésorerie[(1)] | **67 396** | — |
| | **164 189** | 63 831 |

(1) Au 31 août 2015, acceptations bancaires totalisant 67,4 millions $, portant intérêt à des taux variant de 0,53 % à 0,60 % et venant à échéance entre le 1er et le 8 septembre 2015.

# 20. AVANTAGES DU PERSONNEL

## A) RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES ET RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIFS

La Société et ses filiales offrent à leurs employés des régimes à cotisations définies ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs. Pour ces régimes, la seule obligation de la Société et de ses filiales est de remettre la cotisation mensuelle de l'employeur. Une charge de rémunération totale de 10 099 000 $ (9 608 000 $ en 2014) a été comptabilisée dans les « salaires, avantages et services impartis » dans le compte consolidé de résultat de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2015 relativement à ces régimes.

## B) RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Société et ses filiales offrent un régime à prestations définies pour le bénéfice de ses employés et un régime distinct à prestations définies pour le bénéfice de ses hauts dirigeants, qui prévoit le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen au cours de la carrière de chaque participant. La Société et ses filiales offrent aussi à certains de ses hauts dirigeants désignés un régime supplémentaire de retraite. La Société et certaines de ses filiales mesurent les actifs des régimes à la juste valeur et les obligations au titre de prestations définies au 31 août de chaque exercice pour tous les régimes. La plus récente évaluation actuarielle des régimes pour le bénéfice des employés a eu lieu le 31 août 2014 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 août 2015. La plus récente évaluation actuarielle des régimes pour le bénéfice des hauts dirigeants a eu lieu le 31 août 2014 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 août 2017.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la variation des obligations au titre des prestations définies et les actifs des régimes à la juste valeur et la situation de la capitalisation des régimes aux 31 août :

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | $ |
| **Obligations au titre des prestations définies**[1] | | |
| Obligations au titre des prestations définies au début | **80 093** | 70 093 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | **3 009** | 3 786 |
| Coût des services passés | **—** | 571 |
| Intérêts débiteurs | **3 305** | 3 329 |
| Cotisations versées par les participants | **381** | 417 |
| Prestations versées | **(2 078)** | (2 661) |
| Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations résultant de: | | |
| Expériences passées | **(491)** | (572) |
| Changements des hypothèses démographiques | **39** | 208 |
| Changements des hypothèses financières | **—** | 4 922 |
| Obligations au titre des prestations définies à la fin | **84 258** | 80 093 |
| **Actifs des régimes à la juste valeur** | | |
| Actifs des régimes à la juste valeur au début | **67 250** | 50 987 |
| Intérêts créditeurs | **2 894** | 2 515 |
| Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs | **(1 537)** | 5 952 |
| Charges administratives | **(265)** | (239) |
| Cotisations versées par les participants | **381** | 417 |
| Cotisations versées par l'employeur | **11 278** | 10 279 |
| Prestations versées | **(2 078)** | (2 661) |
| Actifs des régimes à la juste valeur à la fin | **77 923** | 67 250 |
| **Situation de la capitalisation** | | |
| Actifs des régimes à la juste valeur | **77 923** | 67 250 |
| Obligations au titre des prestations définies | **84 258** | 80 093 |
| Passif net au titre des prestations définies | **6 335** | 12 843 |

(1) Au 31 août 2015, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 13 ans (14 ans en 2014).

Le passif net au titre des prestations définies est inclus dans l'état consolidé de la situation financière de la Société sous la rubrique « passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel ».

### Charge au titre des régimes à prestations définies reconnue en résultat net

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadien)* | **$** | $ |
| Comptabilisée dans les charges d'exploitation (salaires, avantages du personnel et services impartis) | | |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | **3 009** | 3 786 |
| Coût des services passés | **—** | 571 |
| Charges administratives | **265** | 239 |
| Comptabilisé dans les charges financières (autres) | | |
| Intérêts nets | **411** | 814 |
| | **3 685** | 5 410 |

### Charge au titre des régimes à prestations définies reconnue en résultat global

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadien)* | **$** | $ |
| Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations résultant de: | | |
| Expériences passées | **(491)** | (572) |
| Changements des hypothèses démographiques | **39** | 208 |
| Changement des hypothèses financières | **—** | 4 922 |
| Rendement prévu des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs | **1 537** | (5 952) |
| | **1 085** | (1 394) |

Les cotisations prévues devant être versées par l'employeur aux régimes à prestations définies de la Société en 2016 seront de 10 856 000 $.

Les actifs des régimes se répartissent comme suit:

| Aux 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| | **%** | % |
| Actions | **53** | 57 |
| Obligations | **17** | 18 |
| Dépôts en fiducie[(1)] | **23** | 21 |
| Autres | **7** | 4 |
| Total | **100** | 100 |

(1) Dépôts en fiducie prescrits par l'Agence du revenu du Canada pour les régimes de retraite supplémentaires capitalisés, ne portant pas intérêt.

Les principales hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations de la Société au titre des prestations définies et la charge au titre des régimes à prestations définies s'établissent comme suit:

| Aux 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| | **%** | % |
| **Obligations au titre des prestations définies** | | |
| Taux d'actualisation | **4,00** | 4,00 |
| Taux de croissance de la rémunération | **3,00** | 3,00 |
| Table de mortalité | **CPM-2014** | CPM-2014 |
| **Charge au titre des régimes à prestations définies** | | |
| Taux d'actualisation | **4,00** | 4,50 |
| Taux de croissance de la rémunération | **3,00** | 3,00 |
| Table de mortalité | **CPM-2014** | UP 94 (AA) |

## C) EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

La Société est exposée aux risques actuariels suivants:

### Risque d'investissement

La stratégie d'investissement des régimes est de diversifier la nature des rendements prévus des actifs. Étant donné la nature à long terme des obligations au titre des prestations définies, une partie des actifs est investie en actions afin de maximiser le rendement. Puisque les actions sont intrinsèquement volatiles et risquées, la Société a déterminé des objectifs d'investissements, autant pour le pourcentage de la répartition des actifs que pour la cible de rendement, qui sont suivis sur une base mensuelle et ajustés au besoin.

### Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure, qui pourrait réduire le taux d'actualisation utilisé, aura pour effet d'augmenter la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies. Cependant, cette augmentation sera partiellement compensée par une augmentation de la valeur des investissements des régimes en obligations.

### Risque de salaire

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est calculée en utilisant les meilleurs estimations de la direction pour l'hypothèses actuarielle suivante selon chaque risque identifié:

| Risque | Hypothèses | Changement d'hypothèse | Impact potentiel |
|---|---|---|---|
| Salaire | Taux de croissance attendu de la rémunération des membres des régimes | Augmentation du taux de croissance attendu de la rémunération des membres du régime | Augmentation |

## D) ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité des obligations au titre de prestations définies ont été calculées selon des changements de chaque hypothèse actuarielle qui sont raisonnablement possibles sans considérer des changements simultanés pour plusieurs hypothèses actuarielles clés. Un changement dans une hypothèse actuarielle pourrait déclencher le changement d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'impact du changment de ces hypothèses sur la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies. Les analyses de sensitivité ont été préparées conformément aux méthodes comptables de la Société décrites à la Note 2 L). Les résultats actuels des éléments sujets à des estimations pourrait être différents.

| Au 31 août 2015 | Changement d'hypothèse<br>% | Impact du changement d'hypothèse<br>$ |
|---|---|---|
| Taux d'actualisation | 0,10 | 1 112 |
| Taux de croissance attendu de la rémunération | 0,25 | 172 |

# 21. INSTRUMENTS FINANCIERS

## A) GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leurs valeurs comptables présentées dans l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties aux swaps de devises manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des opérations avec des institutions financières dont la cote de crédit est égale ou supérieure à sa propre cote de crédit. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2015, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés était minimal, étant donné que la cote de crédit la plus faible des contreparties à ces conventions est « A » selon les services de cotations de *Standard & Poor* (« S&P ») et « AA (faible) » selon *Dominion Bond Rating Services* (« DBRS »).

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent principalement des placements à court terme très liquides comme des fonds de marché monétaire. La Société a déposé la trésorerie et équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de bonne réputation et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable. Au 31 août 2015, la direction est d'avis que le risque de crédit pour ses investissements à court terme était minimal, étant donné que la cote de crédit de ces placements est de « A-1 » selon S&P.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. Aux 31 août 2015 et 2014, aucun client n'avait de solde représentant une part importante des créances clients consolidées de la Société. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à chacun de ses clients en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. La Société est d'avis que sa provision pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada, aux États-Unis et en Europe, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses :

| Aux 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | $ |
| Créances clients | **119 062** | 118 011 |
| Provision pour créances douteuses | **(6 707)** | (7 243) |
| | **112 355** | 110 768 |
| Autres débiteurs[1] | **37 000** | 12 326 |
| | **149 355** | 123 094 |

(1) Inclut des montants à recevoir relatifs au règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur dont une partie sera payée en trésorerie et une partie sous la forme de notes de crédit applicables lors de futurs achats d'immobilisations corporelles.

Les créances clients échues sont définis comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. Une portion importante des clients de la Société est facturée et paie avant que le service ne soit rendu. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances clients échues. Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues de la Société, déduction faite de la provision pour créances douteuses aux 31 août 2015 et 2014:

| Aux 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | $ |
| Moins de 60 jours échues | **33 499** | 43 193 |
| 60 à 90 jours échues | **3 311** | 3 355 |
| Plus de 90 jours échues | **592** | 2 252 |
| | **37 402** | 48 800 |

Le tableau suivant détaille les mouvements de la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 août 2015 et 2014:

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | $ |
| Solde au début | **7 243** | 4 687 |
| Provision pour créances clients dépréciées | **22 010** | 25 122 |
| Utilisation nette | **(23 128)** | (22 604) |
| Ajustements au titre de l'écart de change | **582** | 38 |
| Solde à la fin | **6 707** | 7 243 |

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance. Au 31 août 2015, la Société et sa filiale, Cogeco Câble, utilisaient 226,5 millions $ des 850,0 millions $ disponibles en vertu des crédits à terme renouvelables pour une balance disponible de 623,5 millions $. La direction est d'avis que le crédit à terme renouvelable engagé, jusqu'à ses échéances en février 2020 et janvier 2020, fournira des liquidités suffisantes pour gérer les échéances de sa dette à long terme et permettra de combler les besoins en fonds de roulement. Deux filiales de Cogeco Câble bénéficient également d'une facilité de crédit renouvelable de 197,4 millions $ (150 millions $ US) dont 148,3 millions (112,7 millions $ US) étaient utilisés au 31 août 2015 pour une balance disponible de 49,0 millions (37,3 millions $ US)

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et les montants en capital connexes au 31 août 2015:

| | | Flux de trésorerie contractuels | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | Valeur comptable $ | 2016 $ | 2017 $ | 2018 $ | 2019 $ | 2020 $ | Par la suite $ | Total $ |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs[1] | **276 974** | **276 974** | **—** | **—** | **—** | **—** | **—** | **276 974** |
| Dette à long terme[2] | **3 378 709** | **297 659** | **46 878** | **381 134** | **76 135** | **1 360 087** | **1 248 123** | **3 410 016** |
| Autres passifs | **957** | **—** | **1 281** | **—** | **—** | **—** | **—** | **1 281** |
| Instruments financiers dérivés | **(49 834)** | **(48 108)** | **—** | **—** | **—** | **—** | **—** | **(48 108)** |
| Contrats de location-financement[3] | **40** | **29** | **12** | **—** | **—** | **—** | **—** | **41** |
| | **3 606 846** | **526 554** | **48 171** | **381 134** | **76 135** | **1 360 087** | **1 248 123** | **3 640 204** |

(1) Excluant les intérêts courus sur la dette long terme.

(2) Montant en capital excluant les contrats de location-financement.

(3) Incluant les intérêts.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme (excluant les intérêts sur les contrats de location-financement) qui sont dus au cours des cinq prochains exercices financiers et par la suite, en fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2015 et de leurs échéances respectives:

| *(en milliers de dollars canadiens)* | 2016 $ | 2017 $ | 2018 $ | 2019 $ | 2020 $ | Par la suite $ | Total $ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Paiements d'intérêts sur la dette à long terme | **133 717** | **123 894** | **118 966** | **109 114** | **91 093** | **182 891** | **759 675** |
| Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés | **(8 749)** | **—** | **—** | **—** | **—** | **—** | **(8 749)** |
| Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés | **7 307** | **—** | **—** | **—** | **—** | **—** | **7 307** |
| | **132 275** | **123 894** | **118 966** | **109 114** | **91 093** | **182 891** | **758 233** |

### Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à des instruments à taux fixe et à des instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur l'évaluation, le recouvrement et le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2015, la totalité de la dette à long terme de la Société portait intérêt à taux fixe, à l'exception des crédits à terme renouvelables et des facilités de crédit de premier rang de la Société. La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une variation de 1% du taux d'intérêt applicable à ces facilités est d'approximativement 9,1 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2015.

### Risque de change

La Société est exposée au risque de change relativement à sa dette à long terme libellée en dollars américains qui n'est pas désignée comme instrument de couverture sur ses investissements nets en dollars américains. Afin de réduire ce risque, la Société a établi des lignes directrices selon lesquelles des conventions de swaps de devises peuvent être utilisées pour établir les taux de change applicables à sa dette à long terme libellée en dollars américains. Toutes ces conventions sont utilisées exclusivement à des fins de couverture. Par conséquent, le 2 octobre 2008, Cogeco Câble a conclu des conventions de swaps de devises en vue de fixer les paiements d'intérêt et de capital sur les billets garantis de premier rang, série A.

Le tableau suivant présente les swaps de devises en cours au 31 août 2015:

| Type de couverture | Montant notionel | Taux d'intérêt reçu | Taux d'intérêt payé | Échéance | Taux de change | Élément couvert |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Flux de trésorerie | 190 millions $ US | 7,00 % US | 7,24 % CA | 1er octobre 2015 | 1,0625 | 190 millions $ US de billets garantis de premier rang, série A |

La Société est également exposée au risque de change en raison de l'intérêt lié à sa dette à long terme libellé en dollars américains et en livres sterling. L'incidence d'une variation de 10% du taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling ferait varier les charges financières d'approximativement 7,7 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2015.

La Société est aussi exposée au risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs et des dettes fournisseurs et autres créditeurs et provisions libellés en dollars américains, en euros ou en livres sterling. La Société est exposée au risque de change comme suit :

| Aux 31 août | | | 2015 | | | 2014 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Dollar américain** | **Euro** | **Livre sterling** | Dollar américain | Euro | Livre sterling |
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | **$** | **$** | $ | $ | $ |
| **Actifs (passifs) financiers** | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | **28 763** | **887** | **295** | 5 817 | 681 | 185 |
| Créances clients et autres débiteurs | **4 405** | **198** | **—** | 534 | — | — |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs et provisions | **(25 986)** | **(7 074)** | **—** | (18 109) | (7 144) | — |
| | **7 182** | **(5 989)** | **295** | (11 758) | (6 463) | 185 |

Compte tenu de la nature à court terme de ces éléments, le risque lié aux fluctuations des taux de change est négligeable. L'incidence d'une variation de 10 % des taux de change (dollar américain, euro et livre sterling) ne ferait pas varier les charges financières d'un montant important.

La Société est également exposée au risque de change lié à ses engagements d'achats d'immobilisations corporelles prévus libellés en dollars américains. Afin d'atténuer ce risque, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a conclu des contrats à terme de change au cours du troisième trimestre de l'exercice 2015 et les a désignés comme couvertures des flux de trésorerie à des fins comptables.

Le tableau suivant montre les contrats à terme de change en cours au 31 août 2015:

| Type de couverture | Montant notionel | Échéance | Taux de change | Élément couvert |
|---|---|---|---|---|
| Flux de trésorerie | 2,4 millions $ US | Septembre 2015 | 1,22204 | Engagements d'achat d'immobilisations corporelles |

De plus, les investissements de la Société dans des établissements à l'étranger sont exposés au risque de marché imputable aux fluctuations du taux de change, principalement en ce qui a trait aux variations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling. Ce risque est réduit puisque la majeure partie des prix d'achats d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting ont été empruntés directement en dollars américains et en livres sterling.

Le tableau qui suit présente les investissements dans des établissements à l'étranger en cours au 31 août 2015:

| Type de couverture | Montant notionel de la dette | Investissement global | Élément couvert |
|---|---|---|---|
| Investissement net | 860,5 millions $ US | 1,1 milliard $ US | Investissement net dans des établissements à l'étranger en dollars américains |
| Investissement net | 54 millions £ | 58,1 millions £ | Investissement net dans des établissements à l'étranger en livres sterling |

Les taux de change utilisés pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état de la situation financière libellés en dollars américains et en livres sterling au 31 août 2015 étaient de 1,3157 $ (1,0873 $ en 2014) le dollar américain et de 2,0189 $ (1,8052 $ en 2014) la livre sterling. Une variation de 10 % des taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling en dollars canadiens ferait varier les autres éléments du résultat global d'approximativement 30,9 millions $.

## B) JUSTE VALUER DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu lors d'une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, en actualisant les flux de trésorerie prévus aux taux des actifs ou passifs ayant les mêmes échéances et conditions. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, elles ne peuvent être établies avec précision. En outre, l'impôt sur le résultat et les autres charges qui seraient engagés à la cession de ces instruments financiers ne sont pas pris en compte dans la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur ne correspond pas nécessairement au montant net qui serait réalisé si ces instruments étaient réglés. La Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

- La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de l'endettement bancaire, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises se rapproche de la juste valeur à cause de l'échéance à court terme de ces instruments financiers;

- Les taux d'intérêt rattachés aux crédits à terme renouvelables et aux facilités de crédit de premier rang de la Société sont basés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base sur les prêts en dollars américains, les prêts LIBOR en dollars américains, en Euro ou en livres sterling, plus la marge applicable. Conséquemment, la valeur comptable de ces facilités représente une estimation raisonnable de la juste valeur étant donné qu'elles comportent des conditions similaires à celles qui sont actuellement disponibles pour la Société;

- La juste valeur des débentures garanties de premier rang séries 2, 3 et 4, des billets garantis de premier rang séries A et B, des billets garantis de premier rang, des billets non garantis de premier rang, de la débenture non garantie de premier rang et de la débenture non garantie est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables;

- La juste valeur des contrats de location-financement n'est pas significativement différente de leur valeur comptable.

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire dans le tableau suivant :

| Aux 31 août | **2015** | | 2014 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Valeur comptable** | **Juste valeur** | Valeur comptable | Juste valeur |
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | **$** | $ | $ |
| Dette à long terme | **3 378 749** | **3 483 581** | 2 815 061 | 2 943 371 |

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière doivent être classés à l'intérieur de trois niveaux de hiérarchie de juste valeur, qui sont :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et

- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La Société considère que sa dette à long terme et ses instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en utilisant des modèles d'évaluation qui reflètent les flux de trésorerie futurs sur la durée contractuelle des instruments financiers dérivés et des données de marché observables, comme des courbes de taux d'intérêt ou de taux de conversion de devises.

## C) GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour combler les besoins de capitaux de ses diverses entreprises, y compris pour saisir les occasions de croissance. La Société gère la structure de son capital et fait des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des risques inhérents aux actifs sous-jacents et de ses besoins en fonds de roulement. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouveaux titres d'emprunts, le remboursement des emprunts existants au moyen des flux de trésorerie provenant des opérations et le niveau des distributions aux actionnaires.

La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres, la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'endettement bancaire, la dette à long terme, le solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises et les actifs ou passifs liés aux instruments financiers dérivés.

Les dispositions relatives aux ententes de financement prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement. Aux 31 août 2015 et 2014, la Société et ses filiales se conformaient à toutes les clauses restrictives et n'étaient assujetties à aucune autre exigence extérieure en matière de capital.

Le tableau suivant résume certains des principaux ratios servant à assurer le suivi et la gestion de la structure du capital de la Société :

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| Endettement net de premier rang[(1)] / BAIIA ajusté[(2)] | **2,6** | 2,4 |
| Endettement net[(3)] / BAIIA ajusté[(2)] | **3,4** | 3,1 |
| BAIIA ajusté[(2)] / charges financières[(2)] | **6,4** | 6,6 |

(1) L'endettement net de premier rang est défini comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des paiements en capital sur les débentures non garanties, la débenture non garantie de premier rang et les billets non garantis de premier rang.

(2) Calcul fondé sur le BAIIA ajusté et sur les charges financières pour les périodes de douze mois closes les 31 août 2015 et 2014.

(3) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme, du solde à payer relatif à un regroupement d'entreprise et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le tableau suivant résume certains des principaux ratios servant à assurer le suivi et la gestion de la structure du capital de Cogeco Câble:

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| Endettement net de premier rang[1][2] / BAIIA ajusté[3] | **2,1** | 2,1 |
| Endettement net[2][4] / BAIIA ajusté[3] | **3,0** | 2,9 |
| BAIIA ajusté[3] / charges financières[3] | **6,3** | 6,8 |

(1) L'endettement net de premier rang est défini comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des paiements en capital sur les débentures non garanties, la débenture non garantie de premier rang et les billets non garantis de premier rang.

(2) Excluant la trésorerie et équivalents de trésorerie d'Atlantic Broadband et certaines filiales non restreintes et non-significatives ainsi que les facilités de crédit de premier rang sans recours.

(3) Calcul fondé sur le BAIIA ajusté et sur les charges financières pour les périodes de douze mois closes les 31 août 2015 et 2014 excluant Atlantic Broadband et certaines filiales non-restreintes et non-significatives.

(4) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

## D) CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

| Aux 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | $ |
| **Actifs financiers** | | |
| Prêts et créances | **322 544** | 186 925 |
| Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture | **49 834** | 6 132 |
| | **372 378** | 193 057 |
| **Passifs financiers** | | |
| Autres passifs | **3 692 380** | 3 166 199 |
| | **3 692 380** | 3 166 199 |

# 22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

## A) SOCIÉTÉ MÈRE

COGECO est la société mère de Cogeco Câble, qui détient 31,9 % des actions de participation de la Société, représentant 82,4 % des actions votantes de Cogeco Câble. Le 1er septembre 1992, COGECO a conclu une convention de gestion avec Cogeco Câble en vertu de laquelle la Société offre des services de direction, d'administration et de planification stratégique et financière et d'autres services (les « services ») à Cogeco Câble et à ses filiales (la « convention de gestion »).

Aux termes de la convention de gestion, la Société reçoit de Cogeco Câble des honoraires mensuels de gestion correspondant à 2% du total de ses produits en contrepartie des services susmentionnés, sujet à un montant maximal qui a été établi à 9,9 millions $ en 2015 et qui a été payé en entier au cours du premier trimestre de l'exercice. Pour l'exercice 2014, les honoraires de gestion ont été fixés à un maximum de 9,7 millions $, montant qui a été payé en entier au cours du premier semestre de l'exercice. Les honoraires de gestion sont sujets à un réajustement annuel en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Canada. Cette limite peut être augmentée dans certaines circonstances, à la demande expresse de la Société. De plus, Cogeco Câble rembourse à la Société les frais et débours engagés dans le cadre des services fournis aux termes de la convention de gestion.

Le 14 juillet 2015, la convention de gestion a été modifiée et mise à jour (la « convention modifiée et mise à jour ») afin d'aligner les honoraires de gestion aux coûts, au temps et aux ressources qui sont investis par la Société pour fournir les services prévus dans la convention de gestion. À la fin juin 2015, les administrateurs indépendants du conseil d'administration de la Société ont convenu que les honoraires de gestion devaient être augmentés pour l'exercice ouvert à compter du 1er septembre 2015, pour correspondre à des honoraires annuels payables mensuellement équivalant à 0,85 % des produits consolidés de Cogeco Câble, sans plafond ni ajustement en fonction de l'inflation. Par conséquent, la Société a soumis à la Cogeco Câble une demande d'ajustement des honoraires et de modifications à la convention de gestion.

La question a ensuite été abordée par le conseil d'administration de Cogeco Câble lors de sa réunion de juillet 2015, et l'augmentation des honoraires de gestion ainsi que la convention modifiée et mise à jour ont été ratifiées et approuvées par les administrateurs indépendants du conseil d'administration. La convention modifiée et mise à jour prévoit une provision pour ajustement futur à la demande de la Société ou de Cogeco Câble, dans l'éventualité où le pourcentage des honoraires de gestion ne cadrerait plus avec les coûts, le temps et les ressources investis par la Société.

Pour l'exercice 2016, en vertu de la convention modifiée et mise à jour, les honoraires de gestion ne seront plus assujettis à un plafond et seront versés sur une base mensuelle. Par conséquent, les honoraires de gestion seront constatés et versés tout au long de l'exercice, ce qui permettra une comparaison plus juste des marges d'exploitation d'un trimestre à l'autre.

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de COGECO par Cogeco Câble. Cependant, Cogeco Câble a attribué 61 300 options sur actions (84 250 en 2014), 11 050 actions liées au rendement et n'a pas attribué d'actions incitatives (12 550 in 2014) à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Câble au cours de l'exercice 2015. Au cours de l'exercice 2015, la Société a facturé des montants de 502 000 $ (293 000 $ en 2014), 303 000 $ (681 000 $ en 2014) et 188 000 $ relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement que Cogeco Câble a attribué à ces hauts dirigeants.

Il n'y a eu aucune autre transaction significative entre parties liées au cours des périodes considérées.

## B) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE GESTION CLÉ

Le personnel de gestion clé est composé de membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Société. La rémunération payée ou à payer au personnel de gestion clé pour les services en tant qu'employés se présente comme suit:

| Exercices clos les 31 août | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | **$** | $ |
| Salaires et autres avantages du personnel à court terme | **5 107** | 4 786 |
| Prestations de cessation d'emploi | **—** | 2 180 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | **578** | 768 |
| Rémunération fondée sur des actions | **2 997** | 2 768 |
| | **8 682** | 10 502 |

# 23. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

## A) ENGAGEMENTS

Au 31 août 2015, la Société est ses filiales s'étaient engagées à verser les montants annuels suivants en vertu de contrats de location-simple et autres contrats à long terme:

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Par la suite |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars canadiens)* | $ | $ | $ | $ | $ | $ |
| Contrats de location-simple[1] | **37 911** | **33 538** | **31 107** | **27 698** | **26 742** | **68 494** |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles[2] | **16 375** | **13 865** | **—** | **21 314** | **—** | **—** |
| Autres contrats à long terme[3] | **47 085** | **37 346** | **31 140** | **17 141** | **14 406** | **47 709** |
| | **101 371** | **84 749** | **62 247** | **66 153** | **41 148** | **116 203** |

(1) Comprennent les contrats de location-simple pour la location d'espace et de structures de soutènement.

(2) Inclut les engagements minimaux de dépenses au titre des acquisitions d'appareils résidentiels et des licences de logiciels.

(3) Comprennent des engagements à long terme avec des fournisseurs pour la fourniture de services, incluant des engagements minimaux.

## B) ÉVENTUALITÉS

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges ou à des réclamations potentielles des fournisseurs provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque de litiges puisse avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

## C) GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des contrats comportant des éléments répondant à la définition d'une garantie, y compris ce qui suit :

### Regroupements d'entreprises et vente d'éléments d'actifs

Dans le cadre de regroupements d'entreprises ou de la vente d'éléments d'actifs, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société s'est engagée à indemniser le vendeur ou l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date d'acquisition ou de vente. Les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention dans certaines circonstances. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximum du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. De l'avis de la direction, la probabilité que des paiements importants soient encourus en vertu de ces obligations est faible. La Société a souscrit une assurance responsabilité pour les administrateurs et dirigeants comprenant une franchise par évènement. Aux 31 août 2015 et 2014, aucun passif n'a été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour celles décrites à la note 15.

### Dette à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang et des billets non garantis de premier rang, la filiale de la Société, Cogeco Câble, s'est engagée à indemniser les contreparties advenant que surviennent des changements au niveau des lois sur les retenues à la source et pour les coûts engagés par les prêteurs dus aux changements dans les lois en vigueur. Ces conventions d'indemnisation demeureront en vigueur jusqu'à l'échéance des financements en cause et ne comportent aucune limite quant au passif éventuel. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, Cogeco Câble ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer. Aux 31 août 2015 et 2014, aucun passif n'a été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation.

### Conventions d'indemnisations pour les employés et les contractuels

La filiale de la Société, Cogeco Diffusion, indemnise certains de ses animateurs contre des frais, coûts et dépenses provenant de toute poursuite résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles les animateurs sont nommées comme partie défenderesse et découlant de la performance de leurs services. Les réclamations couvertes par ces indemnisations sont soumises à des délais de prescription prévus par la loi. La nature des conventions d'indemnisations prévient la Société de faire des estimations raisonnables quant aux montants potentiels maximaux qui pourraient être payés aux bénéficiaires de ces conventions d'indemnisations. La Société a contracté une assurance responsabilité avec franchise par sinistre pour ses employés et ses contractuels. Aux 31 août 2015 et 2014, aucun passif n'a été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisations.

## 24. OPÉRATIONS DE TROC

Au cours de l'exercice 2015, les filiales de la Société, Cogeco Diffusion et Métromédia, ont conclu des opérations de troc. Un montant de 5,1 millions $ (7,1 millions $ en 2014) a été comptabilisé à titre de produits et un montant de 5,3 millions $ (7,3 millions $ en 2014) à titre de charges d'exploitation.

## 25. AIDE GOUVERNEMENTALE

En 2015, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a reçu 6,8 millions $ prenant diverses formes d'aides gouvernementales, dont 0,6 million $ a été comptabilisé en produits, 1,6 millions $ a été comptabilisé en réduction des immobilisations corporelles et 4,6 millions $ ont été comptabilisés à titre de produits différés et perçus d'avance et autres passifs.

# RENSEIGNEMENTS AUX INVESTISSEURS

## CAPITALISATION CONSOLIDÉE

| Aux 31 août | **2015** | 2014 | 2013 |
|---|---|---|---|
| *(en milliers de dollars)* | **$** | $ | $ |
| Endettement | **3 361 948** | 2 848 040 | 3 054 275 |
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société | **603 598** | 513 965 | 456 905 |
| Total | **3 965 546** | 3 362 005 | 3 511 180 |

## COTES DE CRÉDIT

### COTES DE CRÉDIT DE COGECO CÂBLE

Le tableau suivant présente les cotes de crédit de Cogeco Câble et d'Atlantic Broadband :

| Au 31 août 2015 | **Moody's** | **DBRS** | **Fitch** | **S&P** |
|---|---|---|---|---|
| **Cogeco Câble** | | | | |
| Billets et débentures garantis de premier rang | **NC** | **BBB (faible)** | **BBB-** | **BBB** |
| Billets non garantis de premier rang | **NC** | **BB** | **BB+** | **BB-** |
| **Atlantic Broadband** | | | | |
| Facilités de crédit de premier rang | **Ba3** | **NC** | **NC** | **BB** |

**NC :** non coté

Une cote de crédit ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des titres et peut être révisée ou retirée à tout moment par l'agence de notation.

Le 29 juillet 2014, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a confirmé la cote « BBB (faible) » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote « BB » attribuée aux billets non garantis de premier rang, ainsi que la cote de « BB (élevé) » à l'égard de l'émetteur. La cote « BBB (faible) » est un niveau au-dessus de la cote d'émetteur de « BB (élevé) » et reflète les perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties d'une cote de catégorie « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance et l'on considère par conséquent qu'elles affichent une qualité adéquate sur le plan de la solvabilité. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure.

Le 28 avril 2014, Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») a confirmé la cote « BBB » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote « BB- » attribuée aux billets non garantis de premier rang et la cote de crédit d'entreprise de « BB+ ». La cote « BBB » est deux niveaux au-dessus de la cote de crédit d'entreprise « BB+ » et indique des perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance et sont considérées comme étant de qualité supérieure. Ces obligations sont assorties de paramètres adéquats au chapitre de la protection. L'ajout d'un signe plus (« + ») ou moins (« - ») après la cote indique la position relative au sein des principales catégories de notation. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure.

Le 13 avril 2015, Fitch Ratings (« Fitch ») a confirmé la cote de défaut de l'émetteur de « BB+ », la cote « BBB- » attribuée aux billets garantis de premier rang et la cote « BB+ » attribuée aux billets non garantis de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont considérées comme ayant une bonne qualité de crédit. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative.

**Atlantic Broadband**

Le 20 juin 2015, à la suite de l'annonce d'une entente visant l'acquisition de MetroCast Connecticut, Moody's Investors Service (« Moody's ») a confirmé la cote « Ba3 » attribuée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote « B1 » attribuée au groupe de sociétés. Les obligations assorties de la cote « Ba » sont classées dans la catégorie spéculative et sont exposées à un risque de crédit important. Moody's ajoute les modificateurs numériques 1, 2 et 3 à chaque catégorie de notation allant de « Aa » à « Caa ». Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la limite supérieure de sa catégorie de notation, le modificateur 2 indique une note au milieu de la fourchette, et le modificateur 3 indique une note dans la limite inférieure de la catégorie de notation.

Le 17 juin 2015, à la suite de l'annonce d'une entente visant l'acquisition de MetroCast Connecticut, S&P a confirmé la cote « BB » attribuée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote « BB- » à l'égard de l'émetteur.

# INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

| Au 31 août 2015 | | Registraire/Agent de transfert |
|---|---|---|
| Nombre d'actions à droits de vote multiples (20 votes par action) en circulation | **1 842 860** | Société de fiducie Computershare du Canada<br>100, avenue University<br>9e étage<br>Toronto (Ontarioe) M5J 2Y1<br>Tél.: 514-982-7555<br>Tél.: 1 800-564-6253<br>Télec: 416-263-9394 |
| Nombre d'actions subalternes à droit de vote (1 vote par action) en circulation | **14 989 338** | |
| Inscription boursière | Bourse de Toronto | |
| Symbole | CGO | |

# DIVIDENDES

## DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Au cours de sa réunion du 28 octobre 2015, le conseil d'administration de COGECO a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,295 $ par action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 25 novembre 2015 aux actionnaires inscrits en date du 11 novembre 2015. La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront d'être examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, lequel fondera sa décision sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les besoins de trésorerie de la Société, ainsi que sur d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, à son seul gré. Ainsi, rien ne garantit que des dividendes seront déclarés et, s'il y a déclaration de dividendes, le montant des dividendes et la fréquence de leur déclaration peuvent varier.

# STATISTIQUES SUR LES ACTIONS NÉGOCIÉES

| | | | | | **2015** |
|---|---|---|---|---|---|
| Trimestre clos | **le 30 nov.** | **le 28 févr.** | **le 31 mai** | **le 31 août** | **Total** |
| *(en dollars, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)* | **$** | **$** | **$** | **$** | |
| Bourse de Toronto | | | | | |
| Haut | **60,79** | **63,76** | **61,77** | **58,81** | |
| Bas | **50,60** | **57,25** | **50,00** | **52,00** | |
| Clôture | **60,79** | **62,05** | **52,12** | **55,30** | |
| Volume (en actions) | **477 681** | **1 921 631** | **499 534** | **545 550** | **3 444 396** |

| | | | | | 2014 |
|---|---|---|---|---|---|
| Trimestre clos | le 30 nov. | le 28 févr. | le 31 mai | le 31 août | Total |
| *(en dollars, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)* | $ | $ | $ | $ | |
| Bourse de Toronto | | | | | |
| Haut | 49,15 | 51,50 | 58,88 | 58,26 | |
| Bas | 44,99 | 47,50 | 50,66 | 53,75 | |
| Clôture | 49,15 | 51,12 | 58,15 | 57,20 | |
| Volume (en actions) | 723 715 | 1 239 107 | 467 457 | 1 162 383 | 3 592 662 |

# STATISTIQUES SUR LES CLIENTS DU SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

| | 31 août 2015 | 31 mai 2015 | 28 février 2015 | 30 novembre 2014 | 31 août 2014 | 31 août 2013 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **DONNÉES CONSOLIDÉES** | | | | | | |
| **Unités de service primaire** | **2 497 702** | **2 448 755** | **2 451 156** | **2 453 272** | 2 442 184 | 2 467 657 |
| **Clients du service de vidéo** | **1 014 661** | **998 043** | **1 004 481** | **1 014 629** | 1 023 094 | 1 066 952 |
| **Clients du service d'Internet** | **934 470** | **905 057** | **898 807** | **887 988** | 869 453 | 838 445 |
| **Clients du service de téléphonie** | **548 571** | **545 655** | **547 868** | **550 655** | 549 637 | 562 260 |
| **CANADA** | | | | | | |
| **Unités de service primaire** | **1 926 542** | **1 936 923** | **1 943 658** | **1 951 317** | 1 946 022 | 1 980 122 |
| **Clients du service de vidéo** | **765 358** | **774 977** | **780 477** | **789 686** | 797 165 | 834 771 |
| Pénétration en pourcentage des foyers câblés | **45,4%** | **46,7%** | **46,4%** | **46,8%** | 47,3% | 49,9% |
| **Clients du service d'Internet** | **704 555** | **700 090** | **698 247** | **692 911** | 679 584 | 661 337 |
| Pénétration en pourcentage des foyers câblés | **41,8%** | **42,2%** | **41,5%** | **41,1%** | 40,3% | 39,5% |
| **Clients du service de téléphonie** | **456 629** | **461 856** | **464 934** | **468 720** | 469 273 | 484 014 |
| Pénétration en pourcentage des foyers câblés | **27,1%** | **27,8%** | **27,6%** | **27,8%** | 27,8% | 28,9% |
| **ÉTATS-UNIS** | | | | | | |
| **Unités de service primaire** | **571 160** | **511 832** | **507 498** | **501 955** | 496 162 | 487 535 |
| **Clients du service de vidéo** | **249 303** | **223 066** | **224 004** | **224 943** | 225 929 | 232 181 |
| Pénétration en pourcentage des foyers câblés | **42,2%** | **42,9%** | **43,1%** | **43,5%** | 43,7% | 44,9% |
| **Clients du service d'Internet** | **229 915** | **204 967** | **200 560** | **195 077** | 189 869 | 177 108 |
| Pénétration en pourcentage des foyers câblés | **38,9%** | **39,4%** | **38,6%** | **37,7%** | 36,7% | 34,3% |
| **Clients du service de téléphonie** | **91 942** | **83 799** | **82 934** | **81 935** | 80 364 | 78 246 |
| Pénétration en pourcentage des foyers câblés | **15,5%** | **16,1%** | **16,0%** | **15,8%** | 15,5% | 15,1% |

# CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

✪ **JAN PEETERS, président du conseil**
Montréal (Québec)
Président et chef de la direction et Président du conseil d'administration
Olameter Inc. (société de télémétrie)

★ **LOUIS AUDET**, Ing., MBA, C.M.
Westmount (Québec)
Président et chef de la direction
Cogeco Câble inc. et COGECO inc.

■● **ELISABETTA BIGSBY**, M. Écon.
Toronto (Ontario)
Administratrice de sociétés

●♦ **PIERRE L. COMTOIS**, B. Sc., Com., Adm. A.
Vice-président du conseil d'administration et administrateur
Optimum Gestion de Placements inc. (groupe financier privé canadien d'envergure internationale)

■♦ **PAULE DORÉ**
Montréal (Québec)
Administratrice de sociétés

■★● **CLAUDE A. GARCIA**, B.A., B. Com.
Montréal (Québec)
Administrateur de sociétés

★ **NORMAND LEGAULT**, B.B.A
Montréal (Québec)
Administrateur de sociétés

♦★ **DAVID MCAUSLAND**, B.C.L., LL.B.
Beaconsfield (Québec)
Associé
McCarthy Tétrault (important cabinet d'avotcats au Canada)

**Légende :**

✪ Assiste à titre d'observateur et participe aux assemblées de tous les comités
● Membre du comité d'audit
■ Membre du comité des ressources humaines
♦ Membre du comité de gouvernance
★ Membre du comité des perspectives stratégiques

# SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
corpo.cogeco.com

# DIRECTION

**LOUIS AUDET**
Président et chef de la direction

**ELIZABETH ALVES**
Vice-présidente, Audit interne et gestion des risques

**NICOLA ANGELINI**
Vice-president, Plannification stratégique

**NATHALIE DORVAL**
Vice-présidente, Affaires réglementaires et droits d'auteur

**RENÉ GUIMOND**
Vice-président, Affaires publiques et communications

**PHILIPPE JETTÉ**
Premier vice-président, chef de la direction technologique et de la stratégie

**CHRISTIAN JOLIVET**
Vice-président, Affaires d'entreprises, chef des affaires juridiques et secrétaire

**FABRICE LEBEGUE**
Vice-president, Technologie

**PIERRE MAHEUX**
Vice-président, Contrôleur corporatif

**DIANE NYISZTOR**
Vice-présidente, Ressources humaines d'entreprise

**PATRICE OUIMET**
Premier vice-président et chef de la direction financière

**ANDRÉE PINARD**
Vice-présidente et trésorière

**ALEX TESSIER**
Vice-président, Développement d'entreprise

# RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

**ASSEMBLÉE ANNUELLE**
L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à 11 h 30, le mercredi 13 janvier 2016, au 4e étage du Centre Mont-Royal, salon Mont-Royal 1, Montréal (Québec).

**AUDITEURS**
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal
Suite 500
Montréal (Québec) H3B 0M7

**CONSEILLERS JURIDIQUES**
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l
1155, boul. René-Lévesque Ouest
40e étage
Montréal (Québec) H3B 3V2

**AGENT DE TRANSFERT DES DÉBENTURES GARANTIES DE PREMIER RANG ET DES BILLETS GARANTIS DE PREMIER RANG**
Société de fiducie Computershare du Canada

**AGENT DE TRANSFERT DES BILLETS NON GARANTIS DE PREMIER RANG**
Computershare Trust Company, N.A

**FIN DES TRIMESTRES**
Novembre, février, mai

**FIN DE L'EXERCICE**
31 août

# DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le rapport annuel, la notice annuelle, les rapports trimestriels et la circulaire d'information sont disponibles à la rubrique intitulée « Investisseurs » du site Internet de la Société (corpo.cogeco.com) ou sur demande au 514-764-4700.

*English versions of the Annual Report, the Annual Information Form, Quarterly Reports and Information Circular are available in the Investors section of the Corporation's website (corpo.cogeco.com) or upon request by calling 514-764-4700.*

## INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Pour obtenir des renseignements financiers au sujet de la Société, s'adresser au Service des finances de la Société.

## ACTIONNAIRES

Pour toute demande relative à un changement d'adresse ou d'inscription des actions, veuillez communiquer avec Computershare. Pour toute autre demande, veuillez vous adresser au Service des affaires d'entreprises et des affaires juridiques de la Société.

## DÉDOUBLEMENT DES COMMUNICATIONS

Certains actionnaires peuvent recevoir plus d'un exemplaire des publications comme les rapports trimestriels et le rapport annuel. Nous nous efforçons d'éviter que cette situation ne se présente. Les actionnaires qui reçoivent des exemplaires en trop sont priés d'en informer la Société de fiducie Computershare du Canada.

## LIGNE D'ÉTHIQUE

COGECO inc. met à la disposition de ses employés, des employés de ses unités d'exploitation et autres personnes une ligne d'éthique anonyme et confidentielle qui leur permet de signaler toutes les violations perçues ou réelles du code d'éthique du groupe COGECO (y compris les plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes et de l'audit). Le fonctionnement de la ligne d'éthique est assuré par une entreprise externe spécialisée indépendante de COGECO inc. Les cas peuvent être signalés de façon confidentielle par l'entremise des lignes téléphoniques sans frais et du site Web sécurisés indiqués ci-dessous. Tous les cas signalés par l'entremise de la ligne d'éthique seront examinés par la vice-présidente, Audit interne et gestion des risques ou le vice-président, Affaires d'entreprises, chef des affaires juridiques et secrétaire. Toute personne qui signale un cas de bonne foi et en toute franchise sera protégée d'un congédiement ou de représailles de quelque nature que ce soit.

Par téléphone :

| | |
|---|---|
| **Canada ou États-Unis :** | **1-877-706-2640** |
| **Royaume-Uni :** | **0 800 016 3854** |
| **France :** | **0 800 914 343** |

Site Web de ClearView Connects : www.clearviewconnects.com

# FILIALES ET SECTEURS OPÉRATIONNELS

## SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

### COGECO CÂBLE INC.

**LOUIS AUDET**
Président et chef de la direction

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
corpo.cogeco.com

### COGECO CÂBLE CANADA

**LOUISE ST-PIERRE**
Présidente et chef de la direction

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
www.cogeco.ca

### ATLANTIC BROADBAND

**RICHARD SHEA**
Président et chef de la direction

2 Batterymarch Park
Suite 205
Quincy,  MA 02169
www.atlanticbb.com

### COGECO PEER 1

**ANTONIO CICIRETTO**
Président et chef de la direction

413 Horner Avenue
Toronto (Ontario) M8W 4W3
www.cogecopeer1.com

## AUTRES

### COGECO DIFFUSION / MÉTROMÉDIA

**RICHARD LACHANCE**
Président et chef de la direction, Cogeco Diffusion

800, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H5A 1K6
www.cogecodiffusion.com

**CLAUDE LAMOUREUX**
Vice-président et directeur général, Métromédia

1253, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3B 2Y5
www.cogecometromedia.com

CORPO.COGECO.COM

COGECO